

**Commission d'enquête sur les
actions des responsables
canadiens relativement à Maher
Arar**

**Commission of Inquiry into the
Actions of Canadian Officials in
Relation to Maher Arar**

Audience publique

Public Hearing

Commissaire

**L'Honorable juge /
The Honourable Justice
Dennis R. O'Connor**

Commissioner

Tenue à:

**Salon Algonquin
Ancien hôtel de ville
111, Promenade Sussex
Ottawa (Ontario)**

Le mercredi 1^{er} juin 2005

Held at:

**Algonquin Room
Old City Hall
111 Sussex Drive
Ottawa, Ontario**

Wednesday, June 1, 2005

COMPARUTIONS / APPEARANCES

Me Paul Cavalluzzo Me Marc David Me Veena Verma Me Adela Mall	Avocats de la Commission
Me Ronald G. Atkey	<i>Amicus Curiae</i>
Me Lorne Waldman Me Marlys Edwardh Me Breese Davies Me Brena Parnes	Avocats de Maher Arar
Me Barbara A. McIsaac, Q.C. Me Colin Baxter Me Simon Fothergill Me Gregory S. Tzemenakis Me Helen J. Gray	Procureur général du Canada
Me Lori Sterling Me Darrell Kloeze Me Leslie McIntosh	Ministère du Procureur général/ Police provinciale de l'Ontario
Me Faisal Joseph	Conseil islamique canadien
Me Marie Henein Me Hussein Amery	Conseil national des relations canado-arabes
Me Steven Shrybman	Conseil du travail du Canada / Le Conseil des Canadiens / Institut Polaris
Me Emelio Binavince	Conseil de revendication des droits des minorités
Me Joe Arvay	British Columbia Civil Liberties Association

COMPARUTIONS / APPEARANCES

Me Kevin Woodall	Commission internationale des juristes / Redress Trust / Association pour la prévention de la torture Organisation mondiale contre la torture
Colonel Me Michel W. Drapeau	Muslim Community Council of Ottawa-Gatineau
Me David Matas	International Campaign Against Torture
Me Barbara Olshansky	Centre for Constitutional Rights
Me Riad Saloojee Me Khalid Baksh	Canadian Council on American-Islamic Relations
Me Mel Green	Fédération canado-arabe
Me Amina Sherazee	Muslim Canadian Congress
Me Sylvie Roussel	Avocate de Maureen Girvan
Me Catherine Beagan Flood	Avocate du greffier du Parlement

TABLE DES MATIÈRES / TABLE OF CONTENTS

	Page
ASSERMENTÉ : Pierre de Bané	4580
Interrogatoire par Me David	4581
Interrogatoire par Me Waldman	4665
Interrogatoire par Me Baxter	4677
ASSERMENTÉE ANTÉRIEUREMENT : Marlene Ann Catterall	4682
Interrogatoire par Me David (suite)	4682
Interrogatoire par Me Waldman	4734
Interrogatoire par Me McIssac	4774

PIÈCES JUSTICATIVES / LIST OF EXHIBITS

N°	Description	Page
P-114	Curriculum vitae de Pierre de Bané	4581
P-115	Courriel de Keith (R) Clark à Françoise Lang et à Allen Nause, daté du mercredi 29 octobre 2003, 4 h 06., au sujet de la demande du ministre Catterall visant à protéger M. Arar	4736

1 Ottawa (Ontario) / Ottawa, Ontario
2 -- L'audience débute le mercredi 1^{er} juin 2005 à
3 9 h 07 / Upon commencing on Wednesday, June 1,
4 2005 at 9:07 a.m.

5 [FRANÇAIS] LE COMMISSAIRE :
6 Bonjour, Sénateur.

7 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Bonjour,
8 Monsieur le Commissaire. C'est mon honneur. C'est
9 un plaisir.

10 Me DAVID : Alors, Monsieur le
11 Commissaire, nous allons - je vous présente le
12 sénateur de Bané, qui va témoigner ce matin
13 concernant son implication.

14 Alors, M. le sénateur va témoigner
15 concernant son implication personnelle lorsqu'il
16 est allé se déplacer en Syrie à la demande du
17 gouvernement canadien afin de représenter le
18 premier ministre de notre pays, et c'est dans ce
19 sens-là que le sénateur va fournir son témoignage
20 ce matin.

21 Alors, Monsieur le Sénateur, si
22 vous voudriez bien soit prêter le serment ou
23 l'affirmation solennelle, M. le commissaire va
24 vous assermenter.

25 ASSERMENTÉ : PIERRE DE BANÉ

1 INTERROGATOIRE

2 Me DAVID : J'aimerais débiter,
3 Monsieur le Sénateur, en présentant votre
4 curriculum vitae, et j'aimerais mettre au dossier
5 certains éléments de votre C.V.

6 [TRADUCTION] LE COMMISSAIRE :
7 C'est le numéro 114.

8 Me DAVID : Merci.

9 PIÈCE N° 114 : Curriculum
10 vitae du sénateur Pierre
11 de Bané.

12 [FRANÇAIS] Me DAVID : Alors, dans
13 un premier temps, Monsieur le Sénateur, je note
14 que vous avez eu et vous continuez à avoir une
15 longue carrière dans notre Parlement.

16 Vous avez été élu à la Chambre des
17 Communes en 1968, et vous avez, par la suite, été
18 représentant, député durant un total de cinq
19 mandats, cinq élections?

20 L'HON. PIERRE DE BANÉ : En effet.

21 Me DAVID : Et donc, votre carrière
22 de député, et de ministre aussi parce que vous
23 avez été ministre de l'État, votre carrière à la
24 Chambre des Communes s'est étalée de 1968 jusqu'à
25 au début des années 1980?

1 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui, j'ai
2 été membre de la Chambre des Communes, comme vous
3 le dites, de 1968 à 1984.

4 Me DAVID : Et c'est au mois de
5 juin 1984 que vous avez été désigné sénateur par
6 le premier ministre de l'époque, M. Trudeau?

7 L'HON. PIERRE DE BANÉ : En effet.

8 Me DAVID : Et je comprends que,
9 dans votre service de sénateur, vous occupiez au
10 sein de certains comités du Sénat, dont les
11 Affaires extérieures?

12 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui, en
13 effet, je suis membre du Comité du Sénat sur les
14 affaires étrangères.

15 Me DAVID : Et je note aussi que
16 dans votre carrière politique, vous avez été
17 ministre de ce qu'on - en anglais, on dit External
18 Relations; en français, j'imagine qu'on dit...

19 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Relations
20 extérieures.

21 Me DAVID : Relations extérieures.
22 Et ça, vous avez été désigné ministre des
23 Relations extérieures en 1982?

24 L'HON. PIERRE DE BANÉ : En effet,
25 et Relations extérieures, ça concerne

1 principalement la coopération, alors que la
2 politique étrangère relève, évidemment, du
3 ministre des Affaires étrangères. Les Relations
4 extérieures, c'est plutôt le domaine de la
5 coopération pour les pays en voie de
6 développement.

7 Me DAVID : Merci pour cette
8 précision.

9 Finalement, Monsieur le Sénateur,
10 j'aimerais simplement souligner le fait que vous
11 êtes né en Palestine.

12 L'HON. PIERRE DE BANÉ : En effet.

13 Me DAVID : Et vous êtes d'origine
14 libanaise; vos parents sont d'origine libanaise?

15 L'HON. PIERRE DE BANÉ : En effet.

16 Me DAVID : Et je comprends aussi
17 que vous conversez de façon complète en arabe?

18 L'HON. PIERRE DE BANÉ :
19 Malheureusement, non. Il fut un temps, évidemment,
20 quand j'étais jeune, quand je suis arrivé au
21 Canada, où je parlais, bien sûr, l'arabe très
22 bien, mais à cause des circonstances, je n'ai pas
23 eu l'occasion de pratiquer la langue, et la
24 famille, évidemment, est une famille
25 essentiellement libanaise, mais j'ai également des

1 origines syriennes et égyptiennes, parce que,
2 comme vous le savez, ce sont tous des pays
3 limitrophes. Alors, la famille, j'avais de la
4 parenté dans ces différents pays.

5 Me DAVID : Et je comprends,
6 Monsieur le Sénateur, que, en l'an 2000, vous avez
7 même accompagné le premier ministre de l'époque,
8 M. Jean Chrétien, lors d'un voyage officiel dans
9 le Moyen-Orient?

10 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui, en
11 effet, j'ai accompagné M. Chrétien lors de son
12 voyage dans les pays du Moyen-Orient et dans le
13 golfe Persique. Je pense que nous avons fait sept
14 ou huit pays, dont le Liban, la Syrie, Israël,
15 l'Égypte, et caetera.

16 Me DAVID : Et quel était votre
17 rôle dans cette délégation?

18 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Membre de
19 la délégation parlementaire qui accompagnait le
20 premier ministre.

21 Me DAVID : Merci.

22 Monsieur de Bané, je vais vous
23 référer à certains documents. Une très grande
24 partie de ces documents-là ne vous concernent pas
25 directement, personnellement, mais je veux

1 simplement les étaler pour les fins de les mettre
2 au dossier, et dans d'autres cas, par contre, vous
3 êtes impliqué directement, et je vais vous
4 demander vos commentaires et votre témoignage.

5 Alors, je débute, premièrement, en
6 soulignant qu'en termes de la chronologie des
7 événements - et si on pouvait référer le témoin à
8 l'onglet 250 de la pièce P-42, c'est le volume 3 -
9 et c'est un exemple, Monsieur de Bané, d'un
10 document où vous n'êtes pas impliqué directement
11 ou concerné directement, mais simplement pour
12 souligner que, dès le mois de décembre, le
13 11 décembre 2002, l'idée d'envoyer un représentant
14 du gouvernement canadien auprès des autorités
15 syriennes était déjà évoquée, et Monsieur le
16 Commissaire, si je peux vous référer au premier
17 paragraphe de ce document-là, qui dit ceci :

18 [TRADUCTION] Comme vous le
19 savez, MINA...

20 - MINA étant le ministre des
21 Affaires extérieures -
22 ...a envisagé de téléphoner
23 à...
24 - et là, le nom est noirci -
25 ...il y a quelques semaines

1 pour discuter du cas Arar.
2 Certains membres du caucus du
3 gouvernement lui ont suggéré
4 de désigner un envoyé
5 spécial.

6 [FRANÇAIS] Et la suite de ce
7 document-là se retrouve à l'onglet 253, où
8 l'ambassadeur canadien en Syrie, l'ambassadeur
9 Franco Pillarella, fournit ses commentaires sur
10 l'opportunité qu'un émissaire soit envoyé en Syrie
11 à cette époque-là, et les commentaires de
12 l'ambassadeur se retrouvent aux paragraphes 3 et 4
13 de sa note à l'onglet 253, et j'en fais lecture :

14 [TRADUCTION] Étant donné que
15 M. Arar est détenu pour des
16 raisons de sécurité
17 intérieure, il est très peu
18 probable qu'un envoyé spécial
19 pourrait en faire davantage
20 pour obtenir sa libération.
21 La désignation d'un envoyé
22 spécial pourrait également
23 porter cette question au
24 niveau politique. Dans la
25 perspective syrienne, cette

1 mesure causerait très
2 probablement un embarras
3 considérable, car il est loin
4 d'être évident que des
5 « civils » seraient en mesure
6 de l'emporter sur les
7 services de sécurité.

8 [FRANÇAIS] Et l'ambassadeur
9 poursuit au paragraphe 4, et c'est à mi-chemin
10 environ :

11 [TRADUCTION] De plus, je suis
12 d'avis qu'un envoyé spécial à
13 ce moment ne pourrait
14 probablement pas faire
15 grand-chose. Si les Syriens
16 maintiennent que M. Arar
17 représente une menace
18 éventuelle, ils ne céderont
19 pas aux supplications d'un
20 envoyé spécial.

21 [FRANÇAIS] Alors ça, c'est à
22 l'époque du mois de décembre 2002, et comme je
23 vous dis, Monsieur le Sénateur, je ne vous demande
24 pas vos commentaires là-dessus.

25 Mais allons-y maintenant au vif du

1 sujet et à votre implication personnelle dans le
2 dossier, et j'aimerais vous référer à l'onglet
3 466, et c'est dans le volume 5, et à cet onglet,
4 Monsieur le Sénateur, vous allez retrouver cinq
5 courriels, auxquels j'aimerais vous référer, qui
6 font état de votre implication personnelle dans le
7 dossier de M. Arar et dans le désir que le
8 gouvernement - que vous représentiez le
9 gouvernement canadien en Syrie.

10 Alors, allez à la page 3 de cet
11 onglet-là et vous avez les cinq courriels en
12 question.

13 Le premier se retrouve au bas de
14 la page et il est daté du 3 juillet 2003. Le
15 document - le courriel émane de M. Gar Parady, qui
16 est un haut fonctionnaire du ministère des
17 Affaires extérieures, et est adressé à M. Robert
18 Fry, qui est un représentant du ministre Graham
19 dans son bureau politique, et M. Parady dit ceci à
20 M. Fry :

21 [TRADUCTION] ...parlé au

22 BCP...

23 - Bureau du Conseil privé -

24 ...et on a convenu que le

25 sénateur de Bané peut être

1 appelé à se rendre en Syrie à
2 titre d'envoyé spécial du
3 premier ministre. On demande
4 au sénateur s'il peut le
5 faire aujourd'hui. On
6 n'anticipe aucun problème. On
7 rédigera une lettre du
8 premier ministre durant la
9 fin de semaine et on en fera
10 la mise à jour. Il y aura
11 plus de nouvelles lundi.

12 [FRANÇAIS] Nous allons, suite à ce
13 premier courriel, au deuxième, qui est juste
14 au-dessus, et là, la réplique de M. Fry à M. Pardy
15 la même journée qui dit :

16 [TRADUCTION] Ça semble
17 correct, Gar. Qui va parler
18 au sénateur de Bané? Carmen?
19 Je le connais bien et lui ai
20 déjà parlé donc, à moins que
21 le CPM l'appelle, j'aimerais
22 discuter moi-même avec lui
23 de ce sujet.

24 [FRANÇAIS] Le troisième courriel
25 dans cette chaîne est daté du 7 juillet - et

1 encore là se retrouve environ à mi-chemin - et là,
2 c'est M. Pardy qui écrit à M. Fry encore une fois,
3 et là, il s'agit du lundi le 7 juillet, et
4 M. Pardy dit ceci :

5 [TRADUCTION] Carmen devait
6 tenter de lui parler
7 vendredi. Je vérifie et
8 t'informe sous peu. Par
9 contre, entre temps,
10 j'aimerais que tu ailles de
11 l'avant et appelles le
12 sénateur. Gar.

13 [FRANÇAIS] Le quatrième courriel
14 se retrouve au-dessus, et là, c'est encore
15 M. Pardy qui écrit, cette fois-ci à M. (sic)
16 Carmen Sylvain, en date du 7 juillet, et pose la
17 question :

18 As-tu réussi à parler...

19 L'HON. PIERRE DE BANÉ : À madame.

20 Me DAVID : À madame. Je m'excuse,
21 vous avez raison. J'ai dit monsieur, mais c'est
22 madame.

23 As-tu réussi à parler au
24 sénateur vendredi? Gar.

25 Et là, finalement, la réponse, qui

1 se retrouve au-dessus :

2 Oui, j'ai parlé au sénateur
3 et il a accepté d'aller en
4 Syrie. J'en ai informé Jill
5 Stirk.

6 Alors, Monsieur le Sénateur,
7 j'arrive donc à mes questions pour vous.

8 Voulez-vous nous dire qui vous a
9 approché en premier, et de quelle façon est-ce que
10 la situation vous a été exposée?

11 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Sauf
12 erreur, j'ai reçu un téléphone, je pense, de
13 quelqu'un du Cabinet du ministre, M. Graham, me
14 disant: . sénateur, est-ce que vous accepteriez
15 d'aller porter une lettre personnelle du premier
16 ministre du Canada aux autorités de l'Arabie
17 saoudite et de la Syrie et pourriez-vous partir
18 incessamment? .

19 J'ai tout de suite répondu :
20 . Avec grand plaisir. Je serai heureux de remplir
21 cette mission, mais malheureusement je ne peux pas
22 partir aujourd'hui ni demain parce que j'ai des
23 engagements ici jusqu'au 12 ou au 13 juillet. Mais
24 à ce moment là je peux certainement partir et
25 remplir la mission que vous me demandez de

1 remplir. .

2 Me DAVID : Est-ce que vous savez,
3 Monsieur le Sénateur, pourquoi vous étiez le
4 représentant indiqué ici, dans cette situation ci,
5 pour les fins de représenter notre premier
6 ministre?

7 L'HON. PIERRE DE BANÉ : J'ai
8 présumé que, étant moi-même d'origine arabe et
9 ayant été très impliqué dans les affaires
10 étrangères et connaissant ces pays là, que
11 peut-être c'était l'un des facteurs, un des
12 facteurs qui a joué.

13 Mais évidemment, je ne suis pas le
14 seul parlementaire, à mon avis, qui pouvait
15 remplir cette mission là. Mais je présume que cela
16 a été une partie des facteurs qui ont joué. Mais
17 d'autres facteurs auraient pu jouer également en
18 faveur de choisir d'autres candidats. Voilà.

19 Me DAVID : Est-ce que j'ai raison
20 de comprendre que dès qu'on vous a approché il
21 s'agissait de représenter le premier ministre par
22 rapport à deux cas différents, et c'était la
23 compréhension des choses dès le départ?

24 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui, oui,
25 oui. Absolument. D'aller dans ces deux pays là et

1 voir les chefs de l'État des deux pays.

2 Me DAVID : Afin de représenter les
3 intérêts du Canada par rapport ...

4 L'HON. PIERRE DE BANÉ : C'est
5 cela. Et de leur porter un message très personnel
6 du premier ministre du Canada.

7 Me DAVID : Merci.

8 Alors, si vous voulez bien,
9 toujours à l'onglet 466, passer à la page 2.

10 J'aimerais simplement me référer,
11 environ à la mi-page, à un message qui provient
12 toujours de M. Gar Pardy en ce qui concerne votre
13 voyage. M. Pardy dit ceci - et c'est toujours en
14 date à cette époque ci, environ autour du 7
15 juillet.

16 Alors, le message :

17 [TRADUCTION] Voici l'ébauche
18 de la lettre du premier
19 ministre au président de la
20 Syrie, qui sera livrée par le
21 sénateur de Bané. Le sénateur
22 a confirmé qu'il se rendra à
23 Beyrouth à la suite de sa
24 visite à Riyad au sujet de
25 ...

1 Et cela, j'imagine que cela réfère
2 à l'autre cas, pour l'autre Canadien que M. Arar.
3 ... L'ambassadeur Pillarella
4 recevra un message distinct
5 qui fournira de l'information
6 sur la visite et le chargera
7 de chercher à obtenir un
8 rendez-vous avec le président
9 pour le sénateur de Bané. On
10 s'attend à ce que le sénateur
11 de Bané se rende à Damas vers
12 le 19 juillet.

13 [FRANÇAIS] Alors, ma question est
14 la suivante, Monsieur le Sénateur : est-ce que
15 c'était votre compréhension des choses au départ
16 que vous deviez rencontrer le président de la
17 Syrie?

18 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui, en
19 effet. En effet.

20 Nous sommes à quelle page?

21 Me DAVID : À la page 2 de cet
22 onglet.

23 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Page 2.

24 Me DAVID : Oui.

25 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui.

1 Alors, je vois ici - quel
2 paragraphe?

3 Me DAVID : C'est à mi-chemin,
4 juste en-dessous de - cela dit - il y a une ligne
5 de trait.

6 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui.

7 Me DAVID : Cela dit . Email .

8 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui.

9 Voici l'ébauche de la
10 lettre...

11 Me DAVID : Voilà.

12 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui.

13 Alors, donc, en effet, moi, je
14 m'en allais porter une lettre au chef de l'État de
15 facto de l'Arabie saoudite et ensuite en Syrie
16 pour remettre une lettre à son Excellence le
17 président de la République.

18 Me DAVID : Merci.

19 Sous le texte du courriel de
20 M. Gar Pardy, vous avez aussi le projet de lettre
21 que devait signer le premier ministre, que
22 M. Pardy a rédigé.

23 Ma question, c'est : est-ce que
24 vous avez de quelque façon que ce soit participé
25 au langage, à la rédaction, au libellé de cette

1 lettre?

2 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Non.

3 Me DAVID : Étiez-vous au courant
4 de l'évolution des différentes versions de cette
5 lettre?

6 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Non.

7 Me DAVID : D'accord.

8 J'aimerais vous amener maintenant
9 à l'onglet 459, toujours dans ce même volume-là.
10 Ici, il s'agit d'un courriel, d'un message de
11 M. Pardy à l'ambassadeur canadien en Syrie.

12 La date précise, je ne pourrais
13 pas vous dire, mais c'est environ le 7 juillet. Et
14 là, M. Pardy dit ceci :

15 [TRADUCTION] Le BCP et

16 MINA...

17 Donc, le ministre Graham.

18 ...ont approuvé la nomination
19 du sénateur Pierre de Bané à
20 titre d'envoyé spécial du
21 premier ministre. M. de Bané
22 se rendra en Syrie afin de
23 porter une lettre du premier
24 ministre au président, lui
25 demandant d'intervenir dans

1 le cas de M. Arar. Une copie
2 de l'ébauche se trouve
3 ci-dessous.

4 [FRANÇAIS] Et là, au troisième
5 paragraphe, Monsieur, on demande de façon
6 spécifique à M. Pillarella de :

7 [TRADUCTION]...présenter des
8 demandes non officielles pour
9 déterminer si le président
10 pourrait rencontrer l'envoyé
11 spécial du premier ministre
12 au cours de la période
13 prévue.

14 [FRANÇAIS] Alors, c'est clair que,
15 je pense, que de part et d'autre, tout le monde
16 comprenait que la volonté était que vous
17 rencontreriez le président de la Syrie.

18 L'HON. PIERRE DE BANÉ : En effet.

19 Me DAVID : D'accord.

20 Maintenant ...

21 [TRADUCTION] Monsieur le
22 Commissaire, je veux simplement souligner, dans
23 les deux onglets auxquels je viens de faire
24 référence, les onglets 466 et 459, qu'il y a eu un
25 changement du libellé de la lettre provisoire.

1 À l'onglet 466, M. Pardy, vous le
2 verrez, au deuxième paragraphe, la première
3 version dit que ce qui suit :

4 Plus tôt cette année, des
5 membres du Parlement du
6 Canada ont rencontré vos
7 représentants à Damas pour
8 faire part des préoccupations
9 persistantes du Canada au
10 sujet de la détention de
11 M. Arar ...

12 Puis on lit :

13 ...sans qu'on comprenne
14 entièrement les raisons de
15 cette détention ni les
16 intentions de vos
17 représentants concernant ce
18 cas.

19 Et je veux simplement vous faire
20 remarquer que dans la version finale, la portion
21 après « détention », c'est-à-dire « sans qu'on
22 comprenne entièrement les raisons de cette
23 détention ni les intentions de vos représentants
24 concernant ce cas » a été supprimée.

25 [FRANÇAIS] Alors, revenons,

1 Monsieur de Bané, à l'onglet 450, je m'excuse,
2 467. Il faut aller à l'onglet 467.

3 J'aimerais vous référer à - encore
4 là, c'est simplement pour les étaler pour le
5 dossier - mais, à quatre courriels différents.

6 Premièrement, à la page 2, un
7 courriel en date du 9 juillet. Il s'agit d'un
8 courriel de M. Pardy à M. Fry - c'est en haut de
9 la page, en date du 9 juillet, qui dit ceci :

10 [TRADUCTION] Pour
11 information.

12 2. Nicolas, nous donnerons
13 des directives au sénateur
14 vendredi matin...

15 Une référence au 11 juillet.

16 ...la lettre sera-t-elle
17 signée d'ici là?

18 Et M. Pardy indique aussi que

19 M. Fry, Robert Fry :

20 ...se joindra à nous pour la
21 séance d'information...

22 [FRANÇAIS] Alors, il s'agissait
23 ici, Monsieur de Bané, d'une séance d'information,
24 c'est-à-dire d'un - on allait vous rencontrer pour
25 vous fournir avec des éléments suffisants pour

1 comprendre votre mission.

2 Donc, une rencontre est proposée
3 avec vous, qui devait - qui doit se tenir le 11
4 juillet, dans ce courriel.

5 Le prochain courriel auquel
6 j'aimerais vous référer est à la page 1. Il s'agit
7 d'un courriel toujours en date du 9 juillet où
8 l'on indique qu'il est peu probable que la lettre
9 du premier ministre soit signée en temps.

10 Là, on dit :

11 [TRADUCTION] Il n'est pas
12 certain que la lettre sera
13 signée d'ici là. Je vais,
14 toutefois, tenter d'accélérer
15 le processus. Je te tiendrai
16 informé dès que la lettre
17 signée nous reviendra de
18 Shawinigan.

19 [FRANÇAIS] Et on sait bien que
20 M. le premier ministre est natif de Shawinigan.

21 Le prochain courriel est à la
22 page 2. Il s'agit d'un courriel en date du
23 9 juillet. C'est le deuxième message à cette date
24 là, qui vient de Patty Goodfellow, JPO - donc, du
25 ministère des Affaires extérieures - à M. Léo

1 Martel, qui est un représentant pour le consulat
2 en Syrie, pour le gouvernement canadien.

3 Là, Mme Goodfellow dit à M. Martel
4 et aussi à l'ambassadeur Pillarella que :

5 [TRADUCTION] Le premier
6 ministre a nommé l'honorable
7 Pierre de Bané comme envoyé
8 personnel afin qu'il se rende
9 en Arabie saoudite et en
10 Syrie pour rencontrer
11 respectivement SAR le prince
12 héritier Abdullah bin Abdul
13 Aziz Al-Saud et le président
14 Bashar al-Asad. En plus de
15 présenter les respects du
16 premier ministre, le sénateur
17 de Bané exprimera l'espoir du
18 Canada de voir les cas de...,
19 en Arabie saoudite, et de
20 Maher Arar, en Syrie, se
21 résoudre rapidement et
22 favorablement. Le voyage du
23 sénateur n'a pas été rendu
24 public.

25 [FRANÇAIS] Alors, j'ai à vous

1 demander : Est-ce que c'était votre compréhension
2 des choses que vous deviez [TRADUCTION] « exprimer
3 l'espoir du Canada de voir les cas de... Maher
4 Arar, en Syrie, se résoudre rapidement et
5 favorablement »?

6 [FRANÇAIS] Est-ce que c'était une
7 de vos tâches?

8 L'HON. PIERRE DE BANÉ : C'était
9 toute la raison d'être de ma mission, d'apporter
10 cette lettre au président et d'obtenir idéalement
11 la libération immédiate de M. Arar et également,
12 dans le cas de l'Arabie saoudite, évidemment, de
13 libérer quelqu'un qui a été condamné à mort.

14 Me DAVID : D'accord.

15 J'aimerais vous amener maintenant
16 à l'onglet 470, qui est en date du 10 juillet.
17 Encore là, c'est simplement une série de trois
18 courriels que j'aimerais étaler.

19 Dans un premier temps, à la
20 page 1, le premier courriel se retrouve à
21 mi-chemin. Il vient de Robert Fry à Gar Pardy. Il
22 dit ceci, et c'est en date du 10 juillet, à
23 10 h 35 :

24 [TRADUCTION] Lorsque nous
25 serons prêts à rendre public

1 que le sénateur de Bané se
2 rendra en... et en Syrie.
3 Nous devrions laisser Marlene
4 l'annoncer à Monia.

5 Cela est une référence à Mme
6 Marlene Caterall.

7 Nous devons également
8 informer les médias.
9 Cependant, nous ne voulons
10 rien faire qui pourrait nuire
11 au voyage; je me fierai donc
12 à vos conseils et à votre
13 expérience à savoir quand
14 vous pensez que nous
15 pourrions publier cette
16 information.

17 La réplique vient de M. Pardy à
18 11 h 12, qui dit :

19 ...J'ai parlé à Marlene...

20 Encore là une référence à Mme
21 Caterall, Marlene Caterall.

22 ...au sujet de la Syrie et
23 j'ai convenu que je lui
24 ferais savoir à quel moment
25 elle pourrait parler à Monia.

1 [FRANÇAIS] Et le dernier message
2 qui concerne votre rencontre afin de vous
3 sensibiliser à votre mandat se retrouve en haut de
4 la page et une référence de M. Fry, qui dit :

5 [TRADUCTION] ...nous pouvons
6 utiliser la salle de
7 conférence A-10.

8 Je demanderai à Francine de
9 la réserver.

10 [FRANÇAIS] Donc, on se prépare à
11 vous rencontrer le lendemain afin de vous préparer
12 pour ce voyage.

13 J'aimerais vous référer également
14 à l'onglet 470, ou j'aimerais vous demander,
15 Monsieur le Sénateur, lorsqu'on réfère au fait que
16 vous allez être . briefé . - ce n'est pas le bon
17 mot, mais ...

18 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui, oui.
19 On l'emploie de plus en plus ici : les séances de
20 breffage.

21 Me DAVID : Bon, alors, séance de
22 breffage. Est-ce que vous vous rappelez, vous vous
23 souvenez, de cette séance, le 11 juillet, et
24 est-ce que vous pourriez nous dire qu'est-ce qui
25 vous a été dit, quels étaient les paramètres qu'on

1 vous a expliqués par rapport à votre mandat?

2 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Alors,
3 donc, je me suis rendu au ministère et j'ai eu le
4 bénéfice d'une séance d'information. C'était dans
5 une salle de conférence où il y avait une dizaine
6 de fonctionnaires des Affaires étrangères.

7 Et le président de ce groupe était
8 M. Gar Pardy, et il m'a donné une séance
9 d'information qui a duré, je dirais, environ une
10 heure, une heure et demie, sur les deux cas, les
11 deux dossiers, où j'irais porter une lettre au
12 prince héritier Abdullah en Arabie saoudite et au
13 président Bashar.

14 Et je pense pouvoir dire sans
15 crainte de me tromper que le dossier qui a pris le
16 plus de temps était celui du Canadien en Arabie
17 saoudite, M. Sampson, parce que lui avait été jugé
18 et condamné à mort et il y avait toutes sortes
19 d'aspects assez complexes dans ce dossier. Donc,
20 la partie principale de la séance d'information a
21 porté sur le cas Sampson.

22 Et, évidemment, après m'avoir tout
23 expliqué de ce que je devais savoir sur le cas
24 Sampson, M. Pardy m'a donné également une séance
25 d'information sur le dossier de M. Arar.

1 Me DAVID : Est-ce que vous vous
2 souvenez, vous vous rappelez, de ce qu'on vous a
3 dit concernant le cas de M. Arar?

4 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui,
5 certainement.

6 Me DAVID : Est-ce que vous
7 pourriez nous relater les propos?

8 L'HON. PIERRE DE BANÉ : La chose
9 qui m'a - qui est très vivace dans mon esprit,
10 c'est que M. Pardy m'a dit ceci.

11 Il m'a dit : Les Américains ont
12 dit aux Services canadiens - je ne me rappelle
13 plus s'il parlait de CSIS ou de la GRC. Il m'a
14 dit : les Américains ont dit aux Services
15 canadiens, nous sommes prêts à vous remettre
16 M. Arar à condition que vous vous engagiez à
17 l'arrêter, le mettre en prison et porter des
18 accusations contre lui.

19 Ce à quoi les Services canadiens
20 ont dit aux Américains : nous avons une Charte des
21 droits au Canada et nous n'avons pas des éléments
22 qui nous justifieraient d'arrêter ce monsieur, de
23 porter des accusations contre lui, de demander son
24 incarcération.

25 Donc, une demande formelle des

1 États-Unis et le refus formel des Canadiens. Cela
2 est quelque chose dont je me souviens très bien.

3 L'autre chose qu'il m'a dite,
4 c'est que, après que les autorités syriennes ont
5 reçu M. Arar, est qu'ils étaient étonnées lorsque
6 les Américains leur ont amené M. Arar parce qu'ils
7 ne s'attendaient pas à le voir. Ils ne
8 s'attendaient pas du tout à le voir.

9 La coopération entre les autorités
10 syriennes et l'ambassade du Canada a été
11 réellement remarquable en ce qu'on permettait à
12 l'ambassade au début d'aller rendre visite à
13 M. Arar sur une base hebdomadaire. Ensuite, cela a
14 été à toutes les deux semaines. Ensuite, à toutes
15 les trois semaines. Ensuite, à tous les mois. Et
16 que, depuis quelques mois, aucune autre visite n'a
17 été permise à l'ambassade du Canada.

18 Donc, cela a commencé avec
19 beaucoup de collaboration de la part des autorités
20 syriennes, qui ont donné un accès réellement
21 exceptionnel à notre ambassade : à toutes les
22 semaines, à toutes les deux semaines, ensuite
23 toutes les trois semaines, un mois, et puis à un
24 moment donné zéro. Bon.

25 Et, si je me rappelle bien, la

1 visite des parlementaires canadiens, Mme Caterall
2 et Assadourian, était la dernière visite où des
3 Canadiens ont pu rendre visite à M. Arar.

4 Donc, et moi, on était rendu en
5 juillet - donc, cela faisait déjà quelques mois
6 qu'aucun Canadien n'a pu lui rendre visite. Donc,
7 la situation s'est détériorée au cours des mois.

8 Voilà les deux choses dont je me
9 souviens le plus de cette séance d'information.

10 Me DAVID : Alors, vous nous dites,
11 par rapport à - le message que vous venez de
12 relater, Monsieur de Bané, a été livré par
13 M. Pardy.

14 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui,
15 M. Pardy, en effet.

16 Me DAVID : Et vous vous ...

17 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Et j'ai
18 été frappé quand il m'a dit : on a dit aux
19 Américains, la Charte des droits canadienne ne
20 nous permet pas d'arrêter ce monsieur. Nous
21 n'avons pas quoi que ce soit qui nous justifierait
22 d'incarcérer et de porter des accusations.

23 Voilà. Ça, ça m'a beaucoup frappé
24 quand il m'a dit cela.

25 Me DAVID : Est-ce que vous êtes

1 bien certain, et je vous demande de bien
2 considérer la matière, Monsieur de Bané, parce que
3 votre témoignage est important par rapport à cette
4 question-là, est-ce que vous êtes bien certain que
5 M. Pardy vous a indiqué que les Américains, les
6 autorités américaines étaient prêtes à livrer
7 M. Arar au Canada en autant que certaines mesures
8 soient appliquées ici au Canada?

9 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Cela est
10 très vivace dans mon esprit. Je suis absolument
11 sûr que je reflète bien l'essentiel de ce qui m'a
12 été dit parce que ça m'a saisi quand ça m'a été
13 dit.

14 Me DAVID : Est-ce que M. Pardy est
15 allé aussi loin d'identifier les agences qui
16 étaient concernées? Soit les agences américaines,
17 soit les agences ou les autorités canadiennes.

18 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Peut-être
19 qu'il me l'a dit, mais je ne me souviens pas qui a
20 dit ça au nom du gouvernement américain, qui était
21 là au nom des organes de l'État canadien, non, je
22 ne me souviens pas, malheureusement.

23 Me DAVID : Cette rencontre-là,
24 c'est définitivement la rencontre du 11 juillet
25 2003.

1 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Vous
2 parlez de la séance de la séance d'information à
3 laquelle j'ai dit...

4 Me DAVID : Oui.

5 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui, en
6 effet.

7 Me DAVID : Cette séance s'est
8 tenue à quel endroit?

9 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Au
10 ministère des Affaires étrangères à Ottawa dans
11 une salle de conférence où il y avait une dizaine
12 de fonctionnaires du côté des Affaires étrangères,
13 et le président de la réunion, c'était M. Pardy.

14 M. BAXTER : Il était entouré de
15 tous ses collaborateurs.

16 Me DAVID : Vous aviez bien
17 identifié M. Pardy, êtes-vous en mesure
18 d'identifier d'autres gens qui étaient présents à
19 cette rencontre-là?

20 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Vous avez
21 nommé Mme Goodfellow.

22 Me DAVID : Patricia.

23 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui. Je me
24 souviens d'elle. Les autres, non, je ne peux pas
25 me rappeler, non, parce que Mme Goodfellow, j'ai

1 eu affaire avec elle à mon retour de voyage pour
2 des raisons administratives, compte de dépenses,
3 et caetera. Alors, je me souviens d'elle.

4 Mais le gros de la séance
5 d'information, évidemment, m'a été donné par
6 M. Pardy, qui lui, maîtrisait parfaitement le
7 dossier.

8 Me DAVID : Est-ce qu'il y a eu
9 d'autres fonctionnaires du Ministère qui vous ont
10 adressé la parole?

11 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui, mais
12 très accessoirement. C'est lui qui présidait la
13 réunion et il avait convoqué une dizaine de
14 fonctionnaires et je pense ne pas me tromper en
15 disant que la plupart étaient dans la trentaine,
16 quoi.

17 Me DAVID : Est-ce que vous avez,
18 Monsieur le Sénateur, pris des notes lors de cette
19 rencontre-là, des notes personnelles?

20 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui. J'ai
21 pris des notes. Malheureusement, je n'arrive pas à
22 retrouver mon calepin dans lequel j'avais pris des
23 notes.

24 Oui, en effet, j'avais pris des
25 notes parce que - mais je me souviens très bien

1 que j'ai pris des notes.

2 Évidemment, le Ministère m'a remis
3 un cahier de la séance d'information.

4 Me DAVID : Avant ou après?

5 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Lorsque je
6 suis arrivé là. On m'a remis les lettres de
7 M. Chrétien que je viens de remettre, plus ils
8 m'ont remis un cahier de la séance d'information.

9 La première partie portait sur
10 l'Arabie saoudite. La deuxième portait sur la
11 Syrie. Et mes deux lettres.

12 Me DAVID : Est-ce que vous
13 comprenez pour quelle raison est-ce qu'il était
14 nécessaire que M. Pardy vous explique que déjà les
15 Américains auraient offerts aux Canadiens la
16 livraison, si je peux m'exprimer ainsi, de M. Arar
17 ici au Canada?

18 Est-ce que vous avez compris
19 pourquoi M. Pardy vous a dit cela, pourquoi
20 c'était nécessaire de vous dire cela?

21 Dans quel contexte est-ce que ça
22 vous a été dit?

23 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Je présume
24 qu'il m'a dit cela pour me conforter, me
25 convaincre que voilà quelqu'un qui mérite toute

1 l'aide du gouvernement canadien parce que nous, on
2 n'était pas prêts à porter des accusations contre
3 lui. Nous n'avions pas quoi que ce soit en vertu
4 de notre Charte des droits qui aurait justifié de
5 porter des accusations, de l'incarcérer, et
6 caetera, et caetera.

7 Donc, j'avais une excellente cause
8 entre les mains. Et qu'il méritait tout l'appui du
9 gouvernement canadien.

10 C'est comme ça que moi j'ai
11 interprété cela.

12 Me DAVID : Est-ce que quelqu'un
13 d'autre présent à cette réunion-là a fait des
14 commentaires par rapport à cette information que
15 M. Pardy vous livrait? Est-ce qu'on a mis en doute
16 l'exactitude ou est-ce qu'on a corrigé M. Pardy ou
17 est-ce qu'on a appuyé M. Pardy par rapport à ces
18 propos-là?

19 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Écoutez,
20 je me souviens de ce que je viens de vous dire
21 comme si ça m'a été dit hier. Donc, j'en suis
22 absolument sûr, ça m'a tellement frappé que c'est
23 resté dans ma mémoire que les Américains ont dit :
24 . Nous allons vous le remettre si vous vous
25 engagez à l'arrêter, et caetera, à l'incarcérer. .

1 Et les Canadiens ont dit : . Ce n'est pas
2 possible. .

3 Me DAVID : Est-ce que M. Pardy
4 vous a indiqué la source qu'il avait pour ces
5 renseignements-là?

6 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Non. Non.
7 Non.

8 Me DAVID : D'où il tenait ces
9 renseignements.

10 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Non. Moi
11 je savais, évidemment, que M. Pardy était le
12 directeur général des Affaires consulaires et en
13 cette qualité, évidemment, il faisait affaire avec
14 tous les organes de l'État. Mais non, je ne lui ai
15 pas demandé : qui vous a dit ceci. Non, non.

16 Me DAVID : Nous allons continuer,
17 si vous le permettez on va changer de volume, il
18 faut aller à la pièce justificative P-48.
19 Conservez, Monsieur de Bané, le volume que vous
20 avez parce que je vais y revenir.

21 --- Pause

22 [TRADUCTION] LE COMMISSAIRE :
23 Volume 1?

24 Me DAVID : C'est le volume 1,
25 onglet 20.

1 L'onglet 20, Monsieur de Bané.

2 LE COMMISSAIRE : Onglet?

3 Me DAVID : Vingt.

4 [FRANÇAIS] Encore là, Monsieur de
5 Bané, c'est simplement pour mettre certains
6 documents au dossier de notre Commission.

7 J'aimerais vous référer à la page
8 2 de cet onglet. Il s'agit d'un - encore là, le
9 terme que j'ai appris jusqu'à date, c'est une
10 « note d'information ».

11 L'HON. PIERRE DE BANÉ :
12 Exactement. Une séance de breffage. Une note de
13 breffage.

14 Me DAVID : Il s'agit d'une note de
15 breffage. Merci. Je n'ai pas eu l'occasion souvent
16 d'interroger en français jusqu'à date.

17 A la page 2, nous avons la note de
18 breffage qui est adressée au premier ministre et
19 qui demande, finalement, sa signature de la lettre
20 en question qui est datée du 11 juillet et vous
21 avez, dans les faits, copie de la lettre à la page
22 3 de ce volet-là, de cet onglet-là, et donc aux
23 pages 3 et 4, vous avez le texte que le premier
24 ministre a, en fait, signé dans une première
25 lettre qui est datée du 11 juillet.

1 Au premier paragraphe de la lettre
2 du premier ministre, le premier ministre dit
3 ceci :

4 [TRADUCTION] J'ai demandé au
5 sénateur de Bané de se rendre
6 en Syrie à ce stade afin
7 d'attirer votre attention sur
8 le cas de Maher Arar, un
9 citoyen canadien qui est
10 détenu dans votre pays depuis
11 octobre dernier. (Tel que lu)

12 Et au troisième paragraphe, le
13 premier ministre du Canada dit :

14 Je vous demanderais de plus
15 d'étudier la possibilité de
16 libérer M. Arar et de lui
17 permettre de rentrer au
18 Canada pour des raisons
19 humanitaires. Je peux vous
20 assurer que le gouvernement
21 canadien ne s'oppose pas à
22 son retour. (Tel que lu)

23 [FRANÇAIS] Si je comprends bien,
24 Monsieur de Bané, vous avez pris connaissance du
25 contenu de cette lettre avant votre départ.

1 L'HON. PIERRE DE BANÉ : On me l'a
2 remise en mains propres. L'original.

3 Me DAVID : D'accord. Est-ce que
4 vous avez eu quelque communication que ce soit
5 avec le premier ministre concernant le contenu de
6 la lettre ou concernant votre mandat, votre
7 voyage?

8 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Non. On
9 m'a remis une lettre déjà signée par le premier
10 ministre, mais je n'ai pas du tout été consulté
11 sur la rédaction de la lettre, non.

12 Me DAVID : Merci.

13 J'aimerais, Monsieur de Bané, vous
14 référer maintenant à la pièce justificative P-88,
15 qui sont les notes...

16 La pièce justificative P-88, c'est
17 l'onglet 1. Simplement pour vous situer, ce sont
18 les notes personnelles de M. Gar Pardy qui ont été
19 transcrites dans ce volume-là.

20 J'aimerais vous référer à la page
21 27, Monsieur de Bané, de ces notes-là pour une
22 inscription en date du 15 juillet 2003. C'est
23 simplement, encore là, pour étaler pour le
24 dossier.

25 On note que M. Pillarella [sic] a

1 eu une conversation téléphonique avec M. Franco
2 Pillarella, l'ambassadeur canadien en Syrie. Il y
3 a eu aussi une communication entre vous et M.
4 Pardy qui réfère que vous l'avez appelé, vous avez
5 appelé M. Pardy en date du 15 juillet et que vous
6 étiez pour quitter Djeddah. La note dit :

7 [TRADUCTION] Entre temps, le
8 sénateur a appelé. Il est à
9 l'extérieur de Djeddah ce
10 soir.

11 [FRANÇAIS] Ma question, c'est
12 est-ce que vous vous souvenez d'avoir appelé
13 M. Pardy alors que vous étiez à l'extérieur du
14 pays en date du 15 juillet?

15 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui. Si
16 vous me permettez, j'aimerais vous donner un peu
17 la toile de fond de tout cela.

18 J'ai rencontré dans l'après-midi
19 le « Crown prince », le prince héritier d'Arabie
20 saoudite, et j'étais accompagné de l'ambassadeur
21 du Canada, évidemment, en Arabie saoudite. J'ai
22 eu, je pense, une audience qui a duré presque deux
23 heures de temps.

24 Me DAVID : Monsieur de Bané, si
25 vous me permettez.

1 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui.

2 Me DAVID : Je vais juste vous
3 interrompre. C'est parce que la date en question à
4 laquelle je vous réfère, c'est le 15 juillet alors
5 que vous êtes, il me semble, en Arabie saoudite.

6 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui, c'est
7 ça. J'arrive à cela.

8 Me DAVID : OK. Je m'excuse.

9 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Vous allez
10 voir. Alors donc, j'ai mon audience avec le prince
11 héritier, je passe avec lui deux heures de temps,
12 je plaide la cause de ce Canadien qui était
13 condamné à mort.

14 Me DAVID : Peut-être que ce n'est
15 pas nécessaire d'aller dans les détails.

16 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Bon. En
17 tout cas. Donc, ça a fait tout ça. Bon. Ensuite,
18 l'ambassadeur du Canada en Arabie saoudite m'a
19 conduit dans sa voiture à l'aéroport de Djeddah
20 pour prendre l'avion et partir pour la Syrie. Le
21 Liban et la Syrie.

22 Nous arrivons à l'aéroport et on
23 doit attendre durant deux, trois heures, je pense,
24 dans le salon de la compagnie aérienne.

25 Nous en profitons, de ce délai de

1 deux, trois heures, pour appeler à Ottawa et faire
2 rapport à M. Pardy de notre audience avec le
3 prince héritier Abdullah.

4 Et là M. Pardy me dit :
5 . sénateur, j'ai une nouvelle pour vous. La lettre
6 que je vous ai donnée à Ottawa signée par
7 M. Chrétien et qui ne parle que d'un seul sujet,
8 la libération de M. Arar, à la réflexion, nous
9 allons plutôt vous faire parvenir une autre lettre
10 que vous remettrez au président Bashar, laquelle
11 lettre, contrairement à celle qu'on vous a remise
12 à Ottawa, couvrira non seulement le dossier Arar,
13 mais également d'autres sujets d'intérêt bilatéral
14 entre le Canada et la Syrie. .

15 Je me souviens qu'il m'a dit cela
16 alors que j'étais dans le salon en Arabie
17 saoudite.

18 Nous l'appelions pour lui faire
19 part de notre conversation avec le prince héritier
20 sur le cas Sampson, lui en a profité, il m'a dit :
21 . Je suis très heureux de ce que vous me
22 racontez. . Tout ça. Il dit : . Maintenant, moi
23 j'ai des nouvelles pour vous . et là il m'a parlé
24 de ça.

25 Me DAVID : D'ailleurs, Monsieur le

1 Sénateur, si vous permettez, allez à la page 28,
2 la prochaine page des notes de M. Pardy. En haut
3 de la page il dit, d'ailleurs :

4 [TRADUCTION] Le sénateur de
5 Bané est prêt à aborder
6 d'autres sujets.

7 [FRANÇAIS] Me DAVID : J'imagine
8 que ça réfère, justement, à votre mandat qui a
9 pris un peu d'expansion ou qui maintenant doit
10 aussi concerner des questions plus larges que
11 celle de seulement M. Arar.

12 L'HON. PIERRE DE BANÉ : C'est ça.
13 Le Ministère, lui, est arrivé à la conclusion que
14 ma visite en Syrie aurait plus de succès si la
15 lettre du premier ministre couvrirait également
16 d'autres sujets d'intérêts mutuels.

17 Me DAVID : D'accord. Monsieur le
18 Sénateur, simplement pour appuyer vos prétentions,
19 j'aimerais vous référer à l'onglet 470.

20 Je m'excuse, on change de volume.

21 [TRADUCTION] LE COMMISSAIRE : Quel
22 onglet?

23 Me DAVID : 470, et si je pouvais
24 aller à la page 6. [FRANÇAIS] À la page 6. Vous
25 avez la numérotation en bas de la page à droite,

1 Monsieur de Bané.

2 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Merci.

3 Me DAVID : A la page 6 de 8, vous
4 avez un message de M. Pardy à plusieurs personnes,
5 Michael Chesson, Nicolas Chapdelaine, John Ausman,
6 Jillian Stirk et Patty Goodfellow à laquelle vous
7 avez déjà référé, et M. Pardy dit ceci :

8 [TRADUCTION] Comme vous le
9 savez, l'ambassadeur
10 Pillarella a de la difficulté
11 à obtenir une réponse des
12 Syriens au sujet de l'entrée
13 du sénateur de Bané et de la
14 rencontre avec le président.
15 L'ambassadeur Pillarella a
16 indiqué que, si un message du
17 premier ministre annonçait sa
18 visite et indiquait que la
19 visite n'en était pas une à
20 sujet unique, alors les
21 chances que le sénateur
22 rencontre le président
23 seraient meilleures. J'ai
24 parlé à l'ambassadeur
25 Arnous...

1 -- qui est l'ambassadeur de la
2 Syrie --
3 ...plus tôt cet après-midi et
4 ai reçu le même message.
5 [FRANÇAIS] Me DAVID : Justement,
6 c'est le contexte dans lequel je crois que
7 M. Pardy vous indiquait qu'il y aurait une
8 deuxième lettre du premier ministre.
9 Vous avez, au deuxième paragraphe
10 de ce message, la référence de M. Pardy :
11 [TRADUCTION] En gardant cela
12 en tête, et tel que suggéré à
13 Nicolas cet après-midi, nous
14 ne changerons pas la lettre
15 du premier ministre, mais un
16 message du premier ministre
17 au président, que
18 l'ambassadeur Pillarella
19 pourra utiliser, améliorera
20 les chances d'accès. Le
21 message pourrait ressembler
22 aux lignes suivantes : ...
23 [FRANÇAIS] Me DAVID : Et là le
24 texte est noirci.
25 Il s'agit, évidemment, d'une

1 référence à un mandat qui a peut-être pris de
2 l'expansion où vous aurez à discuter de questions
3 qui vont au-delà de la question de M. Arar.
4 C'était votre compréhension des choses.

5 L'HON. PIERRE DE BANÉ : En effet.

6 Me DAVID : D'accord. Est-ce que
7 M. Pardy vous a mis au courant qu'ils éprouvaient
8 des difficultés à obtenir l'accès au président
9 pour vous?

10 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui.

11 Me DAVID : Quand est-ce qu'il vous
12 a mis au courant de ce qu'il...

13 L'HON. PIERRE DE BANÉ : C'est ça.
14 Quand je l'ai appelé, l'ambassadeur du Canada et
15 moi, nous l'avons appelé du salon de la compagnie
16 aérienne à l'aéroport de Djeddah. Il m'a dit :
17 . on a de la difficulté à obtenir un rendez-vous
18 et notre ambassadeur pense qu'il faudrait couvrir
19 d'autres sujets . et caetera.

20 Me DAVID : Est-ce que vous étiez
21 au courant que c'était également l'opinion de
22 l'ambassadeur Arnous, l'ambassadeur syrien au
23 Canada qu'il fallait prendre une approche un peu
24 différente?

25 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Non.

1 Me DAVID : D'accord. J'aimerais
2 vous référer maintenant à l'onglet 20 des
3 documents de PCO.

4 L'onglet 20, Monsieur de Bané.
5 Nous gérons beaucoup de documents, je m'en excuse.

6 J'aimerais simplement vous référer
7 à la première page de cet onglet-là.

8 Il s'agit, premièrement, dans le
9 premier point, de la confirmation que le premier
10 ministre avait signé la première lettre qui est
11 datée du 11 juillet, il l'a signée dimanche le
12 13 juillet. Et là, nous avons référence, aux
13 deuxième et troisième points, à la deuxième lettre
14 que le premier ministre doit signer, et on dit
15 ceci :

16 [TRADUCTION] Il est donc
17 recommandé que vous signiez
18 une deuxième lettre que
19 l'ambassadeur ira porter;
20 cette lettre présentera le
21 sénateur et placera la visite
22 dans un contexte plus large.
23 Nous vous recommandons de
24 signer la lettre ci-jointe
25 destinée au président Bashar

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Assad.

[FRANÇAIS] Et la deuxième lettre, Monsieur de Bané, se retrouve à l'onglet 472 du volume que vous aviez auparavant - 472, 472 - et là, dans cette lettre-là, qui est datée du 17 juillet, signée par le premier ministre, le premier ministre dit ceci - et c'est environ à mi-chemin :

[TRADUCTION] J'ai demandé au sénateur Pierre de Bané de se rendre en Syrie cette semaine afin de vous rencontrer et de discuter de diverses questions concernant les relations canado-syriennes. J'espère que vous pourrez lui consacrer quelques instants de votre temps pour que je puisse connaître votre opinion sur les nombreux enjeux et faits nouveaux dans votre région. Merci de votre attention.

[FRANÇAIS] Donc, on voit bien que le langage...

1 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Quel
2 onglet?

3 Me DAVID : Quatre cent
4 soixante-douze, 4-7-2.

5 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui, oui,
6 oui. Absolument.

7 Me DAVID : Et cette lettre-là, par
8 contre, vous étiez déjà outre-mer, vous ne l'aviez
9 pas en votre possession? Est-ce que vous avez pris
10 possession de cette lettre-là en Syrie?

11 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui, les
12 méthodes de communication - évidemment, entre le
13 siège social du ministère ici à Ottawa et les
14 différentes ambassades, ils ont un système de
15 transmission entre eux, et si je me rappelle bien,
16 M. Pardy m'avait dit : . Monsieur le Sénateur . -
17 quand je l'ai appelé de Djeddah - . quand vous
18 arriverez à Damas, cette lettre, cette nouvelle
19 lettre du premier ministre sera déjà là. .

20 Me DAVID : D'accord, et j'aimerais
21 vous référer à l'onglet 471 - 471 - et c'est une
22 lettre de M. Pardy à l'ambassadeur syrien ici à
23 Ottawa, qui dit M. l'ambassadeur :

24 [TRADUCTION] Votre
25 Excellence,

1 À la suite de notre
2 discussion téléphonique
3 d'hier, je joins une lettre
4 du premier ministre du
5 Canada, le très honorable
6 Jean Chrétien, destinée à son
7 Excellence Bashar Al Assad,
8 président de la République
9 arabe syrienne. Il serait
10 apprécié que cette lettre
11 soit transmise à vos
12 autorités à Damas le plus tôt
13 possible.

14 [FRANÇAIS] Alors, on fait état de
15 la façon dont cette deuxième lettre du premier
16 ministre a été livrée.

17 Est-ce que, à votre connaissance,
18 d'autres lettres étaient impliquées dans votre
19 mission en Syrie? Est-ce que vous avez livré
20 d'autres documents au président syrien?

21 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Non.

22 Me DAVID : Alors, allons
23 maintenant à l'onglet 473, et c'est très bref par
24 rapport à cet onglet-là parce qu'il est
25 complètement noirci. Il s'agit, en titre, d'une

1 référence à vous :

2 [TRADUCTION] sénateur Pierre
3 de Bané
4 Visite à Damas
5 Le 19 juillet 2003
6 Sujets et points
7 d'intervention

8 [FRNÇAIS] Alors, je comprends de
9 ce document-là qu'on vous a rencontré en Syrie
10 pour encore vous faire une séance d'information?

11 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui, et si
12 vous me permettez, je vais vous raconter les
13 circonstances. J'ai quitté...

14 Me DAVID : C'est-à-dire qu'il faut
15 faire attention ici, Monsieur de Bané, parce que
16 le document dans son entité est complètement
17 noirci.

18 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui.

19 Me DAVID : Donc, il y a une
20 réclamation ici...

21 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui.

22 Me DAVID : ...du secret
23 national...

24 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui. Oui.

25 Me DAVID : ...et donc, il faut

1 faire très attention...

2 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui.

3 Me DAVID : ...dans vos propos de
4 ne pas dévoiler des renseignements qui sont
5 protégés.

6 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Je vous
7 remercie.

8 Alors, quand j'ai pris l'avion à
9 Djedda, c'était un vol Djeddah-Le Caire-Beyrouth.
10 Bon, je suis arrivé à Beyrouth et j'étais en
11 communication quotidienne avec notre ambassadeur à
12 Damas, M. Pillarella.

13 Et M. Pillarella - bon, moi,
14 j'étais à Beyrouth. C'est environ une heure et
15 demie en voiture entre Beyrouth et Damas. Et
16 M. Pillarella me disait : . Bon, je travaille pour
17 vous obtenir un rendez-vous. . Et finalement, un
18 moment donné, il m'a dit : . Bon, Monsieur de
19 Bané, j'ai obtenu un rendez-vous. Demain, vous
20 allez avec moi rencontrer le sous-ministre des
21 Affaires étrangères de Syrie à Damas,
22 M. Mouallem. .

23 Alors, l'ambassade du Canada au
24 Liban m'a amené dans une voiture de l'ambassade à
25 la frontière. Là, M. Pillarella m'attendait à la

1 frontière libano-syrienne. Je suis monté avec lui
2 dans sa voiture. Il m'a donné également une séance
3 d'information dans la voiture, et je pense que
4 nous nous sommes rendus directement au ministère
5 des Affaires étrangères de la République syrienne,
6 où j'ai été reçu, avec l'ambassadeur Pillarella,
7 par M. Mouallem.

8 Donc, la séance d'information a eu
9 lieu dans la voiture entre - à la frontière
10 jusqu'à - environ une affaire de moins d'une
11 heure.

12 Me DAVID : D'accord. Merci pour
13 cette précision.

14 J'aimerais vous référer
15 maintenant - je reviens aux notes personnelles de
16 M. Pardy...

17 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Mm-hmm.

18 Me DAVID : ...que vous avez à
19 votre droite là. Non, c'est l'autre volume. Oui,
20 voilà, et j'aimerais vous référer à la page 28 de
21 ses notes - page 28...

22 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui.

23 Me DAVID : ...et c'est une
24 référence au 21 juillet 2003...

25 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Mm-hmm.

1 Me DAVID : ...et c'est une
2 référence au fait que vous aviez rencontré le
3 « Deputy Foreign Minister » des Affaires
4 étrangères de la Syrie, et M. Pardy dit ceci :

5 . Franco Pillarella... .

6 Donc, il a une conversation avec
7 l'ambassadeur Pillarella.

8 [TRADUCTION] À la
9 résidence avec le
10 sénateur...

11 Ça doit être :

- 12 - À la résidence avec le
- 13 sénateur de Bané
- 14 - Réunion à 11 h avec le
- 15 vice-ministre
- 16 - Deux lettres
- 17 - N'a remis que la première
- 18 lettre
- 19 - sénateur de Bané
- 20 - Première lettre
- 21 - Très intéressé aux
- 22 événements de la région.
- 23 Points de vue sur les
- 24 problèmes régionaux.

25 [FRANÇAIS] Alors, les notes

1 semblent indiquer que vous avez, dans les faits,
2 livré qu'une seule des deux lettres que vous
3 aviez. Est-ce que vous avez un souvenir en rapport
4 à cette question?

5 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Non. Ce
6 qui est très clair dans mon esprit, c'est que
7 M. Pardy m'avait dit au téléphone : . Monsieur de
8 Bané, nous devrions préparer une lettre qui couvre
9 davantage que le dossier de M. Arar, et nous
10 allons faire cela. . Et donc ça, c'est très clair
11 dans mon esprit.

12 Bon! Et M. Pardy m'a fait part,
13 non pas d'un projet qui n'était pas sûr, non, non,
14 il m'a dit : . Voilà la décision qu'on a prise.
15 Nous allons préparer une nouvelle lettre, et avec
16 cette lettre, vous aurez le rendez-vous, et
17 caetera, qui va vous permettre de remettre la
18 lettre du premier ministre. . Bon, tout ça, c'est
19 clair dans mon esprit.

20 Maintenant, quelle est la lettre
21 que l'ambassadeur ou moi, on a remis à
22 M. Mouallem, cette partie-là, franchement, ce
23 n'est pas très clair dans mon esprit.

24 Me DAVID : D'accord.

25 Dans votre esprit, Monsieur de

1 Bané, vous alliez rencontrer le président de la
2 Syrie?

3 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui.

4 Me DAVID : Quand est-ce que
5 vous...

6 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Et
7 M. Pillarella, lorsqu'il m'a rejoint à Beyrouth -
8 parce qu'on se parlait tous les jours à partir du
9 moment où je suis arrivé à Beyrouth - il m'a dit :
10 . Bon, vous allez rencontrer M. Mouallem et non
11 pas le président de la République. .

12 Alors, j'ai dit : . Bon,
13 M. Mouallem, je le connais. Il était ambassadeur
14 de la Syrie à Washington. Je l'avais déjà
15 rencontré là-bas, et caetera. . Donc, c'est un
16 monsieur que je connaissais. Je connaissais son
17 influence. Et j'ai dit : . Bon, puisque c'est le
18 rendez-vous que vous avez pu obtenir pour moi,
19 c'est parfait, je serai là. Et vous me dites
20 demain. Je pars en voiture et j'y serai. .

21 Me DAVID : Et est-ce qu'on vous a
22 fourni une explication - est-ce qu'on vous a
23 expliqué comment se faisait-il que maintenant vous
24 rencontreriez le vice - le député - « le
25 vice-ministre adjoint des Affaires étrangères »,

1 plutôt que le président de la Syrie? Est-ce qu'on
2 vous a expliqué...

3 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui. Je me
4 souviens que durant les jours que j'ai passés à
5 Beyrouth, où je parlais tous les jours à notre
6 ambassadeur, M. Pillarella, bon, il me disait
7 toutes les représentations qu'il faisait pour
8 m'obtenir le rendez-vous, disant aux autorités
9 syriennes : . Le sénateur de Bané est porteur
10 d'une lettre personnelle du premier ministre du
11 Canada à l'attention du président - . bon. Et il
12 me disait : . J'ai de la difficulté à obtenir le
13 rendez-vous - . et caetera, bon.

14 Après quelques jours, il m'a dit :
15 . Bon, j'ai finalement une réponse. C'est le
16 sous-ministre qui va vous recevoir. . Bon.

17 Alors donc, j'ai été rendre visite
18 au sous-ministre, et quand j'ai vu M. Mouallem -
19 je pourrais en parler lorsque vous le voudrez - la
20 première chose qu'il m'a dite, il dit : . Je tiens
21 à vous transmettre les regrets de notre président,
22 et caetera, et caetera. Malheureusement, le temps
23 était tellement court qu'on n'a pas pu organiser
24 la rencontre avec le président, et je voudrais
25 vous exprimer nos regrets. . Bon.

1 Me DAVID : D'accord.

2 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Il a dit
3 cela.

4 Me DAVID : Maintenant, la séance
5 d'information que vous avez reçu concernant
6 M. Arar de M. l'ambassadeur canadien,
7 M. Pillarella, vous l'avez reçu durant le trajet
8 qui vous a amené du Liban à Damas?

9 L'HON. PIERRE DE BANÉ : En effet.

10 Me DAVID : J'aimerais ça que vous
11 nous racontiez qu'est-ce qui vous a été dit
12 concernant M. Arar. Quels étaient les
13 renseignements qu'on vous a fournis, que
14 l'ambassadeur vous a fournis concernant
15 spécifiquement M. Arar?

16 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Ce qui m'a
17 frappé particulièrement dans la séance
18 d'information que j'ai eu de M. l'ambassadeur
19 Pillarella, c'est que les autorités syriennes
20 avaient donné un accès réellement pas ordinaire,
21 excellent, à l'ambassade du Canada pour qu'ils
22 puissent rendre visite à M. Arar à partir du
23 moment où, je pense, en octobre lorsqu'il est
24 arrivé - lorsqu'il était arrivé en Syrie, et que
25 l'accès de l'ambassade graduellement est devenu de

1 plus en plus difficile.

2 Au début, c'était sur une base
3 hebdomadaire, ensuite toutes les deux semaines,
4 ensuite toutes les trois semaines, ensuite tous
5 les mois, ensuite trois mois, puis ensuite rien du
6 tout, et l'ambassadeur n'était pas content du tout
7 de cela et il était réellement très déçu de cet
8 état de fait, que l'ambassade n'avait pas accès à
9 M. Arar aussi fréquemment qu'avant, parce que
10 l'une des choses qui était très importante pour
11 M. Pillarella, c'est de savoir dans quel état
12 était M. Arar et pourquoi on le gardait en prison
13 alors qu'on avait promis de porter des accusations
14 et de l'amener dans un procès public, et caetera,
15 bon.

16 Et deuxièmement, ces visites-là
17 permettaient à M. Pillarella et ses collaborateurs
18 de s'assurer de - comment dirais-je - si
19 M. Pillarella [sic] était en bonne santé ou non.
20 Alors, ils n'avaient plus accès à lui. Donc, ça
21 créait une grande inquiétude, et caetera.

22 Alors ça, je me souviens qu'il
23 m'avait parlé de cela, que autant au début, ça
24 allait très bien les visites, autant ces visites
25 avaient été suspendues complètement.

1 Me DAVID : Et est-ce qu'on -
2 l'ambassadeur canadien vous a fourni des détails
3 sur les raisons qui pouvaient justifier la
4 détention de M. Arar par les Syriens, les éléments
5 de preuve que les Syriens pouvaient posséder à
6 l'égard de M. Arar, finalement, qu'est-ce qui
7 pouvait expliquer le traitement que recevait
8 M. Arar en Syrie?

9 --- Pause

10 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Je vais
11 vous donner un fait qui est très vivace dans ma
12 mémoire et l'autre qui est plutôt une conclusion
13 qui me semble logique.

14 Je commence par la déduction. La
15 déduction, c'est que c'est les Américains qui
16 l'ont amené là. Je me souviens que M. Pardy
17 m'avait dit que les Syriens étaient étonnés
18 lorsque les Américains leur ont dit, à partir
19 d'Amman, je pense : . On aimerait vous confier
20 M. Arar. . Les Syriens, paraît-il, étaient très
21 étonnés, très surpris que les Américains leur
22 demandaient de prendre M. Arar sous leur contrôle.
23 Ça, c'est une déduction. Je pense c'est - bon.

24 Mais la chose qui est très vivace
25 dans mon esprit, c'est que lorsque j'ai rencontré

1 M. Mouallem et que je lui ai expliqué pourquoi
2 M. Arar devait être libéré, un moment donné, il a
3 dit : . C'est la faute des Américains. . Ça, je me
4 souviens de cela.

5 Me DAVID : Alors, arrivons,
6 Monsieur de Bané, à la rencontre avec M. Mouallem.
7 J'aimerais vous référer à l'onglet 476.

8 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Si vous
9 voulez arrêter deux minutes.

10 Me DAVID : Oui. Oui, absolument.

11 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Merci.

12 [TRADUCTION] Me DAVID :
13 Monsieur le Commissaire, je pense que M. de Bané
14 apprécierait prendre une pause maintenant.

15 LE COMMISSAIRE : D'accord. Nous
16 prendrons une pause de quinze minutes.

17 Me DAVID : Merci.

18 LE REGISTRAIRE : Veuillez vous
19 lever. Please stand.

20 --- Suspension à 10 h 15 /

21 Upon recessing at 10:15 a.m. /

22 --- Reprise à 10 h 33 /

23 Resuming at 10:33 a.m.

24 [FRANÇAIS] LE SECRÉTAIRE :
25 Veuillez vous asseoir. Please, be seated.

1 Me DAVID : Alors, Monsieur de
2 Bané, j'aimerais vous référer à l'onglet 476. Nous
3 en étions à faire rapport sur votre rencontre avec
4 M. Mouallem, et j'aimerais vous référer à cet
5 onglet là simplement pour faire état de la
6 discussion et vous demander si ce qui est contenu
7 dans ce rapport est votre souvenir de cette
8 rencontre là.

9 Alors ...

10 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Nous
11 parlons de ...

12 Me DAVID : De l'onglet 476.

13 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui, c'est
14 cela.

15 Me DAVID : Quatre cent soixante-
16 seize.

17 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui.

18 Me DAVID : Alors, il s'agit d'un
19 message qui provient de l'ambassadeur canadien,
20 qui est envoyé au Canada et qui concerne - qui est
21 un compte rendu, finalement, de votre rencontre
22 avec le vice - le vice - « suppléant du ministre
23 des Affaires étrangères » de la Syrie.

24 Alors, on dit ceci :

25 [TRADUCTION] Le sénateur de

1 Bané a rencontré, le 22
2 juillet, Mouallem, le
3 sous-ministre des Affaires
4 étrangères afin de lui
5 présenter la lettre du
6 premier ministre Chrétien
7 visant à attirer l'attention
8 du président Bashar sur le
9 cas de Maher Arar. En donnant
10 la lettre à Mouallem, le
11 sénateur a expliqué
12 l'importance que le premier
13 ministre Chrétien attachait à
14 cette question et a cherché à
15 obtenir l'assurance que la
16 lettre serait portée à
17 l'attention personnelle du
18 président.

19 [FRANÇAIS] Est-ce que c'est votre
20 souvenir des choses? Que vous avez demandé ...

21 L'HON. PIERRE DE BANÉ : En effet.

22 Me DAVID : D'accord.

23 Deuxième paragraphe, on souligne
24 que vous avez dit que :

25 [TRADUCTION] Le sénateur de

1 Bané a expliqué pourquoi le
2 cas était important pour le
3 Canada. En faisant référence
4 au fait que le Canada est un
5 pays multiculturel composé
6 d'immigrants, que lui-même
7 était né à Haïfa (Palestine),
8 que chaque Canadien, que ce
9 soit de naissance ou parce
10 qu'il a acquis la
11 citoyenneté, a les mêmes
12 droits et obligations en
13 vertu de la loi et a donc
14 droit à la même protection du
15 gouvernement du Canada au
16 besoin, le sénateur était
17 bien conscient que, en vertu
18 de la loi syrienne, Arar
19 était considéré comme un
20 citoyen syrien. Par contre,
21 étant donné qu'il était
22 citoyen canadien, le
23 gouvernement du Canada avait
24 le devoir d'intervenir en son
25 nom.

1 [FRANÇAIS] Est-ce que cela reflète
2 vos propos, Monsieur le Sénateur?

3 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui.

4 Et, ce que je voudrais dire aussi,
5 pour donner un peu l'atmosphère de la rencontre,
6 c'est que je connais M. Mouallem.

7 Nous nous connaissions et nous
8 nous sommes - nous étions heureux de nous revoir,
9 et je lui ai expliqué que, bien sûr, M. Arar a la
10 citoyenneté syrienne de leur point de vue, mais,
11 pour nous, les Canadiens, il est un citoyen
12 canadien.

13 Et le Canada est sans doute le
14 seul pays dans le monde qui a mis dans sa loi
15 suprême, dans la Constitution du pays, que le
16 Canada est un pays multiculturel. Et c'est une
17 terminologie canadienne pour dire que le Canada
18 est constitué de gens qui viennent de tous les
19 pays du monde et qu'ils ont tous les mêmes droits.

20 J'ai dit : on est, je pense, le
21 seul pays dans le monde qui avons mis cela dans la
22 loi suprême du pays, que tous les Canadiens,
23 qu'ils soient nés au Canada, qu'ils viennent de
24 l'étranger, sont des citoyens de première classe.

25 Et donc, même si pour lui M. Arar

1 est un Syrien, pour nous c'est une Canadien. Et
2 c'est la raison pour laquelle le premier ministre
3 du Canada ne cesse de dire publiquement qu'il va
4 tout faire pour libérer M. Arar. Bon.

5 Alors, j'ai commencé donc d'une
6 façon extrêmement énergique à lui expliquer
7 pourquoi, même si les autres pays aussi ont des
8 processus de naturalisation, chez nous cela va
9 beaucoup plus loin.

10 Ça prend trois ans pour devenir
11 citoyen canadien. Il y a au-delà de 40 membres du
12 Parlement qui sont nés à l'étranger. Plusieurs
13 sont ministres et sont nés à l'étranger. Et
14 cetera, et cetera.

15 Donc, j'ai essayé de lui faire
16 saisir que ce n'est pas seulement des mots, c'est
17 une réalité. C'est une réalité.

18 Et, donc j'ai insisté beaucoup
19 là-dessus. Je lui parlé également à quel point la
20 communauté canadienne d'origine syrienne apporte
21 une contribution exceptionnelle au développement
22 du Canada.

23 Bref, cette partie là de mon
24 discours, de mon intervention, pour dresser le
25 tableau de fond était pour moi très importante,

1 parce que, comme vous savez, dans beaucoup de pays
2 dans le monde, celui qui n'est pas né dans ce pays
3 là, ce n'est pas la même chose.

4 Moi, je voulais lui dire : Non,
5 non. Au Canada, c'est très différent. Et c'est
6 pour cela que le premier ministre parle si
7 énergiquement de ce dossier.

8 C'était pour cadrer l'affaire.

9 Me DAVID : Merci.

10 Je vous réfère au troisième
11 paragraphe du rapport, Monsieur de Bané. Et voilà
12 qu'on dit que vous avez parlé de :

13 [TRADUCTION] ...la
14 collaboration sans pareille
15 dont les autorités syriennes
16 ont d'abord fait preuve s'est
17 manifestée lorsqu'on a permis
18 au consul canadien de rendre
19 visite à M. Arar à un certain
20 nombre de reprises et, plus
21 tard, à deux membres du
22 Parlement du Canada. Le
23 sénateur de Bané a pensé
24 qu'il s'agissait de
25 l'expression des bonnes

1 relations qui existaient
2 entre nos deux pays. Il a
3 donc été décevant et
4 difficile à comprendre que,
5 depuis la visite des députés
6 en avril dernier, aucune
7 autre visite du consul
8 canadien n'a été permise et
9 que M. Arar n'a pas été
10 traduit en justice, comme on
11 nous avait assuré qu'il le
12 serait.

13 [FRANÇAIS] Est-ce que ces propos
14 reflètent votre conversation avec M. Mouallem?

15 L'HON. PIERRE DE BANÉ : En effet.
16 Je lui ai dit : Écoutez, on vous remercie d'avoir
17 permis à notre ambassade ici, à notre ambassadeur,
18 à ses collaborateurs, de rendre visite sur une
19 base fréquente même assez exceptionnelle à
20 M. Arar, mais là, franchement, depuis quelques
21 mois, ils n'ont plus accès à M. Arar, et cela est
22 une situation complètement inacceptable.

23 Me DAVID : Alors, je poursuis. Et
24 le texte continue. Il dit :

25 [TRADUCTION] C'est dans ce

1 contexte que le premier
2 ministre Chrétien demandait
3 maintenant au président
4 Bashar d'accorder une
5 attention urgente à cette
6 question. Le premier ministre
7 a aussi demandé de libérer
8 M. Arar et de lui permettre
9 de rentrer au Canada pour des
10 raisons d'ordre humanitaire.
11 Le sénateur a ajouté que rien
12 ne s'opposait au retour de
13 M. Arar au Canada et que si
14 la Syrie autorisait ce
15 retour, le Canada ne
16 l'oublierait pas.

17 [FRANÇAIS] Me DAVID : Est-ce que
18 cela reflète bien les propos?

19 L'HON. PIERRE DE BANÉ :
20 Absolument. Je lui ai dit : . Écoutez,
21 M. Mouallem, le premier ministre du Canada qui,
22 sur une base régulière, dit qu'il ne ménagera
23 aucun effort pour la libération de M. Arar, vous
24 demande de le libérer. Je peux vous dire, en tant
25 que représentant personnel du premier ministre du

1 Canada que le Canada n'oubliera pas si vous
2 libérez M. Arar. .

3 Me DAVID : Je termine en vous
4 référant au dernier paragraphe, le paragraphe 5,
5 la dernière phrase où on dit :

6 [TRADUCTION] Finalement,
7 Mouallem a assuré au sénateur
8 que la lettre du premier
9 ministre serait portée à
10 l'attention personnelle du
11 président et a ajouté qu'il
12 espérait que quelque chose de
13 positif ressorte bientôt de
14 cette affaire.

15 [FRANÇAIS] Me DAVID : Est-ce que
16 vous vous souvenez de cette assurance de la part
17 de M. Mouallem?

18 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Ça c'est
19 réellement un moment que je n'oublie pas. Parce
20 que ça faisait une heure que j'expliquais
21 l'importance de ce dossier pour le premier
22 ministre du Canada et là je lui ai dit :
23 . Monsieur Mouallem, nous nous connaissons très
24 bien tous les deux. Je suis ici en mission
25 officielle porteur d'une lettre du premier

1 ministre du Canada à son Excellence le président
2 de la République et j'ai absolument besoin de
3 rapporter au premier ministre du Canada la réponse
4 du gouvernement syrien. .

5 Là M. Mouallem m'a répondu deux
6 choses qui sont très vivaces dans ma mémoire. Il
7 m'a dit : . Numéro un, dites au premier ministre
8 du Canada que je vais personnellement remettre sa
9 lettre au président de la République, M. Bashar al
10 Assad. Numéro deux, en autant que je suis
11 concerné, je vais appuyer la demande du premier
12 ministre du Canada auprès du président. .

13 Évidemment, j'étais très fier
14 lorsqu'il m'a dit le deuxième point, non seulement
15 . Je vais remettre personnellement la lettre à
16 Monsieur le Président Bashar al Assad, mais je
17 vais personnellement l'appuyer et dire au
18 Président syrien, à mon président, que j'appuie la
19 lettre de votre premier ministre. .

20 Me DAVID : Est-ce que vous vous
21 souvenez d'avoir suggéré à M. Mouallem que M. Arar
22 pouvait être remis entre les mains de
23 M. Pillarella et que si jamais il était
24 responsable de quelque acte criminel ou autrement,
25 responsable d'infraction, que le Canada s'en

1 occuperait?

2 L'HON. PIERRE DE BANÉ :

3 Absolument. Moi j'ai dit : . Écoutez un peu, nous
4 avons des lois au Canada contre le terrorisme,
5 contre toutes les infractions, des crimes d'État,
6 et donc nous pouvons, évidemment, s'il y a eu
7 quelque infraction aux lois canadiennes, nous
8 pouvons nous en occuper. .

9 Je me souviens des représentations
10 énergiques de notre ambassadeur, M. Pillarella,
11 qui a dit à M. Mouallem : . Écoutez, vous m'aviez
12 promis, vous m'aviez dit que vous aviez certaines
13 appréhensions, et caetera. Si oui, nous, le
14 Canada, nous exigeons un procès public, si vous
15 avez des choses à reprocher à M. Arar, nous
16 voulons que les accusations soient faites dans un
17 procès où les avocats canadiens pourront assister,
18 et caetera. .

19 Notre ambassadeur a eu - comment
20 dirais-je - il a parlé avec une franchise très
21 directe que cette façon de garder un citoyen
22 canadien incommunicado était inacceptable et que
23 de deux choses l'une, ou il était libéré
24 immédiatement ou, s'ils avaient des accusations à
25 porter contre lui, qu'ils le fassent dans un

1 procès public où le gouvernement canadien pourrait
2 assister au procès. Alors, M. Pillarella a été
3 très très énergique.

4 Me DAVID : Monsieur le Sénateur,
5 j'aimerais vous référer à l'onglet 709 dans le
6 volume 8. Vous ne l'avez pas en main.

7 L'onglet 709 et si vous pouviez,
8 en bas de la page, retrouver la page 15 de 19.
9 C'est la référence qui est vraiment dans le coin
10 inférieur à droite, la page 15 de 19. On y réfère
11 aussi comme étant la page 14 un peu petit plus
12 haut.

13 Il y a une référence en bas de la
14 page pour le 22 juillet 2003. Le document en
15 question ici, il s'agit d'une chronologie qui a
16 été préparée par le ministère des Affaires
17 extérieures sur la trame factuelle de l'affaire
18 Arar.

19 On réfère dans cette chronologie,
20 qui a été préparée au mois de novembre 2003, pour
21 que vous le sachiez, à votre rencontre avec
22 M. Mouallem le 22 juillet.

23 J'aimerais simplement vous lire un
24 extrait. A partir de la phrase - en fait,
25 laissez-moi vous le lire pour vous donner le plein

1 contexte.

2 [TRADUCTION] Le sénateur
3 Pierre de Bané discute du cas
4 avec le vice-ministre des
5 Affaires étrangères de la
6 Syrie, Walid Mouallem, et lui
7 donne la lettre du premier
8 ministre Chrétien pour qu'il
9 la transmette au président.
10 Le premier ministre a demandé
11 de relâcher M. Arar et de
12 lui permettre de retourner au
13 Canada pour des raisons
14 humanitaires. Le sénateur de
15 Bané explique la
16 préoccupation du premier
17 ministre au sujet de la
18 situation critique d'un
19 citoyen canadien et cherche à
20 obtenir l'assurance que la
21 lettre sera soumise à
22 l'attention personnelle du
23 président.

24 [FRANÇAIS] Me DAVID : Voilà ce qui
25 est nouveau en termes du rapport qu'on vient de

1 réviser ensemble à l'onglet 476.

2 [TRADUCTION] Mouallem déclare
3 que le ministre des Affaires
4 étrangères suit le cas de
5 très près, mais que de
6 nouveaux éléments ont élargi
7 la portée de l'enquête
8 syrienne; c'est pourquoi M.
9 Arar n'a pas été traduit en
10 justice et que l'ambassade
11 ne s'est pas vue permettre
12 l'accès. (Tel que lu)

13 [FRANÇAIS] Me DAVID : J'ai des
14 questions à vous poser. Premièrement, est-ce que
15 vous vous souvenez que M. Mouallem vous a dit
16 cela? Je vous avertis d'avance, Monsieur de Bané,
17 il va falloir faire très attention ici sur les
18 propos que vous allez rapporter de M. Mouallem,
19 mais dites-nous dans un premier temps, est-ce que
20 M. Mouallem vous a dit ce qu'on cite ici comme
21 étant ses paroles que le ministère des Affaires
22 extérieures :

23 [TRADUCTION] ...suit le cas
24 de très près, mais que de
25 nouveaux éléments ont élargi

1 la portée de l'enquête
2 syrienne; c'est pourquoi
3 M. Arar n'a pas été traduit
4 en justice et que l'Ambassade
5 ne s'est pas vue permettre
6 l'accès. (Tel que lu)

7 [FRANÇAIS] Me DAVID : Est-ce que
8 M. Mouallem vous a dit cela? Est-ce que vous vous
9 souvenez de ces paroles-là?

10 Encore là, je fais la mise en
11 garde, je ne pense pas qu'on devrait aller au-delà
12 de ça.

13 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui, je me
14 souviens fort bien qu'en réponse aux
15 représentations de notre ambassadeur qui
16 expliquait son mécontentement, sa déception que
17 l'ambassade n'avait plus accès à M. Arar,
18 M. Mouallem a dit qu'il comprenait ce
19 désappointement, qu'il verrait comment il pourrait
20 s'y prendre pour permettre de nouveau à un consul
21 de notre ambassade de rendre visite à M. Arar, que
22 s'il n'a pas pu donner suite jusqu'à maintenant,
23 si les visites ont arrêté, c'est parce que
24 l'enquête a pris une autre dimension.

25 [TRADUCTION] ...que de

1 nouveaux éléments ont élargi
2 la portée de l'enquête
3 syrienne. (Tel que lu)

4 [FRANÇAIS] Alors donc, il disait
5 ça, il dit : . C'est ce qui a fait en sorte qu'on
6 va porter des accusations bientôt ., et caetera.

7 C'est la raison qui expliquerait
8 pourquoi l'ambassade n'a plus eu la permission.
9 Mais il s'était engagé à dire : . Écoutez, je vais
10 voir comment on pourrait reprendre ces
11 visites-là. .

12 Il a parlé de cela en réponse aux
13 représentations de M. Pillarella qui a dit : .
14 Comment ça se fait que je n'ai plus le droit
15 d'envoyer mes collaborateurs visiter ce
16 monsieur? .

17 Me DAVID : Ces nouveaux éléments
18 de preuve auxquels réfère le document qu'on vient
19 de lire ensemble, sans que vous les rapportiez,
20 est-ce que quelqu'un a demandé des explications,
21 est-ce que des explications vous ont été fournies
22 par rapport à ces nouveaux éléments? Encore là je
23 vous demanderais de...

24 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Non, non,
25 il a parlé en termes généraux.

1 Me DAVID : Très général.

2 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Il a parlé
3 en termes généraux. Il a commencé, voyez-vous,
4 après nos représentations, il a commencé sur une
5 base plus globale.

6 Il m'a dit : . Un, je voudrais
7 vous dire que le Président apprécie énormément les
8 conversations téléphoniques qu'il a avec votre
9 premier ministre. Mon ministre des Affaires
10 étrangères apprécie énormément les conversations
11 qu'il a avec votre ministre des Affaires
12 étrangères. Trois, je remercie le Canada pour la
13 façon que vous avez accueilli les Syriens qui ont
14 émigré au Canada. .

15 Donc, il y avait toute cette
16 partie-là positive où il tenait à dire son
17 appréciation au gouvernement canadien.

18 Là il dit : . Écoutez, au sujet de
19 M. Arar, oui, Monsieur l'ambassadeur, je comprends
20 votre déception, mais l'enquête a pris une autre
21 tournure et je vais voir qu'est-ce que je peux
22 faire pour reprendre les visites et le ministère
23 que je dirige comme secrétaire général, comme
24 Vice-ministre, accorde une très grande importance
25 à ce dossier ., et caetera, et caetera.

1 Il y avait, donc, un message
2 politique d'appréciation pour le Canada, pour les
3 communications entre les deux gouvernements, pour
4 l'accueil qui a été fait au Canada à la communauté
5 syrienne, il y avait tout cela, évidemment.

6 Quand il a terminé en disant :
7 . Je vais donner la lettre de M. Chrétien au
8 président, je vais l'appuyer ., là je me suis
9 dit : mission - elle est sur une bonne route.

10 Me DAVID : Merci.

11 Vous êtes revenu au pays le 28
12 juillet, Monsieur de Bané, et par la suite, est-ce
13 que vous avez eu des séances d'information avec
14 les autorités canadiennes ici?

15 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui. De
16 retour au pays, j'ai parlé avec M. Pardy qui
17 m'avait donné la séance d'information avant de
18 partir et je lui ai dit : . Je pense que dans les
19 deux pays ça a bien été et que dans les deux, sans
20 me promettre d'une façon formelle qu'on va donner
21 droit aux deux requêtes de M. Chrétien, que
22 l'impression que j'ai, c'est que nous allons avoir
23 des réponses positives.

24 Monsieur Pardy m'a dit : . J'ai eu
25 des échos semblables de nos ambassadeurs. .

1 Me DAVID : Simplement pour le
2 dossier, les notes de M. Pardy reflètent que vous
3 avez eu une conversation avec lui le 31 juillet.
4 Donc, vous êtes revenu le 28, le 31, est-ce que
5 vous avez rencontré en plus M. Pardy, est-ce que
6 vous avez rencontré...

7 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Je ne
8 pense pas. Je lui ai fait rapport au téléphone que
9 je pense avoir rempli les mandats qui m'ont été
10 confiés et il m'a répondu : . Je suis très
11 satisfait de votre performance et j'ai eu des
12 échos de nos ambassadeurs dans les deux pays et
13 également ils sont très positifs. .

14 Me DAVID : Est-ce que vous avez
15 rencontré Mme Mazigh, l'épouse de M. Arar à votre
16 retour?

17 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Non.
18 Là-dessus j'aimerais vous dire un mot. Ni avant ma
19 mission, ni pendant ma mission, ni après ma
20 mission je n'ai parlé à qui que ce soit de ce
21 voyage que j'ai fait.

22 Parce que j'ai des relations avec
23 ces pays-là et mon instinct, mon appréciation,
24 c'est que pour que je garde ces relations avec ces
25 pays-là, je ne dois pas ajouter des

1 communications, soit à travers les médias
2 canadiens, soit aux personnes concernées pour ne
3 pas - comment dirais-je - apporter quelque élément
4 qui réduirait mes contacts avec ces pays-là.

5 Donc je n'ai jamais, à part
6 aujourd'hui, parlé de ces missions-là. C'est la
7 première fois que j'en parle. J'ai toujours refusé
8 de parler à qui que ce soit.

9 Les journaux m'ont appelé, bien
10 sûr, souvent depuis ce temps-là, mais je n'ai
11 jamais voulu parler à qui que ce soit.

12 Me DAVID : Merci.

13 J'aimerais maintenant arriver au
14 3 octobre, Monsieur le Commissaire, à l'onglet 37
15 des documents du PCO, c'est [TRADUCTION] la pièce
16 justificative P-48.

17 P-48, onglet 37, et c'est pour le
18 dossier uniquement, Monsieur le Commissaire.

19 [FRANÇAIS] Il s'agit d'une note de
20 la directive au premier ministre en date du
21 3 octobre 2003. On réfère au fait qu'il n'y a
22 jamais eu de suivi donné par le président de la
23 Syrie à sa lettre du 11 juillet 2003 et on
24 recommande ici au premier ministre canadien
25 d'avoir une conversation téléphonique avec son

1 homologue en Syrie. C'est simplement pour...

2 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Quel
3 onglet, ça?

4 Me DAVID : C'est l'onglet 37,
5 Monsieur de Bané. J'aimerais maintenant vous
6 référer à l'onglet 590 qui concerne aussi cette
7 même question là, donc je ne pense pas que c'est
8 nécessaire de...

9 Mais encore, il s'agit d'une
10 recommandation faite au premier ministre canadien
11 qu'il téléphone au Président syrien en date du 3
12 octobre simplement pour assurer un suivi de sa
13 lettre du 11 juillet que vous avez livrée.

14 Est-ce que vous étiez au courant
15 qu'il n'y avait pas eu de suivi donné à la lettre
16 du premier ministre déjà au mois d'octobre 2003,
17 ça, est-ce que vous avez gardé contact pour
18 l'évolution du dossier?

19 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Une chose
20 que je me souviens, c'est que ça a été fort
21 concerté en faveur de M. Arar. Évidemment, il y a
22 l'intervention du premier ministre du Canada ; il
23 y a l'intervention du ministre des Affaires
24 étrangères ; il y a le travail du quartier général
25 à Ottawa auprès de M. Arnous ici ; il y a le

1 travail du siège social et de notre ambassade
2 dirigée par l'ambassadeur Pillarella; les
3 interventions auprès de Amr Moussa, ancien
4 ministre des Affaires étrangères d'Égypte et
5 Secrétaire général de la ligue arabe.

6 Bref, il y a un tas de monde qui
7 ont apporté leur contribution dans tout cela.

8 Mais je me souviens d'avoir lu
9 dans le . Ottawa Citizen . une déclaration de M.
10 Pardy disant : . Je pense que tout ce travail de
11 tout le monde a été un facteur et que sans doute
12 celui qui a joué le plus, c'est la lettre
13 personnelle de M. Chrétien au président Bashar. .
14 Je pense avoir lu ça.

15 Alors, je suis un peu étonné quand
16 vous me dites qu'il n'y a pas eu de suite à la
17 lettre de M. Chrétien parce que dans les deux cas
18 de M. Samson et de M. Arar, dans les deux cas les
19 deux personnes, les autorités ont fait droit à la
20 demande de M. Chrétien.

21 Je crois avoir lu dans le
22 . Citizen . M. Pardy dire : . Je pense que c'est
23 la lettre de M. Chrétien, dans les deux cas, qui a
24 joué le rôle déclencheur. .

25 Me DAVID : Simplement pour noter,

1 M. Arar a été libéré de la Syrie le 5 octobre et
2 est revenu au pays le 6 octobre.

3 Vous êtes retourné en date du 24
4 novembre 2003 en Syrie pour un deuxième voyage,
5 Monsieur de Bané. J'aimerais vous référer à
6 l'onglet 742, qui est dans le volume 8, volume 8,
7 742.

8 Alors, j'aimerais vous référer à
9 la page 5 de 13, où on peut lire un message qui
10 provient de M. Pillarella, de Damas, le 24
11 novembre 2003, qui fait état d'une visite, et
12 donc, de notes qu'il a rédigées par rapport à
13 cette visite, et le message dit :

14 [TRADUCTION] Veuillez trouver
15 ci-jointes les notes
16 provisoires de la visite du
17 sénateur de Bané ainsi que
18 l'annexe sur les expériences
19 commerciales réussies.

20 [FRANÇAIS] Alors évidemment,
21 M. Arar est revenu au pays, il est au Canada, vous
22 retournez en Syrie le 24 novembre, et j'aimerais
23 vous référer à l'onglet 474 concernant le compte
24 rendu de cette visite.

25 --- Pause

1 Me DAVID : Alors, à l'onglet 474,
2 Monsieur de Bané, vous avez le compte rendu de
3 cette deuxième visite-là. Le sommaire indique
4 qu'il s'agissait essentiellement d'un voyage qui
5 concernait des intérêts économiques.

6 On peut lire au sommaire que :

7 [TRADUCTION] Les thèmes clés
8 soulevés par le sénateur
9 comprenaient la politique
10 équilibrée du Canada à
11 l'égard du processus de paix
12 au Moyen-Orient, les
13 différences entre le Canada
14 et les États-Unis, l'accueil
15 que le Canada a offert aux
16 canado-arabes comme lui, la
17 fierté des canado-arabes à
18 l'égard de la position axée
19 sur les principes des Syriens
20 par rapport au conflit
21 israélo-arabe et le besoin,
22 pour la Syrie, de développer
23 des liens plus étroits avec
24 la communauté canado-
25 syrienne.

1 [FRANÇAIS] Et dans le rapport, beaucoup du
2 rapport, encore une fois, a été noirci.

3 Simplement, Monsieur de Bané, je
4 comprends que vous avez rencontré, lors de cette
5 deuxième visite, le Président de la Syrie?

6 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui, en
7 effet, et comme vous voyez au paragraphe 2 ...

8 Me DAVID : Oui.

9 L'HON. PIERRE DE BANÉ : ... la
10 visite a eu lieu le 3 et le 4 décembre.

11 Me DAVID : Voilà, le 3 et 4
12 décembre à Damas.

13 Et là, sans entrer dans aucun
14 détail, je comprends que vous avez eu des
15 discussions avec le président et que, en partie,
16 vous avez touché le sujet de M. Arar et de ce qui
17 était arrivé et que vous avez eu une conversation
18 avec le président sur ce cas-ci. C'est exact?

19 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui, et...

20 Me DAVID : Il ne faudrait donner
21 aucun détail, malheureusement.

22 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Je ne peux
23 pas vous donner de détails là-dessus?

24 Me DAVID : Vous ne pouvez pas
25 donner aucun détail sur cette rencontre-là, mais

1 c'est tout simplement pour mettre au dossier le
2 fait qu'il y a eu cette rencontre-là et que des
3 discussions ont eu lieu là, parce que, autrement,
4 vous voyez par la nature du document qui est
5 devant vous, il y a eu des réclamations pour
6 protéger ces renseignements-là concernant votre
7 rencontre.

8 Alors, Monsieur le Sénateur,
9 cela...

10 L'HON. PIERRE DE BANÉ : En tout
11 cas, je peux vous dire, en tout cas, sans
12 références, puisque vous ne voulez pas que je vous
13 raconte ma conversation en détail avec le
14 Président Bashar, que j'ai vu, je pense, pour une
15 période d'environ une heure et demie à deux
16 heures.

17 Bon, ensuite, j'ai vu le premier
18 ministre également. J'ai vu également plusieurs
19 ministres. J'ai eu plusieurs rencontres, et
20 M. Arar avait été libéré deux mois plus tôt, je
21 pense. Bon.

22 Et donc, j'ai discuté avec le
23 président, avec le premier ministre et avec
24 d'autres sur d'autres sujets aussi. Donc, si vous
25 ne voulez pas que je vous en parle, je n'en

1 parlerai pas.

2 Me DAVID : Je crois que c'est plus
3 sage. Merci, Monsieur le Sénateur. Là-dessus, je
4 termine mon examen. Merci.

5 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Merci.

6 [TRADUCTION] COMMISSAIRE :
7 Maître Waldman. Voulez-vous l'un des lutrins?

8 - Sans microphone / Off microphone

9 LE COMMISSAIRE : Ok. Prenez votre
10 temps.

11 Je m'excuse. Vouliez-vous prendre
12 une pause de cinq minutes?

13 Me WALDMAN : Non, non. Je n'ai pas
14 besoin de plus de dix minutes.

15 - Sans microphone / Off microphone

16 LE COMMISSAIRE : Je vois.

17 INTERROGATOIRE

18 Me WALDMAN : Mon français - je
19 comprends le français, mais je ne le parle pas
20 suffisamment bien pour interroger en français. Je
21 veux seulement m'assurer...

22 Premièrement, sénateur, au nom de
23 M. Arar, je voudrais vous remercier pour tout ce
24 que vous avez fait pour lui.

25 L'HON. PIERRE DE BANÉ : It is my

1 duty. C'est mon devoir.

2 [TRADUCTION] Me WALDMAN : Je veux
3 seulement vous poser une ou deux pour clarifier le
4 breffage de M. Pardy.

5 M. Pardy vous a rencontré et a dit
6 que les autorités américaines avaient affirmé aux
7 autorités canadiennes et à la GRC que lorsque M.
8 Arar était à New York, elles étaient disposées à
9 le remettre aux autorités canadiennes si celles-ci
10 s'engageaient à arrêter M. Arar. Lorsque les
11 autorités canadiennes ont répondu qu'elles ne
12 pourraient pas l'arrêter, c'est à ce moment que
13 les autorités américaines l'ont expulsé en Syrie?

14 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Post
15 facto, nous savons qu'elles avaient décidé de le
16 faire lorsque les autorités canadiennes ont
17 refusé, mais elles n'ont pas - je pense, elles
18 n'ont pas dit aux autorités canadiennes : « Eh
19 bien, si vous ne vous engagez pas à incarcérer
20 M. Arar, nous l'expulserons à Damas. »

21 Je ne pense pas qu'elles aient
22 ajouté cet élément d'information aux autorités
23 canadiennes. Elles leur ont dit : « Nous sommes
24 disposés à vous remettre cet homme à condition que
25 vous l'emprisonniez. » Les autorités canadiennes

1 ont dit non.

2 Mais je ne pense pas qu'elles ont
3 dit aux autorités canadiennes : « Si vous refusez,
4 nous l'expulserons à Damas. » Je ne pense pas. Je
5 pense que les autorités canadiennes ont été
6 surprises lorsqu'elles ont appris cela. Je pense...

7 [FRANÇAIS] Me BAXTER : Juste pour
8 vous rappeler, sénateur de Bané, vous avez le
9 droit de vous exprimer en français ou en anglais.
10 Je sais que vous avez tenté de répondre en
11 anglais. Je sais que tout le monde en est
12 reconnaissant, mais vous avez le droit de vous
13 exprimer en français...

14 [TRADUCTION] L'HON. PIERRE DE
15 BANÉ : Tant que je pourrai me faire comprendre, je
16 veux lui répondre avec l'autre langue officielle
17 de mon pays.

18 Me WALDMAN : OK. Merci beaucoup.
19 Je vous en sais gré.

20 Alors quelle a été votre réaction
21 lorsque vous avez entendu cela?

22 L'HON. PIERRE DE BANÉ : J'étais
23 fier de constater que les droits fondamentaux,
24 accordés à tous les Canadiens, sont bien compris
25 par les autorités canadiennes et que celles-ci

1 aient dit non aux autorités américaines. « Nous ne
2 pouvons vous promettre cela parce que nous n'avons
3 pas de preuves justifiant son incarcération. »
4 J'étais fier d'entendre cela.

5 Me WALDMAN : Maintenant, dans un
6 autre ordre d'idée.

7 Lorsque vous avez été contacté par
8 le gouvernement du Canada pour agir à titre
9 d'envoyé spécial pour le gouvernement, serait-il
10 exact de dire que vous avez pensé, en raison de
11 vos origines, que vous pourriez apporter votre
12 contribution?

13 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Vous avez
14 tout à fait raison. Vous savez, à titre de député,
15 évidemment, lorsque mon gouvernement me demande
16 « Pouvez-vous apporter votre modeste contribution
17 pour aider un Canadien emprisonné à l'étranger ou
18 condamné à mort? », c'est mon devoir de répondre
19 oui.

20 Et dans ce cas, cela l'était
21 encore plus. C'était dans un pays arabe que je
22 connaissais. Alors c'est une autre raison -
23 c'était une autre raison, bon. Mais bien sûr,
24 je l'aurais fait si cela avait été ailleurs dans
25 le monde, pour n'importe quel Canadien, peu

1 importe ses origines.

2 De plus, dans ce cas-ci, je
3 connaissais les gens, j'y étais déjà allé. En six
4 mois, j'avais été en Syrie deux fois. Mais c'est
5 mon devoir en tant que député de répondre : « Oui,
6 j'accepte de donner un coup de main lorsque nos
7 compatriotes à l'étranger ont besoin d'aide, si
8 mon gouvernement le décide ainsi. » Certainement.
9 Je n'ai pas hésité une seconde.

10 Me WALDMAN : OK. Et selon vos
11 propos, vous avez eu l'impression que vos
12 rencontres avec le vice-ministre des Affaires
13 étrangères s'étaient très bien déroulées?

14 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui.
15 Surtout lorsqu'il a dit en terminant : « Je vous
16 accorde mon soutien. »

17 Me WALDMAN : Alors le gouvernement
18 s'est montré réceptif à vos efforts à ce
19 moment-là?

20 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Bien, vous
21 savez, j'ai joué un rôle plutôt modeste. Je me
22 rends compte que c'est le fruit du travail de
23 beaucoup de personnes, de l'ambassadeur
24 Pillarella, du personnel de l'ambassade à Damas,
25 d'Ottawa, du ministère, du ministre, du premier

1 ministre... J'ai joué un rôle modeste et ce qui est
2 très, très important, c'est le pays que je
3 représentais.

4 Le Canada - nous ne nous rendons
5 pas compte à quel point ce pays inspire le respect
6 du monde arabe. J'ai été témoin de cela très
7 souvent depuis que je suis député, depuis 37 ans,
8 à quel point ce pays inspire le respect du monde
9 arabe. Je suis si fier lorsque je leur dis que je
10 suis Canadien et ils savent tous - ils savent tous
11 de quelle façon les Canadiens d'origine arabe sont
12 traités dans ce pays.

13 Prenez le Liban, 50 000 Libanais ont
14 leur passeport canadien, bon. Alors le Canada est
15 connu, il est respecté, le Canada est aimé. Et
16 c'est l'une des choses que m'a dites M. Mouallem :
17 « Nous vous sommes gré de la façon dont vous -
18 vous vous occupez des Canadiens d'origine
19 syrienne. » Mon rôle était mineur comparativement
20 à ce que mon pays, que j'ai représenté, a accompli
21 pour le monde arabe.

22 Me WALDMAN : Bien, nous avons
23 devant nous, je vous en ferai la lecture. Il y a
24 une note à l'onglet 709 selon laquelle le ministre
25 des Affaires étrangères de la Syrie a téléphoné au

1 ministre Graham pour l'informer que M. Arar serait
2 libéré, il explique la raison de son geste par la
3 demande écrite du premier ministre que vous lui
4 aviez remise.

5 Pensez-vous qu'il était
6 extrêmement important que le premier ministre
7 écrive une lettre au nom du gouvernement du
8 Canada?

9 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Il ne fait
10 aucun doute, à mon avis. Mais vous savez - comment
11 dire?

12 Des gens plus compétents que moi
13 pourraient soupeser l'importance des différents
14 éléments qui ont joué un rôle. Mais à mon humble
15 avis, c'était le résultat d'un effort concerté de
16 beaucoup de gens.

17 D'abord, bien sûr, du premier
18 ministre, parce que lorsque le premier ministre de
19 notre pays transmet un message personnel à un
20 autre chef d'État, bien sûr que cela a un poids
21 énorme.

22 Mais aussi le pays que vous
23 représentez. Les efforts du ministère des Affaires
24 étrangères canadien, du ministre, M. Amir Moussa,
25 de tous les fonctionnaires de l'ambassade

1 canadienne, des médias qui ont beaucoup parlé de
2 ce dossier - vous savez, il y a tant de facteurs
3 qui ont joué un rôle dans tout ça.

4 Donc d'autres gens plus compétents
5 que moi pourraient expliquer l'importance de tous
6 ces éléments.

7 Me WALDMAN : Le fait que vous y
8 soyez allé à titre de représentant officiel du
9 gouvernement du Canada, était-ce un facteur très
10 important qui a contribué à la réussite de la
11 mission comparativement à si vous y étiez allé à
12 titre personnel?

13 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Je le
14 pense, oui, je le pense. Mais je veux insister sur
15 le fait que je faisais partie d'une équipe
16 extraordinaire qui a travaillé avec ardeur, bon,
17 et je me plais à croire que d'être d'origine arabe
18 moi-même et d'avoir des racines en Syrie et de
19 parler aux Syriens passionnément du privilège que
20 j'ai eu d'être accepté au Canada en tant
21 qu'immigrant, puis élu député, ministre,
22 sénateur - vous savez, je leur ai dit : « Mon père
23 avait l'habitude de me dire : Pierre, j'embrasse le sol
24 de ce pays tous les jours pour remercier Dieu d'être
25 ici. »

1 Cela fait partie de moi. Moi-même,
2 j'éprouve la même chose tous les jours. Je suis
3 choyé d'être un citoyen de ce pays, parce que je
4 viens d'une région très agitée.

5 Me WALDMAN : Vous nous avez dit
6 que vous aviez reçu des informations dans la
7 voiture en vous rendant à la rencontre. En
8 discutant avec M. Pillarella, a-t-il insisté sur
9 la nécessité d'obtenir un accès consulaire?
10 Était-ce le principal sujet de ses propos
11 concernant M. Arar?

12 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Ce que je
13 peux vous dire, c'est qu'il était profondément
14 déçu qu'on ait mis un terme aux fréquentes visites
15 de ses fonctionnaires à M. Arar, il l'a exprimé
16 très, très, très clairement.

17 Et il a dit aussi : « Regardez,
18 ils ne peuvent pas le garder en prison. S'ils
19 portent des accusations contre lui, nous devons
20 insister pour demander un procès public auquel les
21 experts canadiens pourront assister et prendre
22 connaissance des preuves qu'ils ont contre lui. »
23 Vous savez.

24 Alors il était - M. Pillarella ne
25 mâche pas ses mots, vous savez. Je l'ai vu en

1 Algérie, je l'ai vu en Syrie, j'ai constaté que
2 c'était un diplomate très, très chevronné. Il est
3 très, très - direct. Il ne fait pas ce que les
4 autres diplomates font, ce que j'appellerais, pour
5 avoir été ministre des Relations extérieures, de
6 l'ambiguïté positive.

7 Ce n'est pas son style. Il a pris
8 le taureau par les cornes et a dit :
9 « M. Mouallem, je suis très déçu de ne pas pouvoir
10 visiter mon compatriote. C'est terrible. Si vous
11 avez des preuves contre lui, traduisez-le en
12 justice, intentez un procès public au cours duquel
13 nos experts pourront évaluer ce que vous retenez
14 contre lui. »

15 Nous avons aussi une autre
16 approche: « La meilleure chose, faites-le sortir,
17 mettez-le sous la protection de M. Pillarella et
18 M. Pillarella le ramènera au Canada sur-le-
19 champ. »

20 Me WALDMAN : Si vous aviez été
21 approché pour effectuer ce travail plus tôt,
22 l'auriez-vous fait, avant juillet?

23 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Bien, vous
24 voyez, j'ai appris, en lisant la documentation que
25 Me David m'a montrée, que lorsque j'ai reçu le

1 coup de fil à la fin du mois de juin du ministre
2 Graham, cette option, d'envoyer quelqu'un là-bas,
3 était déjà sur la table depuis plusieurs mois.
4 Pour ma part, je ne le savais pas.

5 M. WALDMAN : Mais si vous aviez
6 été approché plus tôt, auriez-vous organisé votre
7 emploi du temps en conséquence, étant donné votre...

8 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Bien sûr,
9 bien sûr, bien sûr. Vous savez, c'est mon devoir,
10 à titre de député. Si le gouvernement me dit :
11 « Il y a un Canadien quelque part qui a besoin
12 d'aide. Pourriez-vous y aller et transmettre un
13 message du gouvernement ou du ministre, du premier
14 ministre, et caetera, je n'hésiterais jamais à le
15 faire.

16 Et comme vous le savez, il y a en
17 moyenne 3 000 Canadiens emprisonnés à l'étranger.
18 Alors si on me demandait de faire cela, je le
19 ferais sans jamais hésiter.

20 Maintenant, pourquoi, le ministère
21 a décidé de le faire à tel moment, je ne connais
22 pas le dossier suffisamment pour vous donner une
23 opinion éclairée. Mais je l'aurais fait n'importe
24 quand.

25 Me WALDMAN : Merci, Monsieur.

1 LE COMMISSAIRE : Maître Baxter?

2 Me BAXTER : Monsieur le

3 Commissaire, compte tenu des progrès considérables
4 que nous réalisons et de l'engagement que je vous
5 ai fait d'être très bref, pourrais-je demander
6 d'ajourner pour dix minutes afin d'obtenir des
7 instructions?

8 LE COMMISSAIRE : Certainement.

9 Me BAXTER : Et je m'engage à être
10 très bref au retour.

11 LE COMMISSAIRE : D'accord. Alors,
12 on prend une pause de dix minutes.

13 LE GREFFIER : Levez-vous s'il vous
14 plaît.

15 --- Suspension à 11 h 21 /

16 Upon recessing at 11:21 a.m.

17

18 --- Reprise à 11 h 30 /

19 Upon resuming at 11:30 a.m.

20

21 LE GREFFIER : Veuillez vous
22 asseoir.

23 LE COMMISSAIRE : Maître Baxter.

24 INTERROGATOIRE

25 Me BAXTER : Je n'ai que deux

1 questions, Monsieur de Bané.

2 Je voulais clarifier une réponse
3 que vous avez donnée à mon confrère, Me Waldman,
4 un peu avant la pause. Il vous posait des
5 questions concernant le breffage avec les
6 responsables au MAECI. Il vous a questionné à
7 propos de la conversation que M. Pardy vous a
8 rapportée entre les autorités américaines et
9 canadiennes.

10 Est-ce que je vous ai bien compris
11 si je dis que les autorités américaines n'ont
12 jamais dit quoi que ce soit concernant l'expulsion
13 de M. Arar en Syrie?

14 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui, cela
15 m'est apparu très clair qu'elles ont dit aux
16 autorités canadiennes : « Nous le remettrons entre
17 vos mains à condition que vous fassiez telle et
18 telle chose. » Et les autorités canadiennes ont
19 répondu : « Non, nous ne pouvons pas faire cela. »
20 Et c'est tout.

21 Me BAXTER : C'était la fin de
22 votre breffage?

23 L'HON. PIERRE DE BANÉ : C'était la
24 fin du breffage. Et les autorités canadiennes
25 n'ont pas été prévenues de ce qui arriverait.

1 Me BAXTER : Bien sûr. Je
2 demanderais au greffier de vous remettre le
3 rapport Garvie, qui est un document que vous
4 n'avez pas vu.

5 C'est P-19 et c'est à la page 30,
6 M. de Bané, c'est en anglais, alors je vais vous
7 lire en anglais les passages pertinents.

8 Pour vous mettre en situation, le
9 commissaire et vous-même, Sénateur de Bané, c'est
10 un rapport qui a été rédigé après les faits par la
11 GRC. À la page 30, vous avez une lettre du MAECI
12 reçue le 18 octobre 2002 - pardon, reçue par le
13 MAECI et provenant de la GRC.

14 L'avant-dernière question à la
15 page 30 se lit comme suit :

16 Les autorités américaines
17 ont-elles contacté les
18 autorités canadiennes
19 concernant la possibilité
20 d'expulser M. Arar?

21 La GRC a répondu ce qui suit :

22 Les autorités américaines ont
23 demandé que la GRC fournisse
24 des informations qui
25 pourraient permettre de

1 porter des accusations
2 criminelles contre M. Arar.
3 Les autorités américaines ont
4 enquêté afin de savoir si la
5 GRC avait l'intention de
6 porter des accusations
7 criminelles contre M. Arar.
8 Elles ont aussi enquêté sur
9 la capacité de la GRC
10 d'interdire l'entrée de
11 M. Arar au Canada. Les
12 autorités américaines ont été
13 informées que la GRC était
14 intéressée par M. Arar sur le
15 plan criminel. Elles ont
16 aussi été informées qu'étant
17 donné que M. Arar est citoyen
18 canadien, la GRC ne pouvait
19 pas refuser de le laisser
20 entrer au Canada.

21 Voyez-vous cette question et la
22 réponse, Monsieur de Bané?

23 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Oui.

24 Me BAXTER : Est-ce conforme à ce
25 que M. Pardy vous a dit lors du breffage dont vous

1 venez tout juste de parler?

2 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Je ne me
3 rappelle pas de tous ces éléments, non. Tout ce
4 dont je me souviens est que - ça m'a frappé, vous
5 savez, c'était une information très importante. Il
6 a dit que les autorités américaines avaient dit
7 aux autorités canadiennes : « Nous sommes disposés
8 à vous remettre M. Arar si, une fois au Canada,
9 vous l'incarcérez et que vous portez des
10 accusations contre lui. » et caetera. Et les
11 autorités canadiennes ont répondu : « Non, la
12 Charte canadienne des droits et libertés ne nous
13 permet pas de faire ce que vous demandez. Nous
14 n'avons pas les preuves nécessaires pour faire ce
15 que vous demandez. »

16 Et en tant que Canadien, avocat,
17 j'étais très fier que nos forces de sécurité
18 répondent ainsi.

19 Me BAXTER : Merci Monsieur de
20 Bané. C'était mes questions.

21 LE COMMISSAIRE : Monsieur David -
22 Maître David?

23 Me DAVID : Je n'ai pas de
24 questions, Monsieur le Commissaire.

25 LE COMMISSAIRE : Merci beaucoup,

1 sénateur, d'être venu et d'avoir pris le temps de
2 préparer votre témoignage. Je me joins à
3 Me Waldman et vous remercie d'avoir accepté la
4 mission à Damas.

5 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Merci
6 beaucoup.

7 LE COMMISSAIRE : Je suis vraiment
8 très heureux que vous ayez fait cela. Je vous suis
9 très reconnaissant de l'aide que vous apportée à
10 la Commission.

11 L'HON. PIERRE DE BANÉ : Si vous me
12 permettez, votre honneur, dans ces deux cas, un
13 individu était condamné à mort, l'autre était
14 également en prison. Je n'ai aucun doute que le
15 fait que j'aie représenté le Canada a été le
16 principal facteur ayant contribué à sauver ces
17 deux personnes.

18 J'ai constaté sur place ce que le
19 Canada représente dans le monde arabe et j'espère
20 que mes compatriotes canadiens se rendent compte à
21 quel point le Canada est bien perçu dans le monde.

22 LE COMMISSAIRE : Je suis bien
23 content de l'entendre. Merci beaucoup.

24 L'HONORABLE PIERRE DE BANÉ :
25 Merci.

1 LE COMMISSAIRE : La séance est
2 levée, nous reprendrons vers 14 h 00.

3 LE GREFFIER : Veuillez vous lever.
4 Please stand.

5 --- Suspension à 11 h 36/
6 Upon recessing at 11:36 a.m.

7 --- Reprise à 14 h 02 /
8 Upon resuming at 2:02 p.m.

9 LE GREFFIER : Veuillez vous
10 asseoir. Please be seated.

11 PRÉCÉDEMMENT ASSERMENTÉE/PREVIOUSLY SWORN :
12 MARLENE ANN CATTERALL

13 LE COMMISSAIRE : Bonjour, Madame
14 Catterall.

15 Mme CATTERALL : Bonjour.

16 LE COMMISSAIRE : Maître David.

17 INTERROGATOIRE (suite)

18 Me DAVID : Monsieur le
19 Commissaire.

20 Madame Catterall, lorsque nous
21 avons interrompu votre témoignage hier, nous
22 examinions le document portant sur le rapport de
23 votre visite en Syrie et sur la journée que vous
24 avez passée en compagnie de différents
25 fonctionnaires et de M. Arar, le 22 avril 2003.

1 Retournons maintenant à l'onglet
2 395, dans le volume 4, et portons notre attention
3 sur la dernière partie des évènements de cette
4 journée, c'est-à-dire le compte rendu fait par la
5 suite à l'ambassadeur Pillarella.

6 Veuillez passer au paragraphe 9 du
7 rapport de cette journée. Les fonctionnaires ont
8 examiné votre compte rendu à l'ambassadeur et ont
9 noté ce qui suit :

10 Lors d'un compte rendu à
11 l'ambassadeur, Mme Catterall
12 et M. Assadourian ont semblé
13 déçus que tous les aspects
14 relatifs à la sécurité dans
15 l'affaire Arar, selon la
16 perspective syrienne, ne leur
17 aient pas été expliqués plus
18 tôt. Mme Catterall a même
19 suggéré qu'il était possible
20 que certains de ces
21 renseignements n'aient pas
22 été divulgués au ministre
23 Graham, point de vue que
24 M. Assadourian ne partageait
25 pas.

1 Avez-vous des commentaires à faire
2 à cet égard?

3 Mme CATTERALL : Oui. Je ne me
4 rappelle pas dans quelle mesure nous avons traité
5 du sujet hier, mais autant que je me souviene,
6 les renseignements qui m'ont été transmis au
7 Canada ne portaient pas précisément sur les
8 accusations et les enquêtes menées par les
9 Syriens, ni sur les conclusions auxquelles ils
10 pouvaient parvenir. Toutefois, j'ai pu
11 m'apercevoir lors du compte rendu que j'ai fait à
12 Damas que notre ambassadeur était au courant des
13 préoccupations des Syriens quant à de possibles
14 activités terroristes.

15 Me DAVID : D'accord. Avez-vous
16 manifesté votre déception, tel qu'il est
17 mentionné, lors de votre compte rendu à
18 l'ambassadeur?

19 Mme CATTERALL : Je ne sais pas si
20 « déception » est le mot juste. J'étais
21 certainement préoccupée par le fait que
22 l'information qu'on m'avait transmise à Ottawa
23 était sans aucun doute incomplète.

24 Me DAVID : Et, je crois qu'hier,
25 vous avez mentionné que l'aspect dont on ne vous

1 avait pas informé, qui était nouveau pour vous,
2 était l'entraînement en Afghanistan?

3 Mme CATTERALL : Oui - eh bien le
4 fait que les Syriens mettent l'accent sur une
5 participation à une activité d'al-Quaïda, plus
6 précisément, selon eux, un entraînement en
7 Afghanistan.

8 Me DAVID : On a aussi pris note de
9 ce qui suit :

10 Les deux députés ont affirmé
11 que si on les avait mieux
12 informés à Ottawa, ils
13 auraient reconsidéré le fait
14 de se rendre en mission à
15 Damas.

16 Mme CATTERALL : Je ne peux
17 répondre pour M. Assadourian, mais ce n'était
18 certainement pas le cas pour moi, et, je ne sais
19 pas ce qui a bien pu susciter cette impression.

20 Me DAVID : Plus bas on peut lire
21 que :

22 Du côté humanitaire, Mme Catterall
23 était très préoccupée du fait que
24 l'annonce d'un procès imminent
25 contre M. Arar relativement à des

1 accusations de terrorisme
2 anéantirait Mme Arar. Elle avait
3 demandé qu'aucune partie du
4 rapport ne soit transmise à Mme
5 Arar par le MAECI avant qu'elle
6 n'ait pu lui parler directement.

7

8 Mme CATTERALL : C'est exact.

9 Me DAVID : Merci. Avez-vous déjà
10 suggéré que selon l'évaluation que vous faisiez de
11 la situation, parce que vous aviez obtenu de
12 nouveaux renseignements en Syrie, soit des
13 fonctionnaires, des fonctionnaires syriens, ou
14 peut-être de l'ambassadeur, que le ministre en
15 question, le ministre Graham, n'avait pas été mis
16 au courant de tous les faits dans l'affaire Arar?

17 Mme CATTERALL : J'ai effectivement
18 exprimé cette préoccupation.

19 Me DAVID : Et avez-vous fait part
20 de vos préoccupations à l'ambassadeur?

21 Mme CATTERALL : Je pense que c'est
22 à ce moment que j'ai dit que je ne pouvais
23 m'empêcher de me demander si M. Graham était au
24 courant de tout. J'ai eu le sentiment, à Ottawa,
25 que le cabinet de M. Graham, tout comme les

1 responsables des Affaires étrangères, notamment
2 M. Pardy, étaient très ouverts avec moi quant à ce
3 qu'ils savaient et que les interrogatoires et les
4 conclusions spécifiques des Syriens à propos d'une
5 participation à Al-Quaïda et d'un entraînement
6 étaient des choses dont je n'avais pas entendu
7 parler jusque-là.

8 Me DAVID : Et donc, vous n'avez
9 pas eu l'impression que ces renseignements vous
10 étaient cachés par M. Pardy ou par M. Fry?

11 Mme CATTERALL : Non, pas du tout.

12 Me DAVID : J'aimerais maintenant
13 passer à - avez-vous autre chose à dire à propos
14 du compte rendu à l'ambassadeur, à part de ce qui
15 vient d'être mentionné?

16 Mme CATTERALL : Non, je ne pense
17 pas.

18 Me DAVID : Bien. Je vous renvoie
19 au début de cet onglet, il y a un message à Gar et
20 à Dan de Pierre Guimond, du cabinet du ministre.
21 Il est daté du 25 avril, donc quelques jours plus
22 tard. Et Gar est Gar Pardy, tandis que Dan est Dan
23 Livermore de l'ISD.

24 Le message se lit comme suit :

25 À la suite du rapport

1 figurant ci-dessous et vu le
2 désarroi évident de
3 Mme Catterall, le cabinet du
4 ministre et M. Robert Fry
5 demandent un rapport plus
6 complet visant à déterminer
7 ce que le service du
8 renseignement syrien lui a
9 dit et dans quelle mesure
10 cette information correspond
11 aux plus récents
12 renseignements que nous
13 détenons, au gouvernement, au
14 sujet de M. Arar. Nous
15 aurions besoin qu'un rapport
16 complet soit rédigé à Damas
17 relativement à ce que les
18 Syriens ont dit à Mme
19 Catterall au sujet de M. Arar
20 afin de déterminer ce qui, de
21 ces renseignements, nous
22 semble exact.

23 Il est question ici de ce qui a
24 été interprété comme du désarroi de votre part,
25 j'imagine, est-ce que cela exprime bien la manière

1 dout vous avez réagi aux renseignements que vous
2 avez obtenus en Syrie?

3 Mme CATTERALL : En bien, je pense
4 que le mot « désarroi » est un reflet du terme
5 « déception » utilisé dans le rapport de
6 l'ambassadeur Pillarella. C'était, en effet, une
7 préoccupation, oui.

8 Me DAVID : Et en ce qui concerne
9 la participation du cabinet du ministre, est-ce
10 parce que vous vous êtes plainte au cabinet, à
11 M. Fry?

12 Mme CATTERALL : Non, je ne pense
13 pas m'être plainte à M. Fry en particulier.

14 Me DAVID : C'est donc le rapport
15 de l'ambassadeur Pillarella qui en serait à
16 l'origine?

17 Mme CATTERALL : À mon avis, oui.

18 Me DAVID : Pouvez-vous maintenant
19 nous dire, il y avait un ...

20 Mme CATTERALL : Pardon, puis-je
21 savoir exactement de qui est ce courriel?

22 Me DAVID : Oui, de Pierre Guimond,
23 du cabinet - il est l'agent de liaison entre le
24 cabinet du ministre et le MAECI.

25 Mme CATTERALL : Merci.

1 Me DAVID : Pouvez-vous maintenant,
2 Madame Catterall, nous en dire plus au sujet du
3 reste de la journée, une partie dont le document
4 ne fait pas mention.

5 Il y a eu une réception, je crois,
6 au cours de laquelle vous avez rencontré des
7 députés syriens, pouvez-vous dire au commissaire ...

8 Mme CATTERALL : L'ambassadeur
9 Pillarella avait organisé un dîner avec les
10 membres du Comité des Affaires étrangères. Des
11 élections venaient tout juste d'avoir lieu en
12 Syrie, et honnêtement, je l'avais oublié jusqu'à
13 ce que je commence à relire certaines de ces
14 notes.

15 La personne siégeant à la tête du
16 Comité des Affaires étrangères était un membre
17 très connu et très respecté du Parlement syrien,
18 et l'ambassadeur Pillarella a pensé que ce serait
19 une bonne chose que d'informer les députés syriens
20 de la situation quant à M. Arar.

21 Me DAVID : Et, vous avez quitté la
22 Syrie aux alentours de 3 h 00 du matin ...

23 Mme CATTERALL : Deux heures du
24 matin.

25 Me DAVID : Deux heures du matin,

1 d'accord.

2 À votre retour, avez-vous fait un
3 compte rendu de votre voyage à Monia Mazigh?

4 Mme CATTERALL : Oui. Je tente de
5 me rappeler à quel moment nous sommes revenus à
6 Ottawa. Peut-être avez-vous des dates et des
7 heures? Je n'en ai pas.

8 Me DAVID : Il y a une référence -
9 c'est une référence indirecte, elle se trouve à
10 l'onglet 393. Passons à cet onglet.

11 Comme je l'ai dit, c'est une
12 référence indirecte au fait que vous avez
13 rencontré Mme Mazigh, et si vous le voulez, je
14 vais lire le texte en question.

15 Il s'agit d'une note au CAMANT en
16 date du 24 avril, qui dit :

17 Monia Mazigh a téléphoné à
18 JPO/Pastyr-Lupul pour savoir
19 si les députés avaient pu
20 rendre visite au sujet. J'ai
21 indiqué qu'ils avaient
22 effectivement pu lui rendre
23 visite le 22 avril et que
24 Marlene Catterall était
25 censée lui téléphoner pour

1 lui faire un compte rendu de
2 la rencontre. Toutefois,
3 lorsque Marlene a téléphoné
4 hier, Monia n'était pas à la
5 maison, elle a donc manqué
6 l'appel. J'ai dit à Monia que
7 Marlene l'appellerait
8 sûrement aussitôt qu'elle
9 serait de retour à Ottawa,
10 qu'à ce moment elle était en
11 route vers Ottawa.

12 C'est l'unique référence dont nous
13 disposons.

14 Mme CATTERALL : Si je ne lui ai
15 pas téléphoné avant de quitté Damas, c'est
16 simplement parce qu'après le dîner avec les
17 députés, nous avons dû nous rendre directement à
18 l'aéroport pour prendre un vol à 2 h 00 du matin.
19 Je n'ai donc pas eu d'autre choix que d'attendre
20 d'être de retour à Ottawa pour m'entretenir avec
21 elle.

22 Me DAVID : D'accord. Et en ce qui
23 concerne le compte rendu, je vous renvoie
24 maintenant à la pièce P-88, les notes personnelles
25 de M. Pardy.

1 C'est à l'onglet 1, page 22.

2 Ici encore, il s'agit d'une
3 référence indirecte à un compte rendu de votre
4 voyage fait à M. Pardy. Un compte rendu qui lui a
5 été fait par M. Pillarella, et je veux revoir cela
6 rapidement avec vous.

7 Cet entretien entre M. Pardy et
8 M. Pillarella aurait eu lieu le mercredi, 23
9 avril. À peu près au milieu du texte, il y a une
10 mention qui dit :

11 - L'enquête est terminée.

12 Vous y êtes?

13 Mme CATTERALL : Oui.

14 Me DAVID : Et ensuite :

15 - Avocat, oui

16 La cour pourrait se retirer.

17 Est-ce que cela vous rafraîchit la
18 mémoire?

19 Mme CATTERALL : « La cour pourrait
20 se retirer » fait référence aux questions que nous
21 avons posées après la rencontre avec Maher à
22 savoir si la famille pourrait assister ou non au
23 procès. Ils venaient tout juste de nous informer
24 qu'il allait être accusé.

25 Me DAVID : D'accord. Et, cela vous

1 l'auriez appris du colonel après ...

2 Mme CATTERALL : Oui.

3 Me DAVID : Après - oui, c'était
4 avant que vous rencontriez M. Arar?

5 Mme CATTERALL : Non. Ce serait
6 plutôt après que Maher aurait quitté la salle.

7 Me DAVID : Et la mention
8 « l'enquête est terminée », est-ce que cela vous
9 dit quelque chose?

10 Mme CATTERALL : Oui, nous avons
11 été informés qu'ils avaient terminé leur enquête.

12 Me DAVID : Et, plus bas dans le
13 texte, environ aux trois quarts de la page, il y a
14 la mention suivante :

15 Mme Catterall a parlé de sa
16 famille. Elle en a parlé
17 ouvertement.

18 Puis, il est dit :

19 Les Syriens autour de lui ont
20 semblé sympatriques à sa
21 situation.

22 Il est écrit « sympatriques »,
23 mais on voulait certainement dire
24 « sympathiques ».

25 Est-ce quelque chose que vous avez

1 pu observer, que les Syriens présents dans la
2 salle lors de l'interview - ou de votre rencontre
3 avec M. Arar - semblaient lui montrer de la
4 sympathie?

5 Mme CATTERALL : Vraiment, je ne
6 saurais dire, car je n'ai regardé que lui.

7 Me DAVID : D'accord. Ma dernière
8 référence à ce document est située au milieu du
9 texte.

10 Au-dessus de « l'enquête est
11 terminée », et elle dit ceci :

12 Semblait un peu contrariée et
13 pourrait ne pas être venue.

14 Mme CATTERALL : Encore une fois,
15 je ne sais pas ce qui a pu susciter cette
16 impression. Avec le recul, si j'avais su d'une
17 quelconque façon que la situation était à ce point
18 sérieuse, j'aurais été davantage résolue à y
19 aller.

20 Me DAVID : D'accord. Je vous
21 renvoie maintenant à la page 23 des notes de
22 M. Pardy; il s'agit d'une inscription relative au
23 25 avril.

24 Selon cette inscription, vous avez
25 rencontré Monia Mazigh et vous avez remis un

1 compte rendu de cette rencontre à M. Pardy. Et,
2 l'inscription, dans le troisième encadré, va comme
3 suit :

4 Marlene Catterall

5 Et ensuite, c'est :

6 Monia :

7 - Visite.

8 - De retour en...

9 Je ne sais pas. Ce doit être en
10 « février ».

11 Autorisation des Affaires
12 étrangères.

13 - Franco et Sarkis : Avons
14 parlé à

15 - Wayne Easter...

16 Peu importe, il y a une référence,
17 ici, au fait que vous avez rencontré Monia. Vous
18 souvenez-vous de cette rencontre?

19 Mme CATTERALL : Oui, parce que -
20 évidemment, j'avais reçu la lettre que son mari
21 lui avait adressée.

22 Me DAVID : À quel endroit
23 l'avez-vous rencontrée?

24 Mme CATTERALL : À mon bureau de
25 circonscription. C'est près de chez elle.

1 Me DAVID : La date du 25 avril
2 est-elle effectivement le date à laquelle vous
3 l'avez rencontrée?

4 Mme CATTERALL : Oui.

5 Me DAVID : Et de quoi avez-vous
6 parlé au cours de cette rencontre?

7 Mme CATTERALL : Il me semble lui
8 avoir tout dit au sujet de la rencontre, lui avoir
9 rapporté ce que les Syriens nous avaient dit.

10 Me DAVID : Alors, avez-vous abordé
11 la question des accusations imminentes?

12 Mme CATTERALL : Oui, je crois bien
13 l'avoir fait. Je n'avais plus de raisons de le lui
14 cacher, à ce moment.

15 Me DAVID : D'accord. Et
16 l'avez-vous aussi informée des allégations de
17 participation ou d'affiliation à al-Quaïda et de
18 participation à des activités d'entraînement en
19 Afghanistan qui pesaient contre lui? Vous
20 rappelez-vous?

21 Mme CATTERALL : Je ne peux
22 l'affirmer avec certitude, mais je ne vois pas
23 pourquoi je ne le lui aurais pas dit.

24 Me DAVID : Passons maintenant à
25 l'onglet 399. Il s'agit d'une inscription relative

1 au 28 avril, il est question d'une rencontre que
2 vous avez eue avec M. Pardy et d'une discussion au
3 sujet d'un plan d'action.

4 Je le répète, la date est le
5 28 avril et le message se lit comme suit :

6 À la suite de ce courriel,
7 JPD/Pardy et JPO/Pastyr-Lupul
8 ont téléphoné à Monia pour
9 l'aviser que nous allions
10 rencontrer Marlene Catterall
11 plus tard dans la journée
12 pour discuter du voyage et
13 des options possibles à ce
14 stade. Monia avait rencontré
15 John Manley le dimanche soir
16 lors d'un dîner et avait
17 abordé la question de sa
18 participation à la libération
19 de son mari. Voir la lettre
20 qu'elle a adressée à Manley
21 dans la prochaine note.

22 Ensuite, il est écrit que :

23 JPD/Pardy rédigera un résumé
24 de la rencontre du 28 avril
25 qui a eu lieu dans le bureau

1 de Marlene Catterall en
2 présence de Sarkis
3 Assadourian, de GMD/Don
4 Sinclair et de JPO/Myra
5 Pastyr-Lupul.

6 Tout d'abord, vous souvenez-vous
7 de cette rencontre du 28 avril? Et, quelle était
8 la nature du plan d'action dont il semble être
9 question?

10 Mme CATTERALL : Je ne me souviens
11 pas de cette rencontre en particulier.

12 Me DAVID : D'accord. Je vous
13 renvoie à l'onglet 398, il s'agit d'une lettre
14 rédigée par Mme Mazigh adressée à M. John Manley.
15 Une copie vous a également été envoyée, la
16 deuxième copie conforme. Cette lettre est aussi
17 datée du 28 avril.

18 Il est fait référence au fait que
19 Mme Mazigh a pu rencontrer M. Manley lors d'une
20 réunion qui a eu lieu dans les locaux de
21 l'Organisation des femmes musulmanes à Ottawa et
22 où celui-ci a fait un discours, le jour précédent,
23 je crois, le 27 avril. Étiez-vous présente à cette
24 occasion?

25 Mme CATTERALL : Oui. J'y étais.

1 Me DAVID : Étiez-vous présente
2 lorsque Monia a rencontré John Manley?

3 Mme CATTERALL : Je ne me rappelle
4 pas avec exactitude si j'ai pris part à la
5 conversation ou non.

6 Me DAVID : D'accord. Passons
7 maintenant aux notes de M. Pardy, à la page 24.

8 C'est une inscription relative au
9 30 avril qui fait référence au fait que vous avez
10 eu une conversation avec John Manley.

11 On lit que :

12 Marlene Catterall
13 a parlé à John Manley

14 Alors, vous rappelez-vous avoir
15 parlé à M. Manley?

16 Mme CATTERALL : Il se peut que
17 j'aie parlé à John Manley. Je crois qu'à ce
18 moment, il allait sous peu rencontrer son
19 homologue américain, Tom Ridge, et donc, je lui
20 aurais demandé d'aborder la question de M. Arar
21 aussitôt qu'il en aurait l'occasion.

22 ME DAVID : Et comment pensiez-vous
23 que M. Ridge pouvait aider M. Arar...

24 MME CATTERALL : Je n'en avais
25 aucune idée. Je cherchais n'importe quelle façon

1 d'aider.

2 ME DAVID : Bien. Je vous demande
3 maintenant de regarder la preuve P-107. C'est une
4 inscription dans les notes personnelles de
5 M. Graham, du 30 avril également.

6 Prenez la page - en fait ce n'est
7 pas paginé, mais si vous pouviez regarder
8 l'inscription du 30 avril, à peu près au tiers.

9 MME CATTERALL : D'accord.

10 ME DAVID : C'est une inscription
11 dans les notes personnelles de M. Graham qui
12 mentionne « Marlene C. »

13 J'imagine qu'il s'agit de
14 « Marlene Catterall »?

15 MME CATTERALL : C'est bien ça.

16 ME DAVID : Selon cette note,
17 l'ambassadeur - Pillarella je présume :
18 ... a dit qu'il avait envoyé un avis
19 comme quoi Arar serait accusé.
20 C'est une première tentative de
21 négociation et M. Graham se
22 demande si c'est vrai ou s'il
23 s'agit d'une « danse rituelle »
24 pour les Américains. Elle est
25 horrifiée par ce que Penny C. lui

1 a dit hier soir au sujet des
2 propos de l'ambassadeur américain
3 concernant Arar.

4 C'est un peu alambiqué, mais je
5 vais vous donner mon interprétation et vous me
6 direz si vous êtes d'accord. Ou peut-être
7 pourriez-vous nous donner votre interprétation?

8 Il est écrit :
9 ... (qu'il avait été dit aux
10 Américains que nous ne voulions
11 pas le ravoir).

12 MME CATTERALL : Je me souviens
13 d'avoir eu une conversation avec M. Graham, je
14 crois que c'était juste après la période des
15 questions. C'était peut-être après le caucus, car
16 c'était un mercredi matin. Il m'a dit que Penny
17 lui avait parlé d'un discours que M. Cellucci
18 avait prononcé à un dîner au Harvard Club et notre
19 conversation a été à peu près la même que ce qui
20 est inscrit dans les notes.

21 ME DAVID : Est-ce que Penny C. est
22 Penny Collenette?

23 MME CATTERALL : Oui.

24 ME DAVID : La femme du ministre
25 Collenette?

1 MME CATTERALL : Oui.

2 ME DAVID : Pourriez-vous répéter
3 ce que vous venez de dire?

4 MME CATTERALL : Le ministre Graham
5 m'a dit que Penny l'avait joint et lui avait dit
6 qu'elle avait assisté à un dîner au Harvard Club
7 où l'ambassadeur Cellucci, pendant son allocution,
8 avait dit que les Américains avaient été informés
9 que nous ne voulions pas le ravoir.

10 ME DAVID : Donc, en d'autres mots,
11 l'ambassadeur américain dit aux Canadiens, à peu
12 près à la même période - avril ou fin d'avril 2003
13 - que le message que les Américains avaient reçu
14 des Canadiens était qu'ils ne voulaient pas que
15 Arar revienne au Canada.

16 MME CATTERALL : Oui.

17 ME DAVID : Vous avez discuté de
18 cette question avec M. Graham?

19 MME CATTERALL : Oui. Il m'a
20 informé au sujet de sa conversation.

21 ME DAVID : Et qu'est-il advenu,
22 Mme Catterall?

23 MME CATTERALL : Je crois que
24 c'était juste une autre conversation au sujet du
25 sérieux de l'affaire et de ce que nous devons

1 faire.

2 ME DAVID : Aviez-vous compris que
3 M. Graham avait assisté à la soirée où
4 l'ambassadeur avait fait son allocution?

5 MME CATTERALL : Non, ce n'est pas
6 ce que j'avais compris.

7 ME DAVID : D'accord. Je vous
8 ramène aux notes de M. Pardy à la page 24 à
9 l'inscription du 5 mai ainsi qu'à l'onglet 17 BCP
10 qui se trouve à être P-48 du volume 1.

11 Il y a principalement deux
12 références dans chacun de ces documents qui
13 traitent de la voix unie que le Canada utilise
14 pour communiquer avec la Syrie. Le 5 mai, Pardy
15 marque que :

16 Marlene Catterall ...

17 Il fait référence au fait qu'il a
18 eu une conversation téléphonique avec vous et que
19 la question de Brian, je crois que c'est Klunder,
20 a été discutée. Le message apparaissant dans les
21 notes de M. Pardy indique ce qui suit :

- 22 - le gouvernement doit avoir
23 une position claire.
24 - Il a parlé avec Monia le
25 vendredi soir.

1 L'idée est que le gouvernement
2 doit avoir une position clairement définie.

3 Si vous allez à l'onglet 17, il y
4 a l'ébauche d'une note de service adressée au
5 ministre Graham qui répète la même chose.

6 Je répète que c'est une ébauche.
7 La version finale est datée du 5 juin. Je vous y
8 réfèrerai plus tard mais pour l'instant je vous
9 demande de regarder la première page de l'ébauche
10 de la note de service, le premier point centré où
11 M. Pardy rapporte à son ministre que :

12 Des efforts continuent à
13 être faits pour arriver à
14 une interprétation commune
15 de cette affaire au sein du
16 gouvernement du Canada avec
17 l'objectif d'émettre une
18 déclaration signée par le
19 solliciteur général et le
20 ministre des Affaires
21 étrangères qui puisse être
22 utilisée auprès des
23 autorités syriennes.

24 Au dernier point centré de cette
25 page, il est indiqué ce qui suit :

1 S'il est nécessaire qu'il y
2 ait une rencontre avec le
3 solliciteur général et le
4 vice-premier ministre pour
5 arriver à une interprétation
6 commune.

7 Veuillez aller à l'avant-dernière
8 page de la note de service, au paragraphe 10 où
9 M.Pardy suggère ce qui suit :

10 Dans les jours à venir, les
11 efforts devront être
12 concentrés sur
13 l'organisation d'une
14 rencontre entre les
15 responsables canadiens
16 représentant le SCRS, la
17 GRC, le BCP et le cabinet du
18 vice-premier ministre pour
19 élaborer une approche
20 canadienne commune assez
21 claire pour communiquer avec
22 les autorités syriennes.

23 Il semble donc que vous avez eu
24 une conversation avec M. Pardy à ce sujet. Vous
25 souvenez-vous du contenu de cette conversation?

1 MME CATTERALL : Je crois qu'il est
2 assez évident que j'ai eu plusieurs discussions
3 avec M. Pardy à ce sujet avant, après et pendant
4 toute cette épreuve.

5 ME DAVID : Au-delà de tout ce que
6 vous avez dit à ce sujet, ceci n'apporte aucun
7 nouvel élément?

8 MME CATTERALL : Non, à part le
9 fait que, vous savez, je pensais que c'était une
10 chose qui aurait du être faite depuis le début. Je
11 n'ai jamais vu cette note de service, je ne l'ai
12 donc pas lue attentivement et je ne peux la
13 commenter.

14 Mais c'est certainement ce que je
15 croyais qui devait être fait depuis le début.

16 ME DAVID : Okay. Si nous pouvions
17 regarder l'onglet 414 du volume 5, je veux
18 simplement vous faire part du contenu d'un
19 courriel venant de Monia Mazigh adressé à Gar
20 Pardy, le 21 mai 2003.

21 Il se trouve à la première page de
22 cet onglet. Rendons-nous à mi-chemin où Mme Mazigh
23 dit à M. Pardy que :

24 Mme Catterall a promis de
25 parler à l'ambassadeur des

1 États-Unis et ne l'a pas
2 fait. Elle a promis d'appeler
3 Damas pour faire le suivi
4 d'une discussion qu'elle a eu
5 là-bas avec un haut
6 fonctionnaire lors de sa
7 dernière visite, ce qu'elle
8 n'a toujours pas fait.

9 Dernier commentaire :

10 Elle a promis de parler à
11 M. Manley et je ne sais pas
12 ce qui est arrivé.

13 Avez-vous quelque chose à dire sur
14 ces trois points?

15 MME CATTERALL : Oui. Je n'ai pas
16 rencontré l'ambassadeur des États-Unis parce que ...

17 ME DAVID : Vous ne l'avez pas
18 rencontré?

19 MS CATTERALL: Non. Parce que
20 franchement, il me paraissait évident que ce
21 serait inutile; ils envoyaient constamment le même
22 message dans différents mots, c'est-à-dire qu'il
23 s'agissait de « nos propres gens ».

24 ME DAVID : Quand alliez-vous
25 informer Mme Mazigh de votre intention de ne pas

1 le rencontrer?

2 MME CATTERALL : Je ne me souviens
3 pas.

4 ME DAVID : Okay.

5 MME CATTERALL : S'aurait put être
6 après mon retour de Syrie. Je ne le sais vraiment
7 pas.

8 Pour ce qui est de M. Manley, oui,
9 je lui ai parlé.

10 ME DAVID : Et le contact à Damas?

11 MME CATTERALL : Non, je n'ai pas
12 fait de suivi. Leur parlement était en pleine
13 reconstitution et c'est une de ces choses qui n'a
14 tout simplement pas été faite.

15 ME DAVID : Et à quelle possibilité
16 cela faisait-il référence?

17 MME CATTERALL: Je crois que cela
18 faisait référence à un membre du parlement que
19 nous avons rencontré.

20 ME DAVID : C'est-à-dire une
21 personne avec qui vous aviez établi un contact...

22 MME CATTERALL : Oui.

23 ME DAVID : Une éventuelle
24 personne-ressource?

25 MME CATTERALL : Une éventuelle

1 personne ressource au sein du gouvernement. Mais
2 il semblait assez clair que cette affaire ne
3 serait, en aucun cas, réglée par des
4 parlementaires.

5 ME DAVID : J'aimerais maintenant
6 vous amener au 12 juin, qui se trouve à l'onglet
7 443. C'est une référence à une rencontre entre
8 vous, le ministre Graham et Monia Mazigh.

9 Vous souvenez-vous de cette
10 rencontre?

11 MME CATTERALL : Oui, je m'en
12 souviens.

13 ME DAVID : Je vous amène au
14 dernier paragraphe entier de la première page.
15 Dans ce résumé de la rencontre tenue le 12 juin,
16 on fait référence à ce qui suit :

17 Riad Saloojee a soulevé le
18 point que l'ambassadeur des
19 État-Unis, M. Cellucci, en
20 répondant à une question au
21 sujet de M. Arar posée lors
22 d'un dîner récemment, a
23 déclaré que des éléments
24 canadiens avaient ordonné sa
25 déportation et que 'certaines

1 personnes voulaient qu'il
2 soit envoyé en Syrie'. Riad a
3 demandé de quels « éléments »
4 s'agissait-il. Marlene
5 Catterall a répondu que
6 « certains éléments » ne
7 s'opposaient pas à sa
8 déportation en Syrie. Mme
9 Mazigh a demandé comment elle
10 pouvait défendre les droits
11 de son mari si tel était le
12 cas.

13 Pourriez-vous nous éclairer sur...

14 MME CATTERALL : Je crois que Riad
15 Saloojee fait référence aux rapports issus du
16 dîner du Harvard Club au sujet de ce que
17 l'ambassadeur avait dit et qu'il avait
18 définitivement une interprétation qui différait de
19 ce qui avait été dit, de ce qui avait été écrit
20 dans les notes du ministre Graham et également de
21 mes propres souvenirs de ce que le ministre Graham
22 m'avait dit au sujet de sa conversation avec Penny
23 Collenette.

24 Je crois que tout ce que j'ai pu
25 dire - la seule raison qui m'aurait poussé à faire

1 un commentaire est que c'était différent de ce que
2 je connaissais du discours que l'ambassadeur
3 Cellucci avait prononcé.

4 ME DAVID : Donc vous ne faites que
5 fournir une explication de ce dont M. Graham et
6 vous aviez discutez?

7 MME CATTERALL : Oui.

8 ME DAVID : Bien. Nous pouvons
9 maintenant aller aux notes de M. Pardy...

10 MME CATTERALL : Laissez-moi
11 clarifier...

12 ME DAVID : Oui.

13 MME CATTERALL : ... parce que cela
14 suppose que je croyais à l'époque que « certains
15 éléments » du gouvernement canadien étaient au
16 courant de son éventuelle déportation en Syrie et
17 qu'ils ne s'y opposaient pas. Je ne crois pas que
18 ce soit une interprétation juste.

19 ME DAVID : D'accord. Quelle serait
20 une interprétation juste?

21 MME CATTERALL : Je crois que j'ai
22 dit simplement que sa compréhension de cette
23 conversation était différente de la mienne, que ce
24 n'était pas exactement ce que l'ambassadeur
25 Cellucci avait dit.

1 ME DAVID : Nous pouvons maintenant
2 aller à la page 25 des notes de M. Pardy à
3 l'inscription du 26 juin.

4 Complètement au bas de la page 25,
5 il y a une référence à

6 « Marlene Catterall »

7 Avec votre numéro de télécopieur.

8 Télécopier une copie de la
9 lettre du premier ministre.

10 Brian Kunder.

11 Nous savons, Madame Catterall, que
12 le premier ministre a signé une lettre en date de
13 juin - du 11 juillet...

14 MME CATTERALL : Oui.

15 ME DAVID : ... à M. de Bané.

16 S'agit-il d'une référence à cette lettre?

17 MME CATTERALL : Oui.

18 ME DAVID : Elle vous a donc été
19 télécopiée? Était-ce à votre demande et pourquoi
20 vous a-t-elle été télécopiée? Avez-vous participé
21 à l'ébauche de cette lettre?

22 MME CATTERALL : Je n'ai pas
23 participé à la rédaction de cette lettre. J'ai
24 demandé à voir une copie lorsque j'ai su qu'elle
25 avait été rédigée.

1 ME DAVID : Vous étiez donc au
2 courant du voyage proposé par le sénateur De Bané?

3 MME CATTERALL : Oui, je l'étais.

4 ME DAVID : Si nous regardons la
5 page 26 des notes de M. Pardy, il y a une
6 inscription pour le 8 juillet.

7 Cette inscription indique que vous
8 avez eu une conversation téléphonique avec Gar
9 Pardy et que vous faisiez un rapport d'une
10 conversation téléphonique que vous aviez eu avec
11 M. Fry.

12 La note dit :

13 Parlé à Robert Fry,
14 ensuite, John Manley .

15 Vous souvenez-vous de cette
16 référence le 8 juillet?

17 MME CATTERALL : Non.

18 ME DAVID : Si vous regardez
19 l'onglet 497 pour l'inscription du 8 août, c'est
20 une note au CAMANT. Il s'agit simplement du
21 téléchargement d'un article.

22 Je veux vous faire parcourir une
23 partie du texte car cet article semble vous citer
24 directement.

25 Donc à peu près à la moitié de

1 l'article on peut lire :

2 Arar. Un article du Sun
3 Media... »

4 Le voyez-vous?

5 MME CATTERALL : Oui.

6 ME DAVID : L'article dit :

7 Selon la député d'Ottawa-
8 Ouest-Nepean Marlene
9 Catterall, le gouvernement
10 fédéral doit exhorter les
11 États-Unis de faire pression
12 sur la Syrie pour relâcher
13 Maher Arar. Mme Catterall
14 souligne que M. Arar est
15 détenu à cause d'une mesure
16 d'expulsion des États-Unis et
17 estime qu'à ce stade, le
18 gouvernement devrait
19 envisager de demander aux
20 États-Unis d'intervenir. Elle
21 ajoute que ce sont les États-
22 Unis qui ont créé le problème
23 en expulsant un citoyen
24 canadien dans un pays où il
25 n'avait pas mis les pieds

1 depuis son adolescence.
2 D'après elle, il serait
3 extrêmement utile que les
4 Américains fassent savoir
5 qu'ils ne s'opposeraient pas
6 à son rapatriement au Canada.

7 Vous souvenez-vous de cette
8 citation?

9 MME CATTERALL : Oui.

10 ME DAVID : Avez-vous été citée
11 correctement?

12 MME CATTERALL : Oui.

13 ME DAVID : Était-ce votre opinion
14 à cette époque?

15 MME CATTERALL : Oui, et je crois
16 que c'était mon opinion depuis un certain temps.
17 C'était le sujet de certaines discussions, j'ai
18 demandé à John Manley de parler à Tom Ridge ou à
19 tout autre responsable américain parce que selon
20 moi - et c'est mon interprétation des faits - il
21 s'agissait d'un problème dont les Syriens
22 voulaient probablement se débarrasser mais ils
23 avaient peur d'offenser les Américains en
24 renvoyant Arar au Canada. Il était nécessaire de
25 pousser les Américains à admettre leur erreur, non

1 pas ouvertement, mais au moins en laissant savoir
2 qu'ils ne s'opposeraient à son rapatriement.

3 ME DAVID : Okay. J'aimerais qu'on
4 examine, à la page 30 des notes de M. Pardy,
5 l'inscription du 11 août tout au haut de la page.

6 Il est question d'une conversation
7 avec vous et du fait qui suit :

8 Pas de signes de stress
9 lorsqu'ils ont vu...

10 Arar. Il semble y avoir un certain
11 questionnement au sujet de l'état de M. Arar à ce
12 moment-là.

13 MME CATTERALL : C'est possible -
14 je peux vous dire que c'était le premier lundi
15 après mon retour de vacances avec mes
16 petits-enfants. C'est donc la première chose que
17 j'aurais vérifié.

18 J'essaie de me rappeler - on m'a
19 demandé à plusieurs reprises après notre retour de
20 Syrie si j'avais remarqué des signes de torture et
21 en général ma réponse était que non, qu'il était
22 pâle et qu'il avait l'air plus mince que sur les
23 photos que j'avais vues. Je ne voyais rien qui
24 pouvait me faire penser qu'il avait été maltraité,
25 mais je ne suis pas une spécialiste en torture.

1 ME DAVID : Vous souvenez-vous
2 pourquoi cette question a été soulevée par
3 M. Pardy le 11 août? C'était plusieurs mois après
4 votre retour de Syrie où vous aviez vu M. Arar.

5 MME CATTERALL : Je n'en suis pas
6 sûre.

7 ME DAVID : Vous souvenez-vous si
8 c'était en même temps que la publication d'un
9 rapport sur les droits de la personne?

10 MME CATTERALL : Et bien c'est la
11 seule raison qui expliquerait pourquoi M. Pardy et
12 moi ayons eu une discussion à ce sujet.

13 ME DAVID : Mais vous n'en êtes pas
14 sûre.

15 MME CATTERALL : Non, je n'en suis
16 pas sûre.

17 Me DAVID : D'accord. Venons-en maintenant au
18 retour de M. Arar au Canada, Madame Catterall. Le
19 5 octobre, il a été libéré par la Syrie et le 6,
20 il arrivait au Canada.

21 J'aimerais revoir avec vous la
22 succession des événements de ces deux jours.

23 Mme CATTERALL : Quel document
24 faut-il utiliser?

25 Me DAVID : Il n'y a pas de

1 document de référence.

2 Mme CATTERALL : D'accord.

3 Me DAVID : Nous ne disposons que
4 de vos souvenirs.

5 Qui vous a informée que M. Arar
6 avait été libéré?

7 Mme CATTERALL : Le ministre
8 Graham.

9 Me DAVID : Avez-vous appris sa
10 libération avant Mme Mazigh?

11 Mme CATTERALL : Oui.

12 Me DAVID : En avez-vous informé
13 Mme Mazigh? Savez-vous qui a informé Mme Mazigh de
14 la libération de son mari?

15 Mme CATTERALL : C'est moi.

16 Me DAVID : D'accord.

17 Mme CATTERALL : Et j'essaie de me
18 souvenir. Je crois que le premier appel n'est pas
19 venu du ministre Graham, mais sans doute de Robert
20 Fry, pour m'annoncer que cela devait se faire et
21 que le ministre m'appellerait personnellement
22 aussitôt qu'il en aurait la certitude.

23 Ils ne voulaient pas, ni moi non
24 plus, avertir Monia tant que Maher Arar ne serait
25 pas à bord de l'avion et que nous ne serions pas

1 absolument certains qu'il était en route.

2 Me DAVID : Alors vous vouliez...

3 Mme CATTERALL : Je crois avoir dit
4 à plusieurs reprises que je ne voulais rien lui
5 annoncer tant que cela ne serait pas chose faite,
6 parce que je ne voulais pas lui infliger une
7 nouvelle déception.

8 Me DAVID : D'accord. C'est donc
9 vous qui avez informé Mme Arar lorsqu'il a été
10 confirmé que M. Arar était, comme vous le dites,
11 en route?

12 Mme CATTERALL : Oui.

13 Me DAVID : Et que s'est-il passé
14 ensuite?

15 Mme CATTERALL : Eh bien, le
16 ministre m'a téléphoné pour me dire qu'en effet,
17 je pouvais informer Monia de ce qui allait se
18 passer.

19 Le jour de son arrivée, je me suis
20 rendue à l'aéroport dans une fourgonnette, avec
21 M. Pardy, Monia et les enfants, Kerry Pither, qui
22 l'avait aidée...

23 Me DAVID : Je crois que Sarkis
24 Assadourian était là lui aussi?

25 Mme CATTERALL : Sarkis était avec

1 moi, oui. Nous nous sommes rendus à l'aéroport.

2 Me DAVID : Il s'agit de l'aéroport
3 Pierre-Trudeau, à Montréal?

4 Mme CATTERALL : Oui. Il a été
5 accueilli dans la zone des arrivées par sa femme
6 et sa mère, puis il est passé dans la salle
7 d'attente où un certain nombre d'entre nous
8 l'attendaient.

9 Je le répète, l'émotion était
10 vive, et je crois que j'ai vécu l'un des grands
11 moments de ma carrière politique lorsqu'il m'a mis
12 les mains sur les épaules et m'a dit
13 « Madame Marlène » et...

14 ---Pause

15 Mme CATTERALL : Puis il a passé
16 quelques moments avec sa famille et moi-même,
17 Sarkis, Léo Martel, qui était revenu avec lui...
18 Deux ou trois autres personnes attendaient dans
19 une autre pièce.

20 Me DAVID : Et ensuite, où
21 êtes-vous allée, qu'avez-vous fait?

22 Mme CATTERALL : Comme vous le
23 savez, Maher et sa femme, avec Alex Neve, ont
24 donné une conférence de presse.

25 Me DAVID : À l'aéroport?

1 Mme CATTERALL : Oui, à l'aéroport.

2 Puis nous sommes partis. Je suis
3 partie avec Sarkis et les fonctionnaires
4 d'Affaires étrangères. Il est parti avec sa
5 famille pour se rendre - je ne me souviens pas si
6 c'était chez ses parents ou chez son frère.

7 Ceux qui étaient avec moi dans la
8 fourgonnette sont aussi venus à cette résidence,
9 mais ils sont repartis pour aller manger quelque
10 chose, et j'ai préféré rester avec la famille.

11 Me DAVID : Alors parmi ceux qui
12 n'étaient pas de la famille, si je peux m'exprimer
13 ainsi, vous étiez à ce moment la seule personne
14 non apparentée dans la maison où se trouvaient les
15 Arar?

16 Mme CATTERALL : À ce que je sache,
17 oui. Il y avait beaucoup de monde.

18 Me DAVID : Non, je veux dire, pour
19 ce qui est de...

20 Mme CATTERALL : Aucun des
21 représentants du gouvernement avec qui j'étais
22 venue, c'est exact.

23 Me DAVID : C'est ce que je voulais
24 dire.

25 Mme CATTERALL : Non.

1 Me DAVID : Alors eux sont partis
2 manger dans un restaurant quelque part, et vous
3 vous êtes restée dans cette maison?

4 Mme CATTERALL : Oui.

5 Me DAVID : Pourriez-vous nous
6 décrire ce qui s'est alors passé?

7 Mme CATTERALL : J'ai été très
8 étonnée que Maher vienne s'asseoir à côté de moi -
9 et je me souviens précisément de l'endroit où nous
10 étions assis, sur le divan - et qu'il commence à
11 me relater son expérience. J'étais surprise parce
12 que toute sa famille était là, mais il semblait
13 avoir un besoin irréprensible de parler. Il m'a
14 parlé de son séjour en Jordanie...

15 Me DAVID : Est-ce vous qui avez
16 entamé cette conversation avec M. Arar?

17 Mme CATTERALL : Non.

18 Me DAVID : C'est M. Arar qui a
19 pris l'initiative?

20 Mme CATTERALL : Oui.

21 Me DAVID : Est-ce que vous...

22 Mme CATTERALL : Non, je ne le
23 pressais pas de questions, croyez-moi. Il me
24 semblait que c'était pour lui le moment de
25 retrouver sa famille, de renouer avec sa vie.

1 Me DAVID : Et lorsque M. Arar vous
2 a parlé, y avait-il d'autres personnes à
3 proximité? Est-ce qu'il s'agissait d'une
4 conversation privée?

5 Mme CATTERALL : C'était une
6 conversation privée. Il y avait des membres de sa
7 famille assis de part et d'autre. Des gens
8 entraient et sortaient, et il me les présentait,
9 c'étaient des cousins et des parents.

10 Me DAVID : C'était essentiellement
11 une fête?

12 Mme CATTERALL : Oui.

13 Me DAVID : Une fête de famille?

14 Mme CATTERALL : Tout à fait.

15 Me DAVID : Alors vous avez passé
16 quelque temps - quand on a des enfants, on parle
17 de temps de qualité. Vous avez passé un moment
18 privilégié avec M. Arar?

19 Mme CATTERALL : Oui.

20 Me DAVID : Vous étiez seule avec
21 lui, et il vous a parlé?

22 Mme CATTERALL : Oui.

23 Me DAVID : Et combien de temps
24 cette conversation a-t-elle duré, à peu près?

25 Mme CATTERALL : Je dirais entre

1 dix et quinze minutes, vous savez, avec des
2 interruptions pour les présentations, etc.

3 Me DAVID : D'accord. Pourriez-vous
4 nous donner le plus de détails possible,
5 Madame Catterall, sur ce que M. Arar vous a
6 raconté de son épreuve?

7 Vous parliez de la Jordanie? Je
8 crois que c'est ce que vous disiez.

9 Mme CATTERALL : Il a mentionné son
10 passage en Jordanie et le fait qu'il avait été -
11 je ne me souviens pas exactement des mots qu'il a
12 utilisés - mais malmené, et qu'il avait dit à ses
13 gardiens d'être prudents parce que sa famille
14 avait des relations. J'imagine qu'il les a
15 convaincus de ne pas trop le malmené.

16 Me DAVID : Et cela se passait en
17 Jordanie?

18 Mme CATTERALL : Oui, pendant la
19 période qu'il a passée en Jordanie.

20 Me DAVID : Est-ce qu'il vous a dit
21 combien de temps il était resté en Jordanie?

22 Mme CATTERALL : Non, je ne crois
23 pas.

24 Me DAVID : De quoi vous a-t-il
25 aussi parlé?

1 Mme CATTERALL : Il m'a parlé de
2 ses premiers jours de détention en Syrie et des
3 terribles conditions dans lesquelles il était
4 gardé. Ce qu'il m'en a dit - je ne me souviens pas
5 s'il a utilisé ce mot ou si c'est l'image que ses
6 paroles évoquaient pour moi - mais c'était presque
7 comme d'être dans un cercueil. Le plafond était
8 trop bas pour qu'on puisse se lever. Il faisait
9 toujours sombre et l'endroit était très exigü.

10 L'image que son récit m'a
11 inspirée, c'était celle d'être dans un cercueil.

12 Me DAVID : Au fond, ce que je vous
13 demande surtout, c'est de nous fournir le plus de
14 détails possible au sujet...

15 Mme CATTERALL : D'accord. Il m'a
16 parlé des visites consulaires et il m'a dit qu'il
17 était très clair pour lui, même si on ne le lui
18 avait pas indiqué explicitement, que lorsque
19 Léo Martel, le représentant de l'ambassade à
20 Damas - que Léo lui avait fait clairement
21 comprendre, lors de ses visites consulaires, qu'il
22 y avait des choses dont lui et Léo n'étaient pas
23 autorisés à discuter.

24 Il a toutefois mentionné qu'à la
25 dernière visite consulaire, il avait décidé qu'il

1 n'avait vraiment plus rien à perdre et il a révélé
2 à Léo comment il était traité.

3 Me DAVID : Savez-vous à quel
4 moment cela s'est produit?

5 Mme CATTERALL : Je pense que
6 c'était en août.

7 Me DAVID : M. Arar vous l'a dit?

8 Mme CATTERALL : Mm-hmm.

9 Me DAVID : Alors au cours de cette
10 visite consulaire du mois d'août...

11 Mme CATTERALL : C'était la
12 première visite depuis que M. Assadourian et
13 moi-même étions allés là-bas, en avril.

14 Me DAVID : Pourriez-vous nous
15 donner le plus de détails possible sur ce qu'il
16 vous a dit au sujet de cette visite?

17 Mme CATTERALL : C'est ce dont je
18 me souviens. Il m'a dit que malgré la prudence
19 dont il avait fait preuve depuis le début, il
20 avait décidé à ce moment qu'il n'avait plus rien à
21 perdre. Il ne m'a pas répété ce qu'il avait dit à
22 Léo, mais il m'a affirmé qu'il avait été très
23 franc au sujet du traitement qu'on lui réservait.

24 Me DAVID : Il a donc été honnête
25 avec M. Martel?

1 Mme CATTERALL : Oui, malgré la
2 présence des Syriens, qui assistaient à toutes les
3 visites.

4 Me DAVID : Est-ce qu'il a parlé de
5 votre rencontre avec lui, lorsque vous êtes allée
6 là-bas?

7 --- Pause

8 Mme CATTERALL : Seulement pour
9 dire, vous savez, qu'il n'avait pas pu être très
10 ouvert à ce moment, compte tenu de la situation.

11 Il y a quelque chose que je - il y
12 a un autre élément de cette conversation que
13 j'allais oublier.

14 Me DAVID : Je crois que c'est une
15 référence au moment où il a été amené - ou plutôt
16 au moment où on allait lui dire qu'il allait être
17 amené à l'ambassade du Canada?

18 Mme CATTERALL : Oui. Il a comparu
19 au tribunal un après-midi et il a été libéré, et
20 je ne suis pas certaine qu'il ait même su
21 pourquoi. Je ne suis pas convaincue que nous le
22 sachions encore aujourd'hui, mais il n'y croyait
23 pas vraiment. Dans la voiture qui l'amenait à
24 l'ambassade, il pensait qu'il s'agissait d'une
25 autre épreuve pour essayer de le briser, il ne

1 croyait absolument pas qu'on allait le renvoyer à
2 la maison.

3 Me DAVID : D'accord. Avez-vous
4 d'autres souvenirs de votre conversation avec
5 M. Arar, chez lui?

6 Mme CATTERALL : En gros, c'est
7 tout ce dont je me souviens de notre conversation.

8 Me DAVID : Passons donc à une
9 entrée du 10 octobre, Madame Catterall. C'est à
10 l'onglet 613, dans le volume 7.

11 Il y a là deux messages, le
12 premier se trouve dans la partie inférieure. Il
13 provient de Michelle Lobo, du cabinet du ministre,
14 au MAECI.

15 On y lit :

16 Graeme,
17 Suite à notre conversation,
18 pouvons-nous prendre des
19 dispositions pour que Marlene
20 téléphone à Léo mardi matin,
21 notre heure. Il est possible
22 de la rejoindre sur son
23 cellulaire... Elle réservera
24 une ligne terrestre...

25 Le message qui précède dit « Léo »

1 - elle s'est donc adressée à Léo Martel :

2 Prière de voir ci-dessous. La
3 députée Marlene Catterall a
4 demandé à vous parler...

5 Vous souvenez-vous de cette
6 demande, et vous souvenez-vous d'avoir parlé avec
7 Léo? Vous rappelez-vous pourquoi vous vouliez lui
8 parler?

9 Mme CATTERALL : Je me souviens de
10 la demande. Je voulais parler à Léo simplement
11 pour le remercier d'avoir été le principal lien de
12 M. Arar avec le Canada pendant plusieurs mois.

13 Personnellement, lorsqu'il est
14 arrivé à l'aéroport à Montréal, j'ai été très
15 soulagée de voir que Léo l'accompagnait. Je pense
16 que je voulais l'appeler.

17 Je voulais aussi en savoir un peu
18 plus, si possible, essayer de découvrir pourquoi
19 il avait été libéré. Je ne suis pas certaine que
20 nous l'ayons su à ce moment.

21 Pour tout vous dire, je ne me
22 souviens pas de cette conversation.

23 Me DAVID : Merci. La prochaine
24 entrée dans notre chronologie, Madame Catterall ...

25 Mme CATTERALL : Vous venez de me

1 rappeler que mon cellulaire est allumé, je crois.

2 Me DAVID : La prochaine entrée que
3 j'aimerais examiner concerne un reportage de
4 Joy Malbon diffusé sur le réseau CTV. Vous avez
5 entendu aux informations quelque chose qui vous a
6 bouleversée et vous êtes intervenue. J'aimerais
7 que vous nous racontiez dans quelles
8 circonstances.

9 Mme CATTERALL : Je crois que vous
10 ne m'avez pas donné le numéro d'onglet.

11 Me DAVID : Et je crois que je ne
12 l'ai pas.

13 --- Rires / Laughter

14 Mme CATTERALL : Cela s'est passé
15 en novembre. Je continuais à suivre un certain
16 nombre de questions.

17 Me DAVID : Je crois que ce
18 reportage a été diffusé le 23 octobre.

19 Mme CATTERALL : Je veux dire que
20 j'étais encore préoccupée et que je m'efforçais de
21 trouver une solution à toute cette affaire parce
22 que le simple fait d'être de retour au Canada, à
23 mon avis, ne suffisait pas vraiment. À mon avis,
24 cet homme avait besoin de laver sa réputation,
25 pour lui-même et dans l'intérêt de la justice, et

1 il ne semblait pas que cela allait se faire. J'ai
2 donc continué mes démarches à cette fin.

3 Le reportage de Joy Malbon diffusé
4 au réseau CTV m'a mise en colère parce qu'elle
5 citait des fonctionnaires du gouvernement qui
6 affirmaient que M. Arar avait dénoncé d'autres
7 personnes.

8 J'étais scandalisée, parce que,
9 qui aurait pu dire cela? Un renseignement de cette
10 nature, s'il était fondé, et même s'il ne l'était
11 pas, constituait une menace pour la vie de cet
12 homme et pour sa famille. Et le fait que quelqu'un
13 au gouvernement ait pu agir de façon aussi
14 irresponsable me scandalisait.

15 J'ai pensé aux enfants. Vous
16 savez, je m'étais assise avec eux, je les avais
17 tenus sur mes genoux. J'avais donné à son fils une
18 gorgée de thé et mon biscuit. Je ne pouvais pas
19 croire que quelqu'un pouvait être à ce point
20 irresponsable.

21 Le lendemain matin, j'ai d'abord
22 appelé Alex Himelfarb. Je n'avais jamais parlé au
23 greffier du Conseil privé auparavant. Je lui ai
24 dit : « Alex, vous êtes la seule personne que je
25 connaisse qui soit en mesure de découvrir ce qui

1 se passe, qui a dit cela. Quel représentant du
2 gouvernement aurait pu faire une telle chose? Je
3 ne sais pas s'il s'agit de quelqu'un aux Affaires
4 étrangères, à la GRC, au SCRS, mais vous êtes la
5 seule personne en mesure de poser des questions
6 dans tous les ministères et de découvrir qui a
7 fait cela. »

8 Me DAVID : Et comment a-t-il
9 réagi?

10 Mme CATTERALL : M. Himelfarb a
11 pris la chose autant au sérieux que moi. Bien sûr,
12 il ne m'a pas dit précisément ce qu'il allait
13 faire, mais je suis convaincu qu'il a fait quelque
14 chose.

15 Me DAVID : Alors il vous a dit
16 qu'il allait y voir?

17 Mme CATTERALL : Oui.

18 Me DAVID : Venons-en maintenant au
19 4 novembre 2003, Madame Catterall. C'est le jour
20 où M. Arar a tenu une conférence de presse.

21 Je crois savoir que vous assistiez
22 à cette conférence de presse?

23 Mme CATTERALL : En effet.

24 Me DAVID : Ma question est très
25 simple. Entre ce que vous avez entendu M. Arar

1 raconter au sujet de son épreuve et l'information
2 que M. Arar vous a fournie, chez lui ou chez des
3 parents à lui, le 6 octobre, à Montréal, avez-vous
4 relevé des écarts entre les deux versions
5 présentées?

6 Mme CATTERALL : Aucun. Évidemment,
7 sa déclaration était beaucoup plus complète, mais
8 rien n'y a contredit ce qu'il m'avait exposé ce
9 soir-là.

10 Me DAVID : Très bien. Et une
11 dernière question : j'aimerais savoir ce que vous
12 pensez, quelle est votre opinion, votre
13 évaluation, des gestes posés par les autorités
14 canadiennes, les responsables canadiens.

15 Si vous évaluez ce que vous avez
16 vu de l'aide qui a été offerte à M. Arar, est-ce
17 que cela correspondait aux normes?

18 Mme CATTERALL : Je ne suis pas
19 fonctionnaire. Je ne connais pas les normes.
20 Toutefois, si mon mari ou mon enfant se trouvait
21 dans une situation semblable, je sais que je
22 ferais confiance à Gar Pardy.

23 Me DAVID : Voilà, j'ai terminé mes
24 questions, Madame Catterall. Merci beaucoup.

25 LE COMMISSAIRE : Maître Waldman?

1 INTERROGATOIRE

2 Me WALDMAN : Est-ce que nous avons
3 les mêmes contraintes de temps, une heure pour moi
4 et une heure pour mon collègue?

5 LE COMMISSAIRE : Eh bien, je ne
6 veux pas indûment limiter votre
7 contre-interrogatoire. Il est important.

8 Me WALDMAN : Je peux y arriver en
9 une heure.

10 LE COMMISSAIRE : D'accord. Si vous
11 le pouvez, c'est très bien. Je pense que cela est
12 important, mais nous aimerions progresser un peu.

13 N'hésitez pas à me dire,
14 Maître Waldman, à quel moment vous voulez vous
15 arrêter un peu, et cela vaut aussi pour vous,
16 Madame Catterall.

17 Me WALDMAN : Si vous êtes disposé
18 à nous entendre pendant encore une demi-heure ou
19 même plus, je crois que je suis...

20 LE COMMISSAIRE : D'accord. Cela
21 nous mène à l'heure normale de la pause.

22 Me WALDMAN : Je ne fais que
23 deviner, je me trompe peut-être, je ne sais
24 jamais.

25 J'ai remis un document à mes

1 collègues hier. Il s'agit d'un courriel que
2 M. Arar a obtenu en vertu de la *Loi sur l'accès à*
3 *l'information*. J'aimerais simplement le déposer en
4 preuve.

5 LE COMMISSAIRE : Très bien. 115.

6 --- Sans microphone / Off microphone

7 PIÈCE N° P-115 : Courriel de
8 Keith (R) Clark à Françoise
9 Lang et à Allen Nause, en
10 date du mercredi 29 octobre
11 2003, 16 h 06, concernant la
12 demande de Catterall au
13 ministre de protéger M. Arar.

14 Me WALDMAN : J'y viens dans un
15 instant.

16 Je veux simplement examiner
17 quelques points avec vous. Premièrement,
18 j'aimerais parler des signaux contradictoires que
19 nous semblons recevoir.

20 S'il vous plaît, passez à
21 l'onglet 324. Le dernier - le point 5. Il s'agit
22 d'un aide-mémoire qui compte six points...

23 Mme CATTERALL : J'essaie de
24 retrouver le numéro 324, un instant.

25 Me WALDMAN : Oh, pardon.

1 Mme CATTERALL : Merci. Ça va.

2 Me WALDMAN : Je crois savoir qu'il
3 s'agit d'une ébauche d'aide-mémoire, et dans cette
4 ébauche, il y a six points, dont celui, à la page
5 suivante, où il est dit :

6 Le gouvernement canadien
7 serait extrêmement heureux
8 que M. Arar soit renvoyé au
9 Canada .

10 Mais, si vous passez à
11 l'onglet 328, vous trouvez une autre version, et
12 ce point particulier, le fait que nous serions
13 heureux que M. Arar soit renvoyé au Canada, a
14 disparu.

15 Étiez-vous au courant des
16 différences entre les deux versions de cet
17 aide-mémoire? Est-ce que cela vous a été signalé
18 ou en a-t-il déjà été question avec vous?

19 Mme CATTERALL : Non. Vous savez,
20 je connaissais mieux les messages généraux que je
21 devais communiquer que les formules précises.

22 Me WALDMAN : D'accord. La version
23 à l'onglet 328 est celle qui vous a été remise
24 pour apporter à...

25 Mme CATTERALL : Pardon, il y a le

1 324 et puis le 328...

2 Me WALDMAN : Le 328. Parce que ce
3 qui me paraît intéressant, c'est que la version à
4 l'onglet 328 ne fait plus mention de la demande de
5 renvoyer M. Arar.

6 Mme CATTERALL : Eh bien, c'est
7 sans doute une bonne chose que je ne mémorise pas
8 ces notes, car j'ai certainement transmis ce
9 message.

10 Me WALDMAN : Mais en effet, est-ce
11 que cela vous inquiète - vous savez, nous parlions
12 de messages contradictoires, du fait qu'il
13 semblait y avoir divers messages transmis par
14 différentes personnes. Est-ce que vous considérez
15 qu'il s'agit d'un autre exemple de ce phénomène?

16 Mme CATTERALL : Je ne peux que le
17 supposer, mais la différence entre ces deux
18 versions - je veux dire, en autant que je le
19 sache, les deux semblent porter la même date.

20 Me McISAAC : Monsieur le
21 Commissaire, je crois qu'il est assez clair que le
22 document à l'onglet 328 est fourni par la
23 direction politique à M. Pardy pour qu'il
24 l'utilise à titre de suggestions et que, de fait,
25 le document à l'onglet 324 est celui que M. Pardy

1 a préparé. Il y aurait donc ajouté ce point après
2 que la direction politique lui aurait transmis la
3 première version.

4 LE COMMISSAIRE : Merci,
5 Maître McIsaac.

6 Me WALDMAN : Peut-être que
7 Me McIsaac...

8 Mme CATTERALL : Il me semble
9 qu'effectivement, c'est le type de changement que
10 l'on apportait également aux lettres de M. Graham.

11 Me WALDMAN : D'accord. C'est ce
12 que j'essaie d'établir.

13 Quelle qu'ait été la version
14 finale, il semble y avoir eu des conflits quant au
15 libellé, à ce qui pouvait être dit et à ce qui ne
16 pouvait pas l'être, à l'intérieur du ministère et
17 entre les ministères.

18 Est-ce que cette évaluation
19 correspond à ce que vous avez vécu au cours de
20 cette période?

21 Mme CATTERALL : J'ai l'impression
22 que s'il y avait des différends, c'était entre les
23 ministères, et non pas à l'interne.

24 Me WALDMAN : D'accord.

25 Passons au deuxième point que je

1 veux examiner avec vous. Je me demande comment il
2 se fait que vous ayez pu vous rendre en Syrie, et
3 à quel titre.

4 Je vous demande donc de prendre le
5 document qui figure à l'onglet 338. C'est le point
6 trois.

7 Mme CATTERALL : Mm-hmm.

8 Me DAVID : On y lit :

9 ... Je crois savoir que les
10 députés viennent à titre
11 personnel... ».

12 Mme CATTERALL : D'accord. Qui a
13 envoyé ça à qui? Oh, cela vient de l'ambassadeur
14 Pillarella.

15 Me WALDMAN : Oui.

16 Mme CATTERALL : S'il vous plaît,
17 rappelez-moi qui est Harold Hickman.

18 Me WALDMAN : Harold Hickman
19 travaille au cabinet du ministre, je crois...

20 Me McISAAC : Non, il fait partie
21 du personnel politique à la Direction générale du
22 Moyen-Orient des Affaires étrangères.

23 Me WALDMAN : D'accord, merci.

24 Alors, M. Pillarella était
25 apparemment convaincu que vous veniez à titre

1 privé.

2 Était-ce ce que vous souhaitiez,
3 d'y aller à titre privé, plutôt que comme
4 représentante du gouvernement du Canada?

5 Mme CATTERALL : Je crois que je
6 pensais y aller aux deux titres, honnêtement, mais
7 après avoir vu l'ébauche et la version finale de
8 la lettre du ministre Graham, il est évident qu'un
9 changement précis a été apporté à cette lettre
10 pour ne pas indiquer que M. Assadourian et
11 moi-même étions les émissaires du gouvernement.

12 Me WALDMAN : Croyez-vous que vos
13 démarches auraient eu plus de succès si vous aviez
14 représenté le gouvernement?

15 Mme CATTERALL : À mes yeux,
16 c'était précisément pour cette raison que notre
17 ministre adressait une lettre au ministre syrien,
18 parce qu'il ne s'agissait pas d'une démarche
19 personnelle que M. Assadourian et moi-même avions
20 décidé d'entreprendre; nous voulions apporter un
21 message de notre gouvernement, le fait que nous
22 voulions que M. Arar soit renvoyé au Canada.

23 Me WALDMAN : D'accord. Passons
24 maintenant à l'onglet 343. Ce document semble
25 indiquer que vous alliez représenter le

1 gouvernement?

2 --- Pause

3 Mme CATTERALL : Je suis désolée.

4 Je le relis.

5 --- Pause

6 Et c'était avant la première
7 tentative de visite.

8 Je suis désolée, quelle était
9 votre question, Maître Waldman?

10 --- Pause

11 Me WALDMAN : Pardon, c'est à
12 l'onglet 344.

13 Savez-vous - vous souvenez-vous -
14 vous ne savez pas trop de qui cela vient. C'est un
15 document de vous, un courriel qui vous est
16 adressé, avec copie conforme à Gar Pardy, mais
17 savez-vous qui vous l'a adressé?

18 Mme CATTERALL : Je n'en suis pas
19 certaine.

20 Me McISAAC : De quel document
21 s'agit-il, s'il vous plaît?

22 Me WALDMAN : Le 344.

23 Mme CATTERALL : Franchement, je ne
24 me souviens pas de l'avoir jamais vu. Même s'il
25 paraît m'être adressé.

1 Me WALDMAN : Savons-nous de qui il
2 vient? Le savez-vous?

3 Me DAVID : Je crois que Me McIsaac
4 a indiqué que c'était un fonctionnaire du MAECI.

5 Me WALDMAN : D'accord. C'est ce
6 que je pensais.

7 D'accord, ce que j'essaie
8 d'établir ici, c'est que cela provient d'un
9 fonctionnaire du MAECI. Cela a été clairement
10 établi hier.

11 Me DAVID : C'est ce que Me McIsaac
12 a indiqué hier.

13 Me WALDMAN : Et dans ce document,
14 il est écrit que :

15 Le Canada *doit* officiellement
16 demander au gouvernement
17 syrien la libération de
18 Maher .

19 Est-ce que vous avez le sentiment
20 que, dans une certaine mesure, votre mission a été
21 sabotée parce que plutôt que de la mener en tant
22 que représentante officielle du gouvernement, vous
23 avez dû le faire à titre personnel et privé?

24 Mme CATTERALL : Notre objectif
25 était d'essayer d'obtenir la libération de

1 M. Arar. Je ne sais pas si nous y serions parvenus
2 de toute façon.

3 Vous savez, j'ai souvent dit que
4 j'évitais autant que possible d'éveiller trop
5 d'espoirs chez Monia, constamment. J'essayais de
6 faire la même chose pour moi-même. Mais vous rêvez
7 toujours de réussir.

8 Je me voyais rentrer au pays avec
9 lui, mais je savais que ce n'était pas très
10 réaliste.

11 Écoutez, j'ignore ce que les
12 diplomates lisent entre les lignes. Je ne sais pas
13 ce que le changement apporté à la lettre de
14 M. Graham aurait pu signifier pour les
15 responsables syriens.

16 Bien sûr, j'aurais voulu une
17 lettre plus sentie quant au fait que s'il n'y
18 avait pas de chef d'accusation contre M. Arar,
19 rien pour l'accuser ici même au Canada, ou là-
20 bas - et j'imagine que s'il y en avait eu, des
21 accusations auraient été déposées - nous voulions
22 le ramener, le gouvernement voulait le ramener.

23 Me WALDMAN : D'accord. Alors vous
24 pensiez qu'il était important de bien indiquer que
25 le gouvernement souhaitait le retour de M. Arar?

1 Mme CATTERALL : Oui.

2 Me WALDMAN : D'accord. Merci.

3 S'il vous plaît, prenez maintenant
4 le document P-99.

5 Regardez-le quelques secondes. Il
6 s'agit d'un courriel au sujet de M. Arar envoyé le
7 24 mars 2002. Page un.

8 --- Sans microphone / Off microphone

9 Mme CATTERALL : Merci.

10 LE COMMISSAIRE : P-99.

11 Me WALDMAN : Le P-99. Non ce n'est
12 pas cela.

13 LE COMMISSAIRE : Un instant.
14 Madame Catterall, on va vous l'apporter. Le
15 greffier va le faire. Voilà.

16 Me WALDMAN : Je sais que nous
17 avons déjà examiné ce document. Je n'ai que
18 quelques questions à vous poser à son sujet. Si
19 vous voulez bien le relire?

20 --- Pause

21 Vous l'avez lu? D'accord.

22 Vous rappelez-vous de cette
23 conversation?

24 Mme CATTERALL : Avec M. Arnous ou
25 avec Myra?

1 Me WALDMAN : Avec Myra.

2 Mme CATTERALL : Non, pas
3 particulièrement, mais - je veux dire, je ne me
4 souviens pas d'avoir discuté avec Myra.

5 Je sais que lorsque M. Pardy
6 n'était pas disponible, je lui transmettais mes
7 messages par l'intermédiaire de Myra.

8 Je savais, bien sûr, que notre
9 conversation avec l'ambassadeur syrien était
10 importante.

11 Me WALDMAN : Je n'ai qu'un point à
12 préciser à ce sujet.

13 Je veux parler des problèmes de
14 communication. Si je comprends bien votre
15 témoignage, c'est Sarkis, M. Assadourian - est-ce
16 exact? Au sujet des problèmes de communication
17 entre les Syriens et le SCRS?

18 Mme CATTERALL : Sarkis a réagi en
19 premier. Jusque-là, c'était surtout moi qui avais
20 parlé.

21 Me WALDMAN : D'accord. Mais l'idée
22 que la communication se faisait mal est venue
23 lorsque Sarkis - M. Assadourian - a entendu...

24 Mme CATTERALL : Oui.

25 Me DAVID : ... lorsqu'il a entendu

1 cela, c'est lui qui a dit : « Il doit y avoir un
2 problème de communication ». C'était sa réaction.
3 Alors c'est lui qui a dit cela, et non pas
4 l'ambassadeur?

5 Mme CATTERALL : Oui.

6 Me WALDMAN : Merci. Pour ce qui
7 est du message clair communiqué par écrit, vous
8 vous souvenez que c'est ce qui vous semblait
9 important, qu'il devait y avoir un message clair
10 communiqué par écrit. Vous étiez d'avis que cela
11 devait fait?

12 Mme CATTERALL : Oui.

13 Me WALDMAN : Et avez-vous réussi à
14 obtenir du SCRS un message clair, par écrit, au
15 sujet de M. Arar, à la suite de tous vos efforts?

16 Mme CATTERALL : Non.

17 Me WALDMAN : Et avez-vous jamais
18 obtenu - vous nous avez déjà dit, je le sais, que
19 vous aviez parlé à M. Easter à ce sujet à
20 plusieurs reprises. Avez-vous réussi à obtenir
21 qu'on vous explique pourquoi il était impossible
22 d'obtenir du SCRS une déclaration claire?

23 Mme CATTERALL : Je me souviens
24 qu'Affaires étrangères devait parler au nom du
25 Canada dans ce dossier, mais il était évident que

1 les Services de sécurité exerçaient une influence
2 sur les messages d'Affaires étrangères.

3 Me WALDMAN : D'accord. Alors même
4 dans le contexte des déclarations d'Affaires
5 étrangères, vous pensiez que les responsables des
6 Services de sécurité pouvaient influencer sur ce que
7 le ministre allait dire au nom du Canada?

8 Mme CATTERALL : Cela me semble
9 assez normal. Je ne dis pas que j'accepte les
10 changements apportés à l'ébauche dans la version
11 finale de la lettre, mais je pense qu'il est tout
12 à fait normal que divers ministères puissent avoir
13 leur mot à dire sur la position du gouvernement.

14 Me WALDMAN : D'accord. Mais vous
15 avez dit que vous n'aviez pas accepté les
16 changements dans ce cas particulier. Qu'est-ce qui
17 vous ennuyait au sujet de ces changements dans la
18 version...

19 Mme CATTERALL : Le fait qu'ils
20 n'étaient pas très clairs. À mon avis, la lettre
21 aurait dû être très claire. Il fallait affirmer
22 qu'il ne planait aucun soupçon sur M. Arar au
23 Canada, qu'aucune accusation n'avait été déposée.
24 Il fallait indiquer que M. Arar n'avait pas de
25 casier judiciaire et qu'il avait été un bon

1 citoyen pendant plus de la moitié de sa vie.

2 Me WALDMAN : D'accord. Vous étiez
3 frustrée du fait que vous ne pouviez pas obtenir
4 que les Services de sécurité acceptent une lettre
5 claire qui vous aurait permis de vraiment aider
6 M. Arar?

7 Mme CATTERALL : Oui.

8 Me WALDMAN : Merci.

9 --- Pause

10 Me WALDMAN : Bien. Passons à autre
11 chose.

12 Vous nous avez dit, dans votre
13 témoignage, que lorsque vous avez rencontré les
14 représentants de la Syrie, lors de la visite que
15 vous avez effectuée en Syrie pour aider M. Arar,
16 vous leur avez signifié que M. Arar n'était
17 soupçonné d'aucune activité criminelle au Canada.

18 Si nous revenons à votre
19 aide-mémoire, je ne pense pas que cela ait figuré,
20 en fait, dans l'aide-mémoire.

21 Alors est-ce que vous - cela
22 n'était pas du tout dans l'aide-mémoire...

23 Mme CATTERALL : Non.

24 Me WALDMAN : ... qui vous a été
25 remis.

1 Alors pouvez-vous nous expliquer
2 pourquoi vous auriez dit cela si cela ne figurait
3 pas dans l'aide-mémoire?

4 Mme CATTERALL : Parce que c'était
5 la vérité.

6 Me WALDMAN : D'accord. Et
7 pensiez-vous qu'il était important de bien le
8 faire comprendre?

9 Mme CATTERALL : Oui.

10 Me WALDMAN : Alors vous avez pris
11 la liberté de le dire, même si vous n'en aviez pas
12 reçu l'instruction?

13 Mme CATTERALL : Oui.

14 Me WALDMAN : Et vous l'avez fait
15 consciemment?

16 Mme CATTERALL : Oui. Selon moi, le
17 simple fait de dire la vérité ne devrait pas
18 susciter de controverse.

19 Me WALDMAN : Effectivement, je
20 suis plutôt d'accord avec vous.

21 Croyez-vous que si la lettre avait
22 indiqué cela clairement, elle aurait eu plus
23 d'effet? Je veux dire plutôt que de venir de...

24 Mme CATTERALL : Il est impossible
25 de le savoir. Je ne pourrais pas le dire.

1 À mon avis - non, il est inutile
2 de vous faire part de mes impressions, j'imagine,
3 mais j'avais le sentiment que si les responsables
4 du SCRS ou de la GRC entretenaient des contacts à
5 l'échelle internationale, ils étaient sans doute
6 les seuls à pouvoir le dire.

7 Me WALDMAN : D'accord. D'accord.
8 J'aimerais maintenant passer à la pièce P-85,
9 volume 5.

10 --- Pause

11 Avez-vous déjà vu ce document
12 auparavant?

13 Mme CATTERALL : Je ne crois pas
14 que vous m'ayez donné le numéro d'onglet.

15 Me WALDMAN : L'onglet 30,
16 excusez-moi.

17 Mme CATTERALL : Merci.

18 Non, je ne l'ai jamais vu.

19 Me WALDMAN : Vous pourriez
20 peut-être - la première page n'est pas
21 particulièrement utile. Ce n'est que le contexte
22 général.

23 La deuxième page est ce que
24 j'aimerais examiner avec vous, le passage qui
25 commence par le mot « CONCERN ».

1 Mme CATTERALL : S'il vous plaît,
2 laissez-moi quelques minutes pour lire la première
3 page, j'aimerais connaître le contexte.

4 Me WALDMAN : Très bien. Pas de
5 problème.

6 --- Pause

7 Mme CATTERALL : D'accord.

8 Me WALDMAN : Eh bien, je vais
9 regarder un instant avec vous les notes
10 manuscrites. On peut lire :

11 Les députés demandent une
12 intervention au niveau du
13 premier ministre pour la
14 libération de ARAR et son
15 retour au Canada.

16 Pensez-vous que vous faisiez
17 partie des gens à qui on fait allusion, en tant
18 députée qui exerçait des pressions sur le premier
19 ministre?

20 Mme CATTERALL : Je le pense, en
21 effet.

22 Me WALDMAN : Alors vous
23 reconnaissez que vous étiez ce lobbyiste - l'un
24 des députés - je sais qu'il y en avait peut-être
25 d'autres.

1 Puis on peut lire :

2 Une intervention du premier
3 ministre, comme cela s'est
4 fait après l'attentat à la
5 bombe en Égypte en 1995,
6 pourrait créer une situation
7 embarrassante ...

8 On fait ensuite mention de
9 l'affaire Khadr.

10 Alors que pensez-vous de la
11 suggestion que le premier ministre ne se mêle pas
12 de cette affaire par crainte de susciter la
13 controverse?

14 Me McISAAC : Selon moi, la note de
15 service n'indique pas que le premier ministre
16 devrait s'abstenir d'intervenir. Elle mentionne
17 simplement qu'une situation embarrassante pourrait
18 en découler.

19 Mme CATTERALL : Excusez-moi, je
20 n'ai pas entendu la remarque de Me McIsaac.

21 LE COMMISSAIRE : Je pense que la
22 question peut être formulée ainsi : que
23 pensez-vous de la suggestion qu'une situation
24 embarrassante aurait pu être créée en raison de
25 l'affaire Khadr?

1 Me WALDMAN : Que pensez-vous de la
2 suggestion qu'une situation embarrassante pourrait
3 être créée et pourquoi quelqu'un ferait-il
4 allusion à l'affaire Khadr relativement à vos
5 efforts pour ramener M. Arar?

6 Pourquoi pensez-vous que ce
7 commentaire a été fait et comment y avez-vous
8 réagi?

9 Mme CATTERALL : J'étais consciente
10 du fait que le premier ministre était intervenu en
11 faveur de M. Khadr et avait obtenu - semblait
12 avoir obtenu sa libération et que, par la suite,
13 il s'était avéré qu'effectivement, cet homme avait
14 des liens avec des organisations terroristes et
15 avait participé à des activités terroristes.

16 J'avais songé que cet incident
17 rendrait moins probable une intervention du
18 premier ministre.

19 Par contre, pour ce qui est de mes
20 efforts personnels, j'étais plutôt d'avis que
21 l'intervention du premier ministre devait être
22 réservée pour le cas où tous les autres efforts
23 échoueraient, parce qu'après avoir utilisé ce
24 moyen, il ne vous reste plus rien.

25 Me WALDMAN : D'accord. Mais est-ce

1 que vous avez - lorsque vous lisez cette note,
2 avez-vous l'impression que certaines personnes ont
3 mentionné l'affaire Khadr pour tenter d'empêcher
4 le premier ministre d'intervenir et ainsi faire
5 échouer vos efforts?

6 Mme CATTERALL : Je n'étais pas
7 consciente de telles tractations, personnellement.

8 Me WALDMAN : D'accord. Mais
9 lorsque vous lisez cette note, comment y
10 réagissez-vous?

11 --- Pause

12 Mme CATTERALL : Il n'est peut-être
13 pas très équitable de me demander d'interpréter ce
14 qu'une personne avait à l'esprit lorsqu'elle a
15 posé un geste.

16 Me WALDMAN : Mme McDonough nous a
17 indiqué dans son témoignage que divers
18 fonctionnaires lui avaient laissé entendre que
19 M. Arar était une personne peu fréquentable et
20 qu'elle devrait y penser à deux fois avant
21 d'intervenir en son nom.

22 Avez-vous eu la même expérience?

23 Mme CATTERALL : Je ne le pense
24 pas. Je ne crois pas que quelqu'un m'ait jamais
25 dit : « Vous ne devriez pas intervenir en sa

1 faveur ». Il était évident que certaines personnes
2 étaient de cet avis. Je me contentais alors de
3 répondre : « Si vous avez des preuves, déposez des
4 accusations. Sinon, taisez-vous. »

5 Vous savez, même après le retour
6 de M. Arar, il y avait dans les journaux des
7 articles mentionnant qu'il avait « les mains
8 sales » - à mon avis, cela devait venir du
9 gouvernement, et c'était absolument honteux; il
10 était inacceptable que la vie de cet homme soit
11 bouleversée par des personnes qui n'avaient pas
12 suffisamment de preuves pour déposer des
13 accusations. Il me paraissait inacceptable que
14 l'on puisse continuer à faire de telles
15 affirmations.

16 Me WALDMAN : Au sujet de ces
17 fuites, avez-vous déjà réfléchi aux motifs des
18 personnes qui en étaient la source - vous savez,
19 il y avait des fuites avant même que M. Arar ne
20 revienne. Vous vous en souvenez. Il y a eu une
21 série d'articles avant son retour, et vous y avez
22 réagi.

23 Est-ce que vous aviez une idée des
24 raisons qui auraient pu pousser certaines
25 personnes à transmettre subrepticement de

1 l'information? Pourquoi, à votre avis, cela se
2 faisait-il? Je parle des fuites qui ont précédé la
3 libération de M. Arar et de celles qui ont suivi
4 son retour. Est-ce que vous y avez réfléchi à
5 l'époque?

6 Mme CATTERALL : Je n'ai pas
7 spéculé sur les motifs des auteurs de ces fuites.
8 Je trouvais absolument révoltant que cela se
9 produise.

10 Me WALDMAN : Merci.

11 Vous nous avez mentionné une
12 conversation téléphonique avec M. Himelfarb au
13 sujet de vos préoccupations concernant la sécurité
14 de M. Arar.

15 Je crois que je vous ai remis le -
16 je vous ai donné les courriels.

17 C'est la dernière pièce, je crois.

18 Mme CATTERALL : Celle-ci?

19 D'accord.

20 Me WALDMAN : La P -115. S'il vous
21 plaît, jetez-y un œil.

22 Pour ne pas perdre de temps, je
23 vous dirai qu'il en existe deux versions. Elles
24 sont presque identiques, sauf que nous les avons
25 obtenues en vertu de deux demandes d'accès

1 distinctes et que la seconde est légèrement plus
2 complète. Elle commence à la page trois.

3 Mme CATTERALL : Celle qui porte au
4 bas de la page le numéro 7989?

5 Me WALDMAN : Oui, et 7990.

6 --- Pause

7 Mme CATTERALL : J'avais oublié cet
8 élément.

9 Me WALDMAN : Alors vous vous en
10 souvenez? C'était à l'époque où vous avez
11 communiqué avec M. Himelfarb?

12 Mme CATTERALL : Oui, c'est exact.
13 J'ai dit qu'il fallait trouver qui était à
14 l'origine de ces fuites et y mettre un terme, mais
15 j'ai aussi ajouté : « Y a-t-il un moyen d'offrir
16 une protection quelconque à la famille? »

17 Me WALDMAN : D'accord. Et par la
18 suite, la Police d'Ottawa a communiqué avec vous
19 et vous lui avez fait part de vos inquiétudes.

20 Mme CATTERALL : Qui est Fran Lang,
21 pouvez-vous me le dire? J'ignore qui sont ces
22 gens.

23 Me WALDMAN : Je ne le sais pas non
24 plus.

25 Je pense que Fran Lang, si je ne

1 me - à la lecture du courriel, je crois qu'il
2 était avec la GRC. Mais c'est une hypothèse. Je
3 n'ai aucune certitude.

4 De toute évidence, ce sont des
5 personnes avec qui on a communiqué à la suite de
6 votre démarche.

7 Ce qui me préoccupe surtout, c'est
8 que quelqu'un a apparemment parlé avec vous et
9 déclaré qu'il était impossible d'offrir une telle
10 protection parce qu'il ne s'agissait pas d'une
11 personne protégée en vertu du droit international,
12 pour la GRC.

13 Et si l'on poursuit la lecture :
14 ... information relative à la
15 menace est venue de
16 l'information qu'elle a
17 obtenue des autorités
18 fédérales.

19 Pouvez-vous me dire ce que vous
20 entendez par là?

21 Mme CATTERALL : Je le lis. Je ne
22 sais absolument pas ce qu'est ce service de
23 protection.

24 Me WALDMAN : Je pense que j'essaie
25 de comprendre ce que vous vouliez dire lorsque

1 vous avez déclaré ...

2 Mme CATTERALL : Je comprends. Je
3 n'ai pas dit que l'information relative à la
4 menace était venue de sources fédérales.

5 Ce que j'ai sans doute fait, c'est
6 d'expliquer que mon inquiétude au sujet de la
7 menace découlait de l'information fournie par les
8 autorités fédérales, telle qu'elle figurait dans
9 le reportage de Joy Malbon.

10 Me WALDMAN : D'accord. Merci
11 d'avoir précisé ce point.

12 À la fin, on peut lire :

13 Il était évident que vous
14 n'étiez pas satisfaite de ma
15 réponse.

16 Mme CATTERALL : Non, je ne l'étais
17 pas.

18 Me WALDMAN : Avez-vous fait
19 d'autres démarches à ce sujet? Avez-vous fait
20 autre chose pour calmer vos préoccupations
21 concernant la sécurité de M. Arar?

22 Mme CATTERALL : Je ne me souviens
23 vraiment pas de ce que j'ai fait ensuite. Je pense
24 que je me serais adressée à nouveau à
25 M. Himelfarb.

1 Me WALDMAN : Eh bien, je vais
2 continuer.

3 À l'onglet 389 - vous n'avez pas à
4 le consulter, je pense, il est fait mention d'une
5 séance d'information de M. Pardy auquel vous avez
6 assisté au Caire. Vous avez parlé d'une partie de
7 cette séance d'information. Je veux simplement
8 vous poser quelques questions.

9 Dans cette séance d'information ou
10 lors de toute autre séance d'information, est-ce
11 que M. Pardy ou un autre fonctionnaire ont
12 mentionné le dossier des droits de la personne en
13 Syrie?

14 Mme CATTERALL : Non, je ne le
15 pense pas.

16 Me WALDMAN : Avez-vous été
17 informée de l'absence de procédure équitable et de
18 l'absence d'un système judiciaire équitable et
19 indépendant en Syrie?

20 Mme CATTERALL : Non, mais j'en
21 étais certainement consciente.

22 Me WALDMAN : Est-ce que M. Pardy
23 vous a informée de la probabilité que M. Arar ait
24 été torturé au début de sa détention?

25 Mme CATTERALL : Pas avant ma

1 visite en Syrie, non.

2 Me WALDMAN : Est-ce que M. Pardy
3 vous a informée, à tout autre moment, de la
4 probabilité que M. Arar ait été torturé au début
5 de sa détention?

6 Mme CATTERALL : Je pense que
7 M. Pardy et moi aurions discuté de cette question
8 seulement après la publication du rapport du
9 Comité des droits de la personne de la Syrie.

10 Me WALDMAN : Alors à ce moment,
11 M. Pardy vous a mentionné qu'il était possible
12 que...

13 Mme CATTERALL : Non, il ne m'en
14 aurait pas parlé. Le sujet serait probablement
15 venu sur le tapis lors de l'une de nos
16 conversations, des nombreuses conversations que
17 nous avons eues, pour tenter de régler cette
18 affaire.

19 Me WALDMAN : Vous souvenez-vous de
20 ce qu'il vous a dit au sujet de la possibilité que
21 M. Arar ait été torturé?

22 Mme CATTERALL : Non.

23 Me WALDMAN : Est-ce que votre
24 opinion était faite quant à la probabilité que
25 M. Arar puisse avoir été torturé avant que vous ne

1 vous rendiez en Syrie?

2 Mme CATTERALL : Pas avant que je
3 n'aïlle en Syrie, parce que franchement, cela
4 n'avait jamais été abordé. Je me concentrais
5 entièrement sur le fait qu'il s'agissait d'un
6 citoyen canadien qui avait été déporté sans
7 procédure équitable et sans motif valable, et
8 qu'il était de notre devoir de le ramener dans les
9 plus brefs délais.

10 Me WALDMAN : Je veux simplement
11 vous poser quelques petites questions au sujet de
12 votre engagement dans ce dossier.

13 Je veux simplement être clair.
14 Vous n'avez jamais assisté à une séance
15 d'information du solliciteur général ou de la GRC
16 au sujet de M. Arar?

17 Mme CATTERALL : Non.

18 Me WALDMAN : Savez-vous si
19 d'autres députés de l'un ou l'autre des partis
20 politiques auraient pu assister à une séance
21 d'information?

22 Je songe à des déclarations faites
23 par certains députés peu après l'arrestation de
24 M. Arar. Je ne sais pas si vous vous en souvenez?

25 Mme CATTERALL : Je ne sais pas. Je

1 ne m'en souviens pas.

2 Me WALDMAN : Vous ne savez pas.

3 Peut-on toutefois dire que vous
4 êtes d'accord avec ce que Mme McDonough nous a dit
5 précédemment, soit que M. Graham, au moins,
6 affirmait avoir de la difficulté à obtenir de
7 l'information dans cette affaire?

8 Mme CATTERALL : La première fois
9 que cette notion m'a effleurée, j'étais à Damas.
10 Ma perception de la situation a nettement changé
11 par rapport à ce qu'elle était avant mon départ :
12 les accusations envisagées étaient fort graves -
13 beaucoup plus graves et beaucoup plus précises que
14 ce qu'on nous en avait dit; l'enquête là-bas avait
15 produit de l'information qui justifiait les
16 soupçons; notre ambassadeur savait que les choses
17 étaient allées aussi loin, mais aucune des séances
18 d'information auxquelles j'avais assisté, aucune
19 des discussions auxquelles j'avais participé au
20 Canada ne reflétaient la gravité de la situation
21 que j'ai perçue après la séance d'information de
22 M. Pillarella et ma rencontre avec les
23 représentants des Services du renseignement
24 syriens.

25 Me WALDMAN : Est-ce que

1 M. Pillarella vous a informée qu'il avait reçu un
2 exemplaire de la déclaration que le renseignement
3 militaire avait obtenu de M. Arar au début de sa
4 détention, lorsque, bien sûr, M. Arar dit qu'il
5 avait été torturé?

6 Est-ce qu'il vous a déjà dit qu'il
7 avait obtenu cette déclaration?

8 Mme CATTERALL : Non.

9 Me WALDMAN : Alors de toute
10 évidence, il ne vous a pas informée de la teneur
11 de cette déclaration?

12 Mme CATTERALL : Non.

13 Me WALDMAN : Est-ce qu'il vous a
14 dit qu'il avait rapporté la déclaration au Canada
15 et qu'elle avait été remise au SCRS et à la GRC?

16 Mme CATTERALL : Non.

17 Me WALDMAN : Comment
18 réagissez-vous au fait que M. Pillarella, notre
19 ambassadeur, ait lui-même demandé copie d'une
20 déclaration qui avait été enregistrée, d'après
21 M. Arar, sous la torture?

22 LE COMMISSAIRE : Vous ne devez
23 répondre à une telle question que si vous le
24 voulez bien, et si vous croyez posséder
25 suffisamment d'information pour y répondre.

1 Me WALDMAN : Si vous ne voulez pas
2 répondre, n'hésitez pas.

3 --- Pause

4 Mme CATTERALL : Je ne suis pas
5 certaine que mes sentiments soient bien pertinents
6 dans cette affaire.

7 Il était évident, lors de notre
8 séance d'information à Damas, que l'ambassadeur
9 avait eu plusieurs séances d'information et des
10 contacts de haut niveau avec les représentants des
11 Services de sécurité en Syrie. Il semblait
12 convaincu de la véracité de ce que ces gens lui
13 disaient.

14 J'avais le sentiment que ni le
15 ministre, ni son personnel politique ni M. Pardy,
16 qui était chargé des aspects consulaires de cette
17 affaire, n'avaient été informés de la gravité des
18 préoccupations des Syriens et de leur conviction
19 que M. Arar était coupable. Je crois d'ailleurs
20 que cette remarque figurait dans la note
21 d'information.

22 Me David m'a demandé précédemment
23 si j'avais des commentaires à faire au sujet du
24 travail des fonctionnaires. Je me contenterai de
25 dire qu'à mon avis, si cette information était

1 transmise à Ottawa, elle ne parvenait pas au
2 ministre Graham parce que je pensais - j'étais
3 convaincue que le cabinet du ministre Graham, le
4 ministre lui-même, son personnel politique et le
5 personnel du service consulaire étaient tous très
6 honnêtes avec moi au sujet de la situation et
7 qu'ils déployaient tous les efforts en leur
8 pouvoir.

9 J'aurais de nombreuses questions à
10 poser. Je voudrais savoir à qui l'information
11 allait, si ce n'est au ministre. À qui était
12 adressé ce rapport aux Affaires étrangères? S'il
13 était envoyé par l'ambassadeur, à qui était-il
14 envoyé? Et pourquoi est-ce que le ministre n'était
15 pas au courant - car en toute honnêteté, je ne
16 pense pas qu'il l'ait été.

17 J'ai, depuis, découvert qu'il
18 existe bien sûr un ministère de Affaires
19 étrangères, mais qu'il y a en outre à l'intérieur
20 du ministère des Affaires étrangères une unité de
21 la sécurité. Quel est le rôle de cette unité?
22 Est-ce qu'elle filtre ce que l'on dit au ministre?
23 Je l'ignore.

24 J'aurais bien des questions à
25 poser, et ce sont des questions qui intéressent la

1 Commission.

2 Pourquoi est-ce que l'ordinateur
3 de M. Arar a été confisqué aux douanes, à la
4 demande de qui? Je refuse de croire qu'il n'avait
5 pas payé la TPS sur un ordinateur qu'il utilisait
6 depuis un bon moment déjà. Et qu'est-ce qu'on a
7 fait de cet ordinateur pendant toute la période où
8 il a été confisqué?

9 Je pense que vous avez abordé
10 toutes ces questions lors d'autres audiences.

11 Comment peut-on accepter que la
12 GRC, à tout le moins, dialogue avec Washington au
13 sujet d'un citoyen canadien qui - je suppose
14 qu'ils en parlaient alors qu'il était en
15 détention, parce qu'ils ont pris grand soin de
16 nous faire savoir qu'ils l'attendaient à
17 l'aéroport de Dorval...

18 LE COMMISSAIRE : Ce sont là des
19 questions sur lesquelles la Commission se penche.

20 Mme CATTERALL : Oui.

21 LE COMMISSAIRE : Et je peux vous
22 assurer que même si une grande partie de la
23 preuve...

24 Mme CATTERALL : Eh bien, j'espère
25 que nombre des réponses seront des réponses

1 publiques parce que...

2 LE COMMISSAIRE : Ne vous en faites
3 pas, vous n'êtes pas la seule.

4 --- Rires / Laughter

5 Mme CATTERALL : Honnêtement, le
6 fait que notre police nationale puisse savoir
7 qu'un citoyen canadien est en garde à vue à New
8 York et ne communique même pas avec les Affaires
9 étrangères pour déterminer si le gouvernement est
10 au courant me laisse sans voix.

11 Me WALDMAN : J'ai quelques autres
12 questions à vous poser. Voulez-vous que nous
13 continuions...

14 Mme CATTERALL : Excusez-moi, je
15 monopolise votre temps.

16 Me WALDMAN : Non, c'est très bien.

17 LE COMMISSAIRE : Non, non.

18 Me WALDMAN : J'en ai encore pour à
19 peu près cinq minutes. Si vous le voulez bien, je
20 vais terminer mon interrogatoire, puis nous ferons
21 une pause?

22 LE COMMISSAIRE : Cela serait sans
23 doute plus facile pour vous, Maître McIsaac, si
24 nous faisons une pause avant le début de votre
25 contre-interrogatoire.

1 Me WALDMAN : Je reprends
2 simplement quelques points des notes concernant
3 l'interrogatoire d'hier.

4 Revenons à cette conversation que
5 vous avez eue avec l'ambassadeur de la Syrie.
6 Croyez-vous qu'il s'agisse d'un malentendu ou
7 est-ce plutôt parce que quelqu'un a indiqué que le
8 SCRC ne voulait pas que M. Arar revienne au pays,
9 croyez-vous que cela a pu avoir une incidence sur
10 son retour?

11 Le fait qu'on ait dit aux Syriens
12 que le SCRC n'en voulait pas, pensez-vous que cela
13 ait pu entraver les efforts de M. Pardy pour le
14 ramener?

15 Mme CATTERALL : Eh bien, je ne
16 peux que le supposer. Au cours de cette
17 conversation, l'ambassadeur de la Syrie nous a
18 déclaré : « Vous nous dites que votre gouvernement
19 veut qu'il rentre au Canada, mais nous recevons un
20 autre message. »

21 Bien sûr que cela avait un effet.

22 Me WALDMAN : Et une dernière
23 chose. Je veux parler des notes du ministre
24 Graham, la pièce P-107.

25 Mme CATTERALL : Oui?

1 Me WALDMAN : Nous avons examiné le
2 passage au sujet de Marlene C. le 30 avril. À la
3 page suivante, on voit la mention « Sarkis
4 Assadourian »?

5 Mme CATTERALL : Oui.

6 Me DAVID : Et on peut lire :
7 Arar. Quelle expérience. Il y
8 a divergence d'opinion entre
9 le ministère des Affaires
10 étrangères de la Syrie et les
11 Services du renseignement
12 syriens (de connivence avec
13 les Américains?)

14 Le saviez-vous? Je veux dire, vous
15 avez assisté à la séance d'information, à
16 l'ensemble de la séance d'information, tout comme
17 M. Assadourian. Cette note m'intrigue.

18 Mme CATTERALL : En fait, je suis
19 certaine que M. Assadourian a tenu des
20 conversations avec le ministre, avec d'autres
21 personnes, et je l'ignorais.

22 Me WALDMAN : Oui, je le comprends
23 bien. Mais ce que je vous demande, ce que je veux
24 surtout savoir, c'est la teneur de ce qui s'est
25 dit, parce qu'il me semble qu'il a présenté un

1 rapport au ministre Graham après être rentré de ce
2 voyage.

3 Mme CATTERALL : D'accord.

4 Me WALDMAN : Il écrit « Quelle
5 expérience » et il poursuit :

6 Il y a divergence d'opinion
7 entre le ministère des
8 Affaires étrangères de la
9 Syrie et les Services du
10 renseignement .

11 Est-ce que cela a été mentionné
12 dans l'un ou l'autre de vos séances d'information?

13 Mme CATTERALL : Je savais, et je
14 pense que je l'ai appris lors de la séance
15 d'information de l'ambassadeur Pillarella, que les
16 décisions à ce sujet seraient prises par le
17 personnel du Renseignement et non pas par les
18 fonctionnaires des Affaires étrangères en Syrie.

19 Me WALDMAN : Mais est-ce qu'on
20 vous a aussi indiqué qu'il pourrait y avoir une
21 divergence d'opinion entre les Affaires étrangères
22 et les Services du renseignement?

23 Mme CATTERALL : Je n'ai pas... je
24 n'en étais pas explicitement consciente, non.

25 Me WALDMAN : Et est-ce qu'on vous

1 a indiqué que leurs Services du renseignement
2 étaient de connivence avec les Américains? Est-ce
3 que cela a été mentionné?

4 Mme CATTERALL : Non, cela n'a pas
5 été mentionné pendant nos séances d'information.

6 Me WALDMAN : Merci. J'ai terminé
7 mes questions.

8 Mme CATTERALL : J'aimerais revenir
9 sur une autre réponse que j'ai donnée hier, s'il
10 vous plaît.

11 Il était clair, et je pense avoir
12 mentionné que je n'en avais pas perçu toute
13 l'importance sur le coup, mais lorsque le
14 sous-ministre syrien des Affaires étrangères a
15 déclaré qu'il s'était attendu à ce que M. Arar
16 soit déporté au Canada, j'ai compris qu'il y avait
17 eu des contacts entre le gouvernement américain et
18 le gouvernement syrien alors que M. Arar était
19 encore détenu à New York.

20 Me WALDMAN : Merci.

21 LE COMMISSAIRE : Nous allons faire
22 une pause de 15 minutes.

23 LE GREFFIER : Veuillez vous lever.

24 --- Suspension à 15 h 41 /

25 Upon recessing at 3:41 p.m.

1 --- Reprise à 15 h 58 /

2 Upon resuming at 3:58 p.m.

3 LE GREFFIER : Veuillez vous
4 asseoir.

5 LE COMMISSAIRE : Maître McIsaac?
6 Vous avez la parole.

7 INTERROGATOIRE

8 Me McISAAC : Madame Catterall,
9 j'aimerais commencer par vous poser quelques
10 questions sur la période pendant laquelle M. Arar
11 était détenu à New York.

12 Si j'ai bien compris votre
13 témoignage, vous avez dit avoir parlé avec Maureen
14 Girvan?

15 Mme CATTERALL : Mon bureau a
16 communiqué avec Maureen Girvan. Je ne suis pas
17 certaine de l'avoir fait personnellement.

18 Me McISAAC : Mais votre bureau l'a
19 fait?

20 Mme CATTERALL : Oui, à deux
21 reprises, je crois. Au départ, c'est elle qui a
22 communiqué avec Catherine Clark à mon Bureau, puis
23 Catherine l'a rappelée.

24 Me McISAAC : Et d'après ses
25 conversations, est-ce que vous avez compris que

1 Mme Girvan allait visiter M. Arar en prison?

2 Mme CATTERALL : Oui.

3 Me McISAAC : Puis vous avez dit
4 avoir parlé avec Mme Mazigh au cours de cette
5 période.

6 Mme CATTERALL : Oui.

7 Me McISAAC : Et d'après mes notes,
8 elle vous a dit craindre que M. Arar soit déporté
9 en Syrie?

10 Mme CATTERALL : Oui.

11 Me McISAAC : L'avez-vous indiqué à
12 Mme Girvan?

13 Mme CATTERALL : Non. Mais j'en ai
14 discuté avec M. Pardy.

15 Me McISAAC : Êtes-vous certaine
16 d'en avoir parlé avec M. Pardy?

17 Mme CATTERALL : Oui.

18 Me McISAAC : Et dans quel contexte
19 en avez-vous discuté avec M. Pardy?

20 Mme CATTERALL : Eh bien, j'avais
21 eu des contacts avec M. Pardy à diverses occasions
22 au sujet de différentes affaires d'immigration -
23 pardon, au sujet de dossiers intéressant des
24 électeurs de ma circonscription qui éprouvaient
25 des difficultés de diverses natures. Je le

1 considérais comme mon contact principal dans ces
2 situations.

3 Me McISAAC : Très bien. Vous avez
4 donc abordé cette question avec M. Pardy, le fait
5 que Mme Mazigh avait manifesté cette inquiétude.

6 Et pouvez-vous me dire ce que
7 M. Pardy vous a répondu à ce sujet? Est-ce qu'il
8 était inquiet?

9 Mme CATTERALL : Mme Girvan avait
10 dit à Catherine Clark, à mon Bureau, et si je me
11 souviens bien, Gar Pardy me l'a répété, qu'elle ne
12 croyait pas que cela risquait de se produire; que
13 M. Arar était un citoyen canadien et qu'il serait
14 renvoyé au Canada.

15 Me McISAAC : Je crois aussi
16 comprendre que vous avez communiqué avec
17 Michelle Lobo, au cabinet du ministre?

18 Mme CATTERALL : Oui.

19 Me McISAAC : Très bien. Avez-vous
20 mentionné des inquiétudes au sujet d'une
21 éventuelle déportation de M. Arar en Syrie lorsque
22 vous avez parlé avec Michelle?

23 Mme CATTERALL : Je ne m'en
24 souviens pas vraiment.

25 Me McISAAC : Passons maintenant à

1 la période où des dispositions ont été prises pour
2 que vous et M. Assadourian vous rendiez en Syrie.
3 Vous avez indiqué qu'il avait alors été question
4 que Mme Mazigh vous accompagne.

5 Mme CATTERALL : Il était question
6 qu'elle nous accompagne ou qu'elle se rende
7 elle-même voir son mari.

8 Me McISAAC : Mais cela a été
9 discuté?

10 Mme CATTERALL : Oui.

11 Me McISAAC : D'accord. Et toujours
12 d'après mes notes, vous avez indiqué qu'elle ne
13 voulait pas y aller parce qu'elle refusait de
14 légitimer le fait que les Syriens le détenaient.

15 Est-ce exact?

16 Mme CATTERALL : Oui.

17 Me McISAAC : Pouvez-vous
18 m'expliquer cela? J'ai bien peur de ne pas
19 comprendre cette inquiétude.

20 --- Pause

21 Mme CATTERALL : Une des
22 difficultés de toute cette affaire venait de ce
23 que, d'après la Syrie, M. Arar est un citoyen
24 syrien. Il est donc assujetti aux lois de la Syrie
25 lorsqu'il se trouve en Syrie et même lorsqu'il n'y

1 est pas.

2 Mme Mazigh craignait simplement
3 qu'en le visitant dans une prison syrienne, elle
4 se trouve à légitimer le droit de la Syrie de le
5 détenir, un droit qu'elle ne reconnaissait pas à
6 la Syrie. Pour elle, M. Arar est citoyen canadien
7 et il fallait qu'il revienne au Canada.

8 C'était ce qui la préoccupait, et
9 moi aussi.

10 Me McISAAC : Très bien. J'aimerais
11 que le greffier vous remette les onglets 385 et
12 324. Je pense qu'ils se trouvent probablement dans
13 des volumes distincts.

14 Ils sont dans le même volume,
15 Monsieur le greffier.

16 Commençons par le 324.

17 Mme CATTERALL : D'accord.

18 Me McISAAC : Si je comprends bien,
19 vous aviez d'abord prévu d'effectuer cette visite
20 au mois de mars.

21 Mme CATTERALL : Oui.

22 Me McISAAC : Mais il y a eu
23 certains contretemps dus aux visas, et vous n'avez
24 pu partir qu'en avril.

25 Je veux simplement nous situer.

1 Bien sûr, vous vous souvenez qu'en mars, je crois
2 que c'était le 17 mars, les États-Unis ont envahi
3 l'Iraq.

4 Je peux donc dire sans craindre de
5 me tromper que pendant toute cette période, l'un
6 des obstacles à franchir pour effectuer ce voyage
7 venait du fait que l'Iraq était en guerre?

8 Mme CATTERALL : Pas dans mon
9 esprit.

10 Me McISAAC : Très bien. Mais pour
11 ce qui est des dispositions à prendre?

12 Mme CATTERALL : Je ne le crois
13 pas, sauf peut-être plus tard, en avril. Les
14 Syriens s'inquiétaient parce que, bien sûr, ils
15 s'intéressaient à - je veux dire, la guerre était
16 littéralement à leurs portes, et ils s'en
17 inquiétaient.

18 Cela était mentionné dans un des
19 documents qu'il y a ici, je pense que c'est un
20 document de notre ambassade à Damas.

21 Me McISAAC : Mais indépendamment
22 de la situation politique bien sûr, est-ce que
23 quelqu'un a exprimé de l'inquiétude ou fait
24 mention de difficultés, au ministère des Affaires
25 étrangères, au sujet de votre voyage?

1 Mme CATTERALL : On ne m'en a pas
2 parlé.

3 Me McISAAC : Pas à vous. D'accord.
4 Passons à l'onglet 324, ce sont
5 les notes préparées par M. Pardy. Vous vous
6 souvenez que vous en avez discuté avec Me Waldman
7 et, hier je crois, avec Me David, il s'agit de
8 l'aide-mémoire ou des messages que vous deviez
9 communiquer aux Syriens à votre arrivée en Syrie.

10 À la deuxième page, je vois que
11 vous étiez notamment censée indiquer que le
12 gouvernement canadien serait très heureux que
13 M. Arar soit renvoyé au Canada.

14 Mme CATTERALL : Mm-hmm.

15 Me McISAAC : Et vous deviez
16 communiquer ce message, je présume, au nom du
17 gouvernement canadien, pendant votre séjour en
18 Syrie.

19 Je vous demande maintenant de
20 consulter la lettre que vous avez apportée avec
21 vous, qui se trouve à l'onglet 385 - mon collègue
22 me rappelle que vous devez répondre par « oui ».

23 Mme CATTERALL : Oui.

24 Me McISAAC : C'est pour le compte
25 rendu.

1 Avez-vous l'onglet 385?

2 Mme CATTERALL : Oui.

3 Me McISAAC : Très bien. Le libellé
4 de cette lettre semble avoir suscité certaines
5 préoccupations, et j'aimerais voir avec vous la
6 fin du premier paragraphe. On peut y lire :

7 Mme Catterall et
8 M. Assadourian sont en Syrie
9 pour manifester à nouveau
10 leur espoir de voir M. Arar
11 bientôt autorisé à rentrer au
12 Canada. C'est également ce
13 que je souhaite.

14 Et bien sûr, cette lettre est
15 signée par le ministre Graham.

16 Honnêtement, lorsque je lis ce
17 passage, j'y vois une déclaration du gouvernement
18 canadien qui veut que M. Arar puisse rentrer.

19 Êtes-vous d'accord avec moi?

20 Mme CATTERALL : Je ne crois pas
21 que cette déclaration soit aussi ferme que ce
22 qu'il y avait dans la première ébauche.

23 Me McISAAC : Mais l'impression est
24 la même - non pas l'impression, mais le fait que
25 M. Graham souhaite lui aussi voir M. Arar autorisé

1 à rentrer au Canada?

2 Mme CATTERALL : Cela dit que
3 M. Graham, personnellement, le souhaite, mais nous
4 avons relevé de nombreux indices montrant que les
5 Syriens recevaient d'autres messages d'autres
6 personnes au sein du gouvernement canadien.

7 Me McISAAC : Mais M. Graham est le
8 ministre des Affaires étrangères du gouvernement
9 du Canada.

10 Mme CATTERALL : M. Graham est le
11 ministre des Affaires étrangères, mais si nous en
12 revenons à l'ébauche, que vous ne m'avez pas
13 montrée, elle contenait une déclaration beaucoup
14 plus vigoureuse.

15 Me McISAAC : Avez-vous participé à
16 la rédaction du document?

17 Mme CATTERALL : Non.

18 Me McISAAC : Avez-vous formulé des
19 plaintes au sujet de la lettre qui vous a été
20 fournie?

21 Mme CATTERALL : Non, je n'ai pas
22 formulé de plaintes.

23 Me McISAAC : Après votre déjeuner
24 avec l'ambassadeur, quand on vous a indiqué qu'il
25 y avait peut-être des messages contradictoires ou

1 que le SCRS avait pu dire quelque chose au sujet
2 du retour de M. Arar, j'aimerais que vous me
3 précisiez un point, si vous le voulez bien.

4 Selon mes notes, vous avez dit que
5 vous aviez rapporté cette conversation à M. Graham
6 et à M. Easter.

7 Ma question est la suivante :
8 avez-vous informé M. Easter ou M. Graham de cette
9 discussion?

10 Mme CATTERALL : Je ne me souviens
11 pas d'une conversation précise.

12 Me McISAAC : Revenons aux deux
13 lettres dont nous parlions précédemment, la lettre
14 à l'onglet 385, qui est la version finale, et la
15 version précédente, à l'onglet 388. D'après mes
16 notes, vous avez dit dans votre témoignage que
17 vous saviez que la lettre avait été révisée.

18 Comment l'avez-vous su,
19 Madame Catterall?

20 Mme CATTERALL : À l'époque,
21 j'avais des contacts avec Robert Fry, au cabinet
22 du ministre, et avec M. Pardy. Je savais qu'une
23 lettre était en cours de rédaction. Je savais
24 aussi qu'il y avait eu des consultations avec - il
25 y avait des objections de la part des Services de

1 sécurité quant à la teneur de la lettre, et le
2 texte était en cours de révision.

3 Me McISAAC : Qui vous l'a dit?

4 Mme CATTERALL : Je ne me souviens
5 plus, M. Fry ou M. Pardy.

6 Me McISAAC : Avez-vous discuté du
7 libellé de la lettre avec M. Pardy?

8 Mme CATTERALL : Non.

9 Me McISAAC : Avez-vous discuté du
10 libellé de la lettre avec M. Fry?

11 Mme CATTERALL : Non. Je ne
12 connaissais ni le texte ni de l'ébauche ni celui
13 de la version finale de la lettre.

14 Me McISAAC : Passons maintenant à
15 votre séjour en Syrie et à votre rencontre avec
16 les responsables syriens. Premièrement,
17 pouvez-vous nous dire exactement ce qu'ils vous
18 ont dit des accusations ou des soupçons dont
19 M. Arar faisait l'objet?

20 Avez-vous pris des notes,
21 avez-vous écrit quelque chose à ce moment?

22 Mme CATTERALL : Non, je ne l'ai
23 pas fait.

24 Me McISAAC : Mais vous vous
25 souvenez de votre témoignage antérieur. Je crois

1 comprendre que les Syriens avaient la certitude
2 que M. Arar était associé d'une façon quelconque
3 avec al-Quaïda?

4 Mme CATTERALL : Essentiellement,
5 ils avaient l'intention de porter prochainement
6 ces accusations contre lui, le fait qu'il était
7 membre d'al-Quaïda et qu'il avait suivi un
8 entraînement en Afghanistan.

9 Me McISAAC : Si je comprends bien
10 votre témoignage, rien de tout cela ne vous avait
11 été mentionné ou signifié clairement avant votre
12 départ pour la Syrie?

13 Mme CATTERALL : C'est exact. Rien
14 de tout cela ne nous avait été exposé clairement
15 avant notre arrivée en Syrie.

16 Me McISAAC : Mais je crois
17 comprendre que M. Pillarella, lors de la séance
18 d'information qu'il vous a présentée avant la
19 visite, vous a informés de la situation.

20 Mme CATTERALL : Il n'a rien dit de
21 précis quant aux accusations que la Syrie
22 s'apprêtait à porter. Cela est venu - j'imagine
23 que j'aurais dû y être préparée après ce qu'il
24 nous avait dit, mais j'ai été véritablement
25 surprise d'apprendre qu'ils avaient l'intention de

1 porter très prochainement des accusations contre
2 M. Arar.

3 Me McISAAC : Il ne savait
4 peut-être pas que les Syriens s'apprêtaient à
5 déposer des accusations.

6 Mme CATTERALL : Il ne le savait
7 peut-être pas.

8 Me McISAAC : Après la visite,
9 M. Pillarella a pris des dispositions pour que
10 vous et M. Assadourian puissiez rencontrer un
11 certain nombre de députés syriens. Est-ce exact?

12 Mme CATTERALL : En effet, il a
13 organisé un dîner.

14 Me McISAAC : Pouvez-vous nous dire
15 un peu ce dont il a été question et quelle a été
16 la réaction des députés syriens?

17 Si je vous ai bien comprise, vous
18 avez dit que ce dîner avait été organisé pour vous
19 permettre de faire part aux députés des
20 préoccupations du Canada.

21 Mme CATTERALL : Je ne peux pas
22 dire que je me souviens très clairement des
23 détails de ce dîner, en partie parce qu'il
24 s'agissait d'une occasion informelle et - je pense
25 que la fatigue y était également pour quelque

1 chose. Je ne me souviens pas vraiment des détails,
2 je ne sais plus qui y assistait ou ce dont nous
3 avons parlé. Je sais seulement que j'aurais dit
4 exactement la même chose que ce que j'avais
5 indiqué au premier ministre adjoint - au
6 sous-ministre des Affaires étrangères.

7 Me McISAAC : Vous auriez transmis
8 le même message?

9 Mme CATTERALL : Oui.

10 Me McISAAC : Mais vous ne vous
11 souvenez pas du tout de leurs réactions?

12 Mme CATTERALL : Non, je ne m'en
13 souviens pas.

14 Me McISAAC : D'accord. Lorsque
15 vous êtes rentrés de Syrie, je crois que c'est
16 vous qui avez d'abord parlé à Mme Mazigh des
17 détails du voyage, de votre rencontre avec
18 M. Arar, et caetera. Vous l'avez informée,
19 n'est-ce pas, des allégations dont les Syriens
20 vous avaient fait part?

21 Mme CATTERALL : Je ne me souviens
22 pas si je lui ai dit au téléphone ou si j'ai
23 attendu de la rencontrer, le vendredi après-midi.

24 Me McISAAC : Mais quel que soit le
25 moment, vous lui avez expliqué dans quelle

1 situation M. Arar se trouvait et quelles étaient
2 les allégations?

3 Et comment a-t-elle réagi?

4 --- Pause

5 Mme CATTERALL : Je ne me souviens
6 pas très bien. Elle était bien sûr très inquiète
7 au sujet du genre de procès qu'il devrait subir;
8 elle se demandait ce que signifiait le terme
9 « prochainement ». Elle venait de recevoir sa
10 lettre.

11 Je ne me souviens pas précisément
12 de sa réaction à cette nouvelle.

13 Me McISAAC : Je crois que vous
14 avez encore le cahier où se trouve l'onglet 399.

15 Mme CATTERALL : Oui.

16 Me McISAAC : Il y a eu, je crois,
17 une séance d'information à laquelle M. Pardy et
18 sans doute d'autres responsables des Affaires
19 étrangères ont participé, le 28 avril. Vous vous
20 en souvenez?

21 Je vous parle de...

22 Mme CATTERALL : Je n'ai pas un
23 souvenir très précis de cette discussion.

24 Me McISAAC : Mais j'imagine qu'il
25 serait logique, après ce voyage, que vous ayez

1 participé à une séance d'information?

2 Mme CATTERALL : Oui.

3 Me McISAAC : Mais vous ne vous en
4 souvenez pas.

5 Et vous n'avez pas pris de notes à
6 cette occasion ou en vue de cette rencontre?

7 Mme CATTERALL : Non. J'ai dit très
8 tôt au cours de ces audiences que je regrettais
9 profondément de ne pas avoir pour habitude de
10 prendre des notes détaillées de toutes mes
11 conversations, cela m'est impossible.

12 Me McISAAC : Passons maintenant à
13 l'onglet 613, simplement pour vous rappeler que
14 vous avez voulu discuter avec M. Martel.

15 Il s'agit d'un courriel qui a été
16 adressé à M. Martel indiquant que vous souhaitiez
17 parler avec lui.

18 Avez-vous communiqué avec
19 M. Martel?

20 Mme CATTERALL : Oui, j'ai parlé
21 avec lui.

22 Me McISAAC : Très bien. Et
23 pourriez-vous nous dire à nouveau pourquoi vous
24 vouliez parler avec M. Martel et ce que vous lui
25 avez dit?

1 Mme CATTERALL : Je voulais le
2 remercier de ce qu'il avait fait pendant la
3 détention de Maher. J'avais l'impression qu'il
4 était très sympathique et qu'il avait été en
5 quelque sorte un lien constant avec le Canada
6 lorsque Maher était en prison.

7 Je voulais - je ne me souviens
8 vraiment pas de notre conversation, mais je
9 voulais aussi mieux comprendre ce qui avait mené à
10 la libération de Maher.

11 Me McISAAC : Et avez-vous appris
12 quelque chose de plus quant aux raisons qui ont
13 mené à la libération de M. Arar?

14 Mme CATTERALL : Non.

15 Me McISAAC : Lorsque vous avez
16 rencontré M. Arar et M. Martel à l'aéroport et
17 lorsque vous avez ensuite passé quelque temps avec
18 lui chez des membres de sa famille, est-ce que
19 M. Arar vous a dit quelque chose au sujet de
20 M. Martel?

21 Mme CATTERALL : Oui, il a parlé
22 des visites consulaires et du fait que M. Martel
23 lui avait fait comprendre, pas explicitement, mais
24 très clairement, qu'il y avait des aspects dont il
25 ne devait pas parler pendant les visites

1 consulaires.

2 Me McISAAC : D'accord. Est-ce
3 qu'il a dit quelque chose concernant l'importance
4 de ces visites consulaires?

5 Mme CATTERALL : Je ne me souviens
6 pas qu'il l'ait fait.

7 Me McISAAC : Très bien.

8 Passons maintenant à la question
9 de la torture. Soyons précis. Je veux parler de
10 torture spécifiquement en termes de violence
11 physique.

12 D'après vos discussions avec
13 M. Arar, avez-vous eu le sentiment que c'était au
14 début de son incarcération en Syrie qu'il a été
15 torturé?

16 Mme CATTERALL : Il m'a parlé des
17 conditions dans lesquelles il était détenu. Il
18 m'était impossible de savoir après combien de
19 temps, mais sa situation avait changé par la
20 suite.

21 Me McISAAC : Une dernière chose
22 avant...

23 Il me faudra beaucoup moins de
24 temps que je ne le croyais, Monsieur le
25 Commissaire. Il ne me reste qu'une dernière série

1 de questions.

2 Elles se rapportent à l'automne
3 2003, après le retour de M. Arar. Vous étiez
4 particulièrement inquiète à la suite d'un
5 reportage de Joy Malbon diffusé au réseau CTV et
6 dans lequel il semble qu'on disait que M. Arar
7 avait fourni de l'information sur d'autres
8 personnes...

9 Mme CATTERALL : Oui.

10 Me McISAAC : Je ne crois pas que
11 nous ayons ce reportage.

12 Mme CATTERALL : Et je ne l'ai pas
13 trouvé - je sais que j'en ai déjà eu la
14 transcription, mais je ne la retrouve pas.

15 Me McISAAC : D'accord. De toute
16 évidence, vous étiez inquiète à la suite de ce
17 reportage.

18 Mme CATTERALL : Oui.

19 Me McISAAC : Et vous craigniez
20 pour la sécurité de M. Arar, je crois que c'est ce
21 que vous nous avez dit?

22 Mme CATTERALL : J'étais inquiète.
23 Si je m'en souviens bien, elle a affirmé tenir
24 cette information de responsables du gouvernement.

25 Me McISAAC : D'accord. J'ai aussi

1 posé la question à Mme McDonough. Je crois que la
2 plupart des gens s'inquiéteraient de voir que des
3 fonctionnaires du gouvernement peuvent communiquer
4 subrepticement ce genre de choses, si
5 effectivement ce sont des fonctionnaires du
6 gouvernement qui sont à l'origine de ces fuites.

7 Qu'est-ce qui vous
8 inquiète - êtes-vous préoccupée par le fait que le
9 réseau CTV puisse juger opportun de diffuser cette
10 allégation et peut-être de mettre ainsi la vie de
11 M. Arar en danger?

12 Mme CATTERALL : Je crois qu'il est
13 injuste de reprocher aux médias de publier de
14 l'information qu'on leur a fournie. Les
15 journalistes n'ont peut-être même pas pensé que
16 cela pouvait mettre la vie de Maher Arar en
17 danger.

18 Mais je crois que quiconque est en
19 mesure de faire une telle affirmation l'aurait
20 certainement su.

21 Me McISAAC : S'il vous plaît,
22 passons maintenant à la pièce P - est-ce que
23 l'échange de courriels a été déposé en preuve?

24 LE GREFFIER : P-115.

25 Me McISAAC : P-115.

1 LE COMMISSAIRE : Le 115? Oui.

2 Mme CATTERALL : D'accord.

3 Me McISAAC : Me Waldman a examiné
4 avec vous la page trois de ce courriel et il vous
5 a lu l'échange qui se trouve au bas. Il semble que
6 quelqu'un mentionne un appel reçu de votre bureau
7 et exprimant des préoccupations au sujet du
8 bien-être de M. Arar, est-ce exact? C'est ainsi
9 que vous le comprenez, n'est-ce pas?

10 Mme CATTERALL : Non, j'ai appelé
11 moi-même, cela faisait partie de...

12 Me McISAAC : Oh, vous-même. Je
13 m'excuse.

14 Mme CATTERALL : ... de ma
15 conversation avec le greffier du Conseil privé, ce
16 matin-là.

17 Me McISAAC : Je voulais simplement
18 voir avec vous le - remontons dans la série de
19 courriels, passons au prochain courriel, qui se
20 trouve - c'est le premier, à 15 h 29. Le suivant
21 est à 15 h 55.

22 Suite à notre conversation
23 téléphonique, j'ai parlé à
24 l'adjoint exécutif du
25 ministre, Ken Moreau ...

1 - et je suppose qu'il s'agit de
2 l'adjoint de M. Easter...

3 ... et je lui ai dit que nous
4 allions demander à un de nos
5 collègues des Services de
6 police d'Ottawa de
7 communiquer avec
8 Mme Catterall pour discuter
9 de ses préoccupations au
10 sujet de M. Arar. Je lui ai
11 expliqué qu'elle obtiendrait
12 sans doute la même réponse.
13 C'est entendu, mais nos
14 efforts pour faciliter ce
15 contact sont grandement
16 appréciés.

17 Puis il fournit les numéros de
18 téléphone pour communiquer avec vous.

19 La GRC a donc pris immédiatement
20 des dispositions pour que le police d'Ottawa
21 intervienne dans ce dossier.

22 Voici ma question : est-ce que la
23 police d'Ottawa a communiqué avec vous?

24 Mme CATTERALL : Je ne m'en
25 souviens pas.

1 Me McISAAC : Avez-vous fait
2 d'autres démarches pour assurer la sécurité de
3 M. Arar?

4 Mme CATTERALL : Je ne m'en
5 souviens pas.

6 Me McISAAC : Très bien.
7 Merci beaucoup.

8 LE COMMISSAIRE : Maître David?

9 Me DAVID : Je n'ai pas de
10 questions, Monsieur le Commissaire.

11 LE COMMISSAIRE : D'accord. Voilà
12 qui termine votre témoignage, Madame Catterall.

13 Permettez-moi de vous remercier
14 d'avoir bien voulu témoigner et commenter votre
15 engagement dans toute cette affaire.

16 Je crois que M. Arar a
17 effectivement eu beaucoup de chance que vous ayez
18 été sa députée, et je vous suis très reconnaissant
19 d'avoir bien voulu venir à deux reprises. Merci
20 beaucoup.

21 Mme CATTERALL : Je vous suis très
22 reconnaissante du travail que vous faites.

23 LE COMMISSAIRE : Merci.

24 Voyons maintenant le programme de
25 notre journée de demain. Nous commençons à 9 h,

1 n'est-ce pas, nous entendrons d'abord M. Graham,
2 puis nous enchaînerons avec le témoignage de
3 M. Pardy dans l'après-midi. D'accord.

4 La séance est levée jusqu'à neuf
5 heures.

6 LE GREFFIER : Veuillez vous lever.

7 --- L'audience est ajournée à 16 h 24,
8 pour reprendre le jeudi 2 juin 2005
9 à 09 h 00 /
10 Whereupon the hearing adjourned at 4:24 p.m.,
11 to resume on Thursday, June 2, 2005,
12 at 9:00 a.m.

13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

1

Lynda Johansson,

2

C.S.R., R.P.R.